



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

# LECTURES

LA REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

# DOSSIER

JANVIER - AVRIL 2015

LA LANGUE  
FRANÇAISE  
EN  
BIBLIOTHÈQUE

189  
190

## ∴ Sommaire

### À L'ADMINISTRATION

- Martine Garsou : « La langue peut être un outil fédérateur » ..... 19  
interview par Hugues DORZÉE  
rédacteur en chef d'*Imagine*
- Quelle politique pour le français ? ..... 25  
par Nathalie MARCHAL  
directrice du Service de la Langue française, FWB
- Langues régionales endogènes en bibliothèque ..... 32  
par Nadine VANWELKENHUYZEN  
directrice du Service des Langues endogènes, FWB

### CORPUS DE LA LANGUE

- Peut-on « aménager » une langue et son orthographe ? ..... 38  
par Georges LEGROS  
professeur à l'Université de Namur
- Un nouveau guide de féminisation ..... 43  
par Anne DISTER  
professeur à l'Université Saint-Louis-Bruxelles,  
et Marie-Louise MOREAU  
professeur à l'Université de Mons
- La terminologie en questions ..... 48  
par Marie BELINA  
terminologue au Service de la Langue française, FWB
- Des documents professionnels clairs pour leur public cible ..... 52  
par Anne VERVIER  
formatrice et consultante en rédaction professionnelle

### PRÉSENCE ET RAYONNEMENT DU FRANÇAIS

- L'Europe pense en plusieurs langues ..... 59  
par François OST  
philosophe du droit, professeur à l'Université Saint-Louis-Bruxelles,  
auteur de *Traduire : défense et illustration du multilinguisme* (éd. Fayard, 2009)
- Enjeux d'une diffusion francophone de la recherche ..... 62  
par Philippe BLANCHET  
professeur aux universités de Rennes 2 (France) et d'Alger-Bouzaréah (Algérie)
- L'appropriation du français par les personnes issues de l'immigration ..... 69  
par Philippe HAMBYE et Anne-Sophie ROMAINVILLE  
professeurs à l'Université de Louvain


### EN BIBLIOTHÈQUE

- Réflexions sur l'état de la bibliothéconomie et des bibliothèques francophones ..... 75  
par Réjean SAVARD  
professeur à l'Université de Montréal, et président de l'AIFBD
- La langue française dans tous ses états : enquête dans les bibliothèques et centres culturels ..... 82  
par Hugues DORZÉE
- La campagne annuelle « La Langue française en fête » ..... 91  
par Nathalie MARCHAL
- « Lire et Écrire » asbl ..... 96  
par Sylvie PINCHART  
directrice de « Lire et Écrire »



## À L'ADMINISTRATION

### ●● **Martine Garsou : « La langue peut être un outil fédérateur »**

par **Hugues DORZÉE**,   
*rédacteur en chef d'Imagine*

**A** l'occasion des 20 ans de l'opération « Langue française en fête » et des 30 ans (en 2015) de la création du Service de la langue française, Martine Garsou, directrice générale adjointe du Service des Lettres et du Livre au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, revient sur l'évolution de ce département, ses enjeux et son avenir. Entretien à bâtons rompus.

Le ministère existait depuis 1980. Il y avait bien eu auparavant les lois linguistiques de 1963. Et depuis la réforme de l'État de 1970, les communautés étaient compétentes pour assurer la défense et l'illustration de leur langue. Mais ce n'est qu'en 1985 qu'on a véritablement créé une politique de soutien à la langue française avec la création de ce service ainsi que celle du Conseil de la langue française en tant qu'organe d'avis.

#### Une carrière au ministère

**Avant d'évoquer ce double anniversaire, un mot sur votre carrière et votre parcours personnel. Comment êtes-vous arrivée à la Communauté française ?**

J'ai d'abord fait des études de communication sociale à l'IHECS puis la sociologie. J'ai ensuite travaillé pendant 8 ans à l'Université. J'ai été assistante d'un cours de psycho-sociologie des organisations et de sociologie. J'ai aussi mené différents travaux de recherche notamment sur les attitudes et opinions des Belges francophones en matière de famille et fécondité, sur la culture d'entreprise, le pouvoir et l'autorité. J'ai ensuite participé à un concours d'attaché organisé par le Selor et j'ai reçu une série d'offres à gauche et à droite, mais elles ne m'intéressaient pas. Après cela, je suis finalement entrée à la Communauté française le 1<sup>er</sup> octobre 1985 où j'ai eu la chance d'être affectée à un nouveau service qui venait d'être créé : le Service de la Langue française. Trente ans plus tard, je suis toujours à la Culture.

**Qu'est-ce qui vous intéressait dans ce poste ?**

Le fait que tout était à créer avec un nouvel enjeu à la clé : qu'est-ce qu'une politique de langue française en Communauté française ?

#### **Pourquoi a-t-il fallu attendre tout ce temps ?**

Il y a plusieurs hypothèses à mon sens. Un : dans l'histoire et l'imaginaire belges, les langues sont liées aux querelles linguistiques, aux rapports Flamands/Wallons, aux identités.

Deux : au niveau symbolique, nous restions une « annexe » de la France et la langue française, c'était jusque là à la France de la défendre.

Trois : on était aussi dans l'idée selon laquelle l'État n'a pas à intervenir sur les questions de langue. En 1978, il y avait eu le décret Spaak dont l'objectif était de freiner le mouvement d'anglicisation et de limiter le recours aux termes anglais dans les documents administratifs, les contrats... Ce décret a fait l'objet de débats passionnés entre les défenseurs de la liberté de l'usager pour lesquels l'État n'a pas à s'immiscer dans cette affaire et les autres qui voyaient l'anglais comme une menace.

**Avant la création de votre service, la langue était surtout abordée du seul point de vue linguistique**

Oui. On visait d'abord et avant tout la norme, la qualité de la langue. Et les seuls organismes compétents, c'étaient l'Office du bon langage et la Fondation Plisnier qui organisaient la Quinzaine du bon langage « Dites ou ne dites pas ».

Au début des années 1980, le contexte a changé. La France s'est ouverte aux variétés du français et s'est dotée d'un haut conseil de la francophonie en 1984.

En 1986 se tient le premier sommet de la francophonie. Et tout à coup le français de France n'apparaît plus comme le seul « bon » français. On reconnaît les belgicisms notamment. On sort de ce purisme pur et dur.

**En Communauté française, tout était à inventer, dites-vous. Comment avez-vous procédé à l'époque ?**

Nous sommes allés voir ailleurs, au Québec et en France. Le Québec, qui en matière de langue française avait une coopération forte avec la France, cherchait des partenaires pour défendre un français multiple et disposait de très bons outils en terminologie, d'enquêtes sur la langue, une vraie réflexion en la matière. De notre côté, nous avons ensuite initié des recherches afin de pouvoir objectiver les choses, réfléchir de façon structurée sur les aménagements linguistiques à mener. Avec deux grands axes : tout ce qui peut se faire sur le *corpus*, c'est-à-dire la langue elle-même (réforme de l'orthographe, féminisation des mots...) et tout ce qui peut se faire sur le statut (la présence du français, les pratiques...). Un troisième axe s'est rapidement imposé, celui de la sensibilisation du public.

**Dès le début, vous avez considéré qu'une politique de la langue française n'est pas seulement une politique de la qualité de la langue**

En effet. Nous avons très vite mis en avant les aspects sociaux, culturels, politiques, économiques liés à la langue et nous avons lancé des recherches et des actions dans différents secteurs. Un des premiers chantiers concernait la lisibilité des textes administratifs. Celui-ci a été relayé au niveau fédéral avec la création d'un bureau en lisibilité et également au niveau régional. Et puis nous avons publié une brochure « Écrire pour être lu ».

**Un chantier qui reste ouvert. On est encore loin de la vulgarisation et de la pédagogie absolue en cette matière...**

Oui, il y a encore du chemin à faire. Mais souvent les réglementations sont tellement complexes que cela n'est pas simple de les rendre

accessibles. Il y a des efforts qui sont réalisés, mais on pourrait faire mieux car c'est un enjeu important dans une démocratie. Cette problématique reste un enjeu prioritaire pour le service de la langue.

**Vous avez aussi beaucoup travaillé sur la maîtrise du français à l'école**

Oui, en essayant d'attirer l'attention sur les problématiques, en relayant les informations et en faisant en sorte que d'autres s'emparent du sujet.

**Un sentiment de frustration parfois ?**

Certainement. Le champ est tellement vaste et nous n'avons jamais réellement eu les moyens d'agir directement. Malgré ça, il y a eu des avancées. Je pense notamment au travail effectué autour de la féminisation de la langue.

On a d'abord eu un décret en 1993 voté au Parlement de la Communauté française. Ensuite, le Conseil de la langue a rédigé les règles de féminisation. Et enfin notre service a publié un fascicule pour rendre ce décret accessible.

En trois mois, on en a distribué 30 000 exemplaires. Avec une législation et un bon outil de vulgarisation, on peut arriver à des résultats positifs.

Évidemment, nous étions dans un contexte favorable. Le Québec avait pris les devants. La France avait également voulu légiférer quelques années auparavant. Et chez nous, il y avait un mouvement positif. Des femmes exerçant des positions de pouvoir souhaitaient qu'on féminise leur titre. Ainsi, Laurette Onkelinx voulait qu'on l'appelle « la » ministre. Antoinette Spaak revendiquait d'être appelée « la » présidente... Tout ça a contribué à faire avancer le dossier.

**« L'usage d'une langue est aussi le reflet des enjeux d'une société »**

**Ce combat autour de la féminisation de la langue vous tient à cœur**

Oui, car je pense que l'usage d'une langue reflète aussi les enjeux d'une société. Le fait de ne pas féminiser les titres et fonctions, c'est laisser penser que les postes importants ne sont accessibles qu'aux seuls hommes. On est clairement dans un combat pour l'égalité des



Martine Garsou

© FW-B - Jean POUICET

chances et des genres. Aujourd'hui, la jeune génération de femmes n'aurait certainement pas envie de se donner une identité masculine. Lors de ce débat sur la féminisation, on a vu les mêmes antagonismes que lors du débat autour du décret Spaak. Les opposants clamant que l'État n'a pas à intervenir dans ce type de dossier. Mais l'État n'imposait la féminisation que dans son champ d'action, ses administrations, et pas ailleurs. Il montrait l'exemple. En espérant que cela puisse faire tâche d'huile. Avec le recul, je constate que tout cela a porté ses fruits.

**Aujourd'hui, à entendre certains, le français serait menacé. Par la « novlangue », par l'anglais dominant, par les nouvelles technologies... Pensez-vous aussi qu'il faut effectivement sauver le français ?**

Globalement, je n'aime pas les positions défensives et je n'ai jamais été à la pointe, par exemple, du combat contre les anglicismes. Si on peut utiliser les équivalents en français, tant mieux. C'est plus joli d'utiliser « courriel » que « mail », mais ça n'est pas fondamental à mon sens.

Par contre, dans les entreprises, le recours à ce vocabulaire anglais ou franglais est parfois insupportable. On ne comprend pas de quoi qu'il s'agit. De nouveau, c'est une question de démocratie. En agissant ainsi, on se cache derrière un langage incompréhensible pour

certains publics qui se sentent dès lors exclus. Le français est-il réellement menacé ? Je ne le crois pas. Le dernier rapport de l'Organisation internationale de la francophonie sur l'État du français dans le monde, qui vient de paraître, montre d'ailleurs que le français ne se porte finalement pas si mal, en particulier en Afrique.

**Aujourd'hui, dans nos démocraties européennes, la mixité est un état de fait. Quid des langues nationales ?**

Le français s'est toujours enrichi d'autres langues et continue à le faire, et c'est très bien ainsi. Cela peut aussi être intéressant au niveau de l'enseignement.

Au début des années 90, on a vu arriver les premières écoles en immersion mais aussi le développement de l'immersion sauvage, c'est-à-dire le fait d'inscrire des élèves francophones dans l'enseignement néerlandophone. Certains disaient, c'est une catastrophe. Les élèves maîtriseront mal le français par après, ils ne seront pas bilingues, etc.

Certes, ce type d'enseignement ne convient pas à tous. Je pense notamment aux enfants bruxellois issus de l'immigration qui ne maîtrisent déjà pas très bien le français et qui se retrouvent dans une école flamande. Leurs parents se disant qu'ils auront ainsi une chance supplémentaire pour plus tard. C'est sans doute vrai. Mais la maîtrise d'une langue de base est aussi importante.



© FW-B - Jean POUJËT

De gauche à droite,  
Marie Belina, Martine Garsou et  
Nadine Vanwelkenhuyzen

**Un autre enjeu, c'est la maîtrise de la lecture. Un domaine où les petits belges francophones ne sont pas forcément très en pointe**

Les résultats des enquêtes PISA ou PIRLS sont effectivement inquiétants. La discrimination est palpable. Avec un fossé très grand entre les très bons élèves et les autres. Mais cela n'est pas propre à la Belgique francophone. Les chiffres sont assez semblables en France. Imaginez : 15% des élèves sortent de leurs études sans savoir lire de façon fluide et en ne comprenant pas ce qu'ils lisent ! Ce sont les mêmes qui vont se retrouver ensuite sur le marché du travail avec les effets que l'on peut imaginer en terme d'insertion sociale. C'est donc un enjeu de société majeur.

**« Dire que les gens ne lisent plus, c'est faux. Les gens lisent autre chose et autrement »**

**Que faire ?**

Réinterroger notre système scolaire ; voir pourquoi un pourcentage aussi élevé d'élèves décrochent en lecture. Intensifier les moyens à tous les niveaux (enseignement, lecture pu-

blique, éducation permanente...). Nous avons encore énormément de travail à accomplir au sein des catégories moins favorisées, dans les communautés issues de l'immigration notamment.

**Et pourtant, il n'y a jamais eu autant d'outils disponibles : un marché de l'édition jeunesse en plein essor, des bibliothèques qui s'ouvrent, un accès immense aux nouvelles technologies...**

Dire que les gens ne lisent plus, c'est faux. Les gens lisent autre chose et autrement. L'écrit prend de plus en plus de place partout. Les supports changent, mais l'accès à l'écrit reste fondamental. Les jeunes écrivent énormément (SMS, emails, réseaux sociaux...) et tout ça est en soi très positif.

**On voit émerger un nouveau langage qui d'un côté se réinvente et s'enrichit et de l'autre s'appauvrit**

Écrire sans fautes, avec une syntaxe correcte, reste important. L'orthographe est un marqueur social. Si vous ne le maîtrisez pas, vous risquez l'exclusion. Une lettre de candidature criblée de fautes vous met en difficulté. Il faut maintenir un niveau d'exigence sans quoi on

va entretenir une société à deux vitesses et discriminante : ceux qui ont les moyens de s'offrir des bonnes écoles, de maîtriser plusieurs langues, d'avoir des cours privés, seront toujours mieux positionnés, et les autres seront à la traîne.

### Revenons sur ces 30 ans du Service de la langue française. Dans l'ensemble, êtes-vous satisfaite du travail accompli ?

On a lancé une collection « Français & Société » pour diffuser nos recherches, ainsi que la collection « Guide » qui permet de diffuser les bonnes pratiques. Plusieurs publications ont eu du succès : *Écrire pour être lu*, *la Guide de la féminisation*, *100 jeux de langue à l'école et ailleurs...* On a développé, grâce aux recherches soutenues, la socio-linguistique, peu présente jusque là. Et puis, il y a eu « La langue française en fête » lancée en 1995. Cette opération visait à sortir du côté purement normatif et montrer que la langue peut être aussi une source de jeu, de plaisir et d'amusement.

### Ensuite il y a eu l'opération « Ville des mots »

Et dès 1996, on a créé la « Ville des mots », dans le cadre de la langue en fête. Chaque année, la langue est mise en valeur de façon transversale dans une ville. Très vite, on a senti un élan, de la créativité. Je n'imaginai pas que ça parlerait à autant de gens.

Depuis la première édition, avec le parrainage de Bruno Coppens qui s'est beaucoup investi dans l'opération, on a senti une dynamique avec les écoles, les associations, les quartiers, les centres culturels... Je me souviendrai toujours de cette anecdote à Braine-l'Alleud : 70 associations participent à l'opération. À la gare, il y a des panneaux avec des jeux de mots, des dessins. Et le chef de gare lui-même, décide de s'associer à l'opération en changeant ses panneaux. Il y avait un quai hors d'usage qu'il avait baptisé « Quai Sœur Anne ne vois-tu rien venir ?... » On avait gagné notre pari !

### Il fallait alors sortir la langue des salons et des universités. Il fallait qu'elle vive ?

Oui, et permettre aux citoyens d'être partie prenante de ce mouvement. Montrer que chacun peut s'emparer de sa langue. Et surtout

décloisonner les différents secteurs : l'enseignement, la lecture publique, le monde associatif... Vingt ans plus tard, on continue. On a créé des passerelles, des synergies entre des secteurs qui ne se parlaient pas. La langue peut être aussi un outil fédérateur.

### « On ne pourra rien faire seul, depuis notre petite Belgique francophone »

#### Avec quels effets ?

C'est très difficile à évaluer quantitativement. On ne s'adresse pas à un opérateur en particulier, à une catégorie socioculturelle spécifique. Travailler autour de la langue, c'est s'adresser aux 4,2 millions de citoyens francophones.

#### Avec en filigrane, un enjeu politique et institutionnel

Oui, à Bruxelles, ville bilingue, la question de la langue est évidemment un enjeu important. La concurrence est d'ailleurs moins l'anglais que le flamand. Avec une position très claire à mon sens : pour défendre le français, il faut aussi renforcer le multilinguisme des locuteurs francophones.

#### À ce propos, avez-vous des contacts avec vos homologues flamands ?

Peu. Les Flamands n'ont pas un service comme le nôtre. Ils sont en alliance avec les Néerlandais dans un traité qui s'appelle *Nederlands Taalunie* pour défendre le néerlandais, les auteurs, la littérature... On a quelques contacts notamment dans un réseau européen des organismes linguistiques, mais sans plus. Ce serait évidemment à développer.

#### Pour agir sur un secteur aussi transversal que la défense d'une langue, il faut des moyens

Oui. Et en 30 ans, on ne peut pas dire que les moyens humains et budgétaires ont considérablement évolué. On a commencé avec 125 000 €, aujourd'hui on est à 240 000 €. Si je compte l'inflation, c'est franchement rien. Mais la difficulté de ce service, c'est qu'il touche à des problématiques tellement vastes et il doit composer avec des niveaux de pouvoirs très différents. Par exemple, la défense du consommateur pour qu'il dispose de modes d'emploi dans sa langue dépend du fédéral.



© FW-B - Jean POUCKET

### Comment être efficace dans ce contexte ?

Sur la question du statut ou de la maîtrise de la langue, on peut émettre des avis qui sont ensuite relayés. Sur la question du *corpus*, on peut agir plus directement, comme on le fait sur la terminologie, la féminisation, la réforme de l'orthographe, sur base d'un travail de spécialistes de la langue. Pour ces avis et recommandations, le travail mené par le Conseil de la langue est important. Sur l'appropriation du français par les migrants, nous avons également réalisé un travail de réflexion et de sensibilisation des opérateurs culturels. Mais nous ne sommes pas seuls. Il y a le Réseau alpha, Lire et écrire, les opérateurs locaux, le Fédéral... Pour avancer, il faut maintenir une réflexion, des actions concrètes, un partenariat avec les autres pays de la francophonie du Nord : la France, la Suisse romande et le Québec. Continuer nos échanges d'informations, les séminaires, les résolutions communes... L'expérience montre que nous sommes plus efficaces lorsqu'on peut s'appuyer sur une législation, comme en France avec la loi Toubon.

### Votre état d'esprit aujourd'hui ?

Après 30 ans, il faut pouvoir se re-questionner. Étant donné tout ce qui a été fait, qu'est-ce qu'il reste à faire ? Vers quoi devons-nous aller ? Comment centrer nos actions pour être plus efficaces ? On a essayé notamment via « La langue en fête », « Villes des mots »... On a développé des outils pratiques. Il faut maintenant s'attaquer aux enjeux du futur : la présence du français sur Internet ; la nécessité du plurilinguisme ; la lisibilité des textes ; la réforme de l'orthographe ; l'appropriation de la langue par les migrants et ceux qui la maîtrisent difficilement et là le décret de 2009 sur le développement des pratiques de lecture donne un rôle aux bibliothèques qui sont ainsi amenées à développer non seulement la lecture mais aussi les capacités langagières. Il faut continuer à être vigilants au niveau international notamment avec l'Europe des 28. Le français est quelque peu en recul. Mais on ne pourra pas agir seuls, dans notre petite Belgique francophone. Il faut continuer à travailler de façon conjointe et transversale. ●



## •• Quelle politique pour le français ?

### Contre la déférence et la lustration de la langue française<sup>1</sup> en Fédération Wallonie-Bruxelles

par **Nathalie MARCHAL**,  
directrice du Service de la langue française

**N**é il y a 30 ans, en écho aux réformes institutionnelles de 1980 et à la création de la Communauté française, le Service de la langue française recevait pour mission de répondre aux enjeux attachés à la première des compétences culturelles de la nouvelle institution : « la défense et l'illustration de la langue ». Signe et symbole de la future Fédération Wallonie-Bruxelles et véritable ciment entre les Wallons et les Bruxellois. En effet, c'est par un arrêté du 25 février 1985 que sont créés un « Service de la langue française » et un « Conseil de la langue française ». Cet arrêté est motivé par la nécessité de disposer d'interlocuteurs légitimes pour interagir avec les autres organismes linguistiques francophones.

Au niveau interne de la Communauté française, les discours sur le déclin du français et l'influence croissante de l'anglo-américain sont également des éléments qui motivent le gouvernement de l'époque à créer des organismes permanents. Ces derniers sont habilités à cerner les évolutions de la langue, à rassembler des informations et à proposer des mesures adaptées aux problèmes spécifiques du français en Communauté française.

Dans ce cadre, une prise de conscience des enjeux qui dépasse les aspects « patrimoniaux », défensifs et puristes se fait jour. Cette prise de conscience s'ouvre aux implications politiques, sociales, économiques, éducatives, culturelles, etc. liées à la langue : rédiger des textes pour qu'ils soient compréhensibles pour le public, obliger les fabricants à étiqueter leurs produits dans la langue du client, promouvoir des méthodes rapides d'acquisition des langues pour favoriser l'emploi, imaginer

de meilleures façons d'intégrer nos migrants, en restant respectueux de leurs différences, favoriser le maintien du français et des autres langues dans les masters universitaires et la recherche scientifique, etc.

En bref, la langue se trouve au cœur de politiques multiples. Cependant, ces dernières semblent souvent l'ignorer. Par ailleurs, la structure fédérale de l'État et le morcèlement de ses compétences constituent une difficulté supplémentaire importante pour mettre en place des politiques linguistiques en Belgique francophone.

Le Service de la langue française et le Conseil de la langue française et de la politique linguistique ont donc fort à faire pour rappeler aux différents niveaux de pouvoir que la langue, ce joyau naturel au cœur de notre vie et fondateur de notre identité, mérite également sa politique publique et constitue un enjeu transversal - la langue est partout - et un levier dans de nombreuses politiques publiques.

#### Quatre objectifs majeurs

Aujourd'hui, comme en 1985, toutes les actions menées par le Service de la langue française restent étroitement liées aux enjeux de société les plus divers et placent l'utilisateur au centre de ses préoccupations. Égalité des chances, cohésion sociale, insertion professionnelle, promotion de l'individu, épanouissement personnel, etc. constituent la trame de fond de la politique de la langue française en Fédération Wallonie-Bruxelles.



<sup>1</sup> On emprunte ce jeu de mots à Dan Van Raemdonck, « Nos ancêtres les participes passés, Déférence et lustration de la langue française », in Actes du colloque *Pour un français convivial, l'appropriation du français*, De Boeck, Champs linguistiques, 2015.

### •• Trois expositions itinérantes

- *Délivrons les mots !*, une exposition de livres de jeunesse pour jouer avec la langue

De « Zinz'imagier », à « Dico dingo », en passant par « Contrepétarades » et « Dix dodus dindons », cette exposition contient une sélection de 200 titres débordants de vitamines pour découvrir le plaisir des mots. Ils invitent le jeune lecteur de 3 à 14 ans à renouer avec ce plaisir à travers des activités ludiques, poétiques et créatives autour de la lecture, de l'écriture et de l'oralité.

- *Lettres d'humour*

Une exposition inventive et modulable présentant le travail de Gilbert Salachas. Ce passionné de cinéma, ami de Fellini et de Tati, de Pierre Etaix, de Michel Serrault, proche du surréalisme et éditeur de André Balthazar et de Roland Breucker, a un passe-temps favori : le démêlage inventif de la langue française. Ses détournements phonétiques et ses interprétations saugrenues habitent les quelques 150 cadres sous verre de cette exposition drôle et savoureuse.

- *Jeux de langage*

Une approche libre et active pour améliorer la maîtrise du français, qu'il soit notre langue maternelle ou notre langue seconde. Depuis 1996, la Maison de la Francité et le Secteur ludothèques de la Commission Communautaire française développent une collection itinérante, qui compte aujourd'hui près de 300 jeux sur la langue française : jeux de table, jeux pour enfants et pour adultes, jeux solitaires ou jeux collectifs...

Infos : Pour connaître les conditions de prêt des trois expositions : [www.languefrancaise.be](http://www.languefrancaise.be)

La colonne vertébrale de cette politique et autour de laquelle s'élaborent les différentes actions peut être définie à travers quatre objectifs majeurs :

- Améliorer la langue et sa maîtrise

Il s'agit d'aménager la langue sur le plan linguistique pour la rendre « appropriable », performante et adaptée aux besoins du citoyen. Réformes de l'orthographe, lisibilité des textes administratifs et juridiques, terminologie, féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres, notamment, constituent autant d'actions de ce vaste programme.

Pour améliorer la maîtrise du français, il s'agit également de développer des pistes pédago-

giques en matière de français langue maternelle et de français langue étrangère, ainsi que de mener des actions destinées à changer l'image de la langue et de nos propres compétences linguistiques, c'est-à-dire lutter contre ce que la sociolinguistique nomme notre « sentiment d'insécurité linguistique ». Car pour bien apprendre une langue, il ne suffit pas d'être techniquement « drillé », il faut aussi l'aimer, la considérer comme un élément de son identité, la faire sienne, se l'approprier.

- Renforcer la présence du français et augmenter le nombre de ses locuteurs

Il s'agit de renforcer la diffusion du français, que ce soit dans les sciences, dans les techniques, dans les arts, dans l'enseignement supérieur, dans les médias, dans les entreprises, dans les institutions internationales, sur les autoroutes de l'information, etc. Cependant, la diffusion et le rayonnement d'une langue ne se « décrète » pas. Ils se basent, tout d'abord, sur un principe simple, bien décrit du reste par Claude Hagège : il n'y a pas de facteur interne prédisposant une langue à dominer les autres. En effet, aucune langue ne porte en soi des caractéristiques de clarté, de beauté, de capacité à dire la modernité qui la rende plus éligible. Ce qui implique, par conséquent, qu'à aucune langue il n'est interdit de devenir une grande langue de communication scientifique ou technique ou politique ou commerciale ou artistique. Les facteurs sont externes et tiennent davantage à la créativité, à l'innovation, aux performances des locuteurs dans l'un ou l'autre de ces domaines. Créativité et performances qu'une politique publique doit donc viser à encourager. Et c'est tout un programme !

- Promouvoir la diversité linguistique et renforcer le plurilinguisme des francophones

Cependant, pas de méprise. Loin d'un combat pour récupérer une hégémonie que le français a perdue - rappelons que le français a dominé, certes dans une mesure infiniment moindre que l'anglo-américain actuel, l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle -, il s'agit de combattre le principe même d'hégémonie<sup>2</sup> ! Promouvoir la diversité des langues et des cultures et lutter contre la langue unique et son corrélat,

## COULEUR

Verre et pinard  
VERT ÉPINARD

## SPLEEN

Coût de blouse  
COUP DE BLUES

Illustrations extraites du livre  
*Les Jeux de l'humour et du langage*,  
Éd. Gilbert Salachas, 2001

la culture unique, figurent donc également parmi les objectifs d'une politique linguistique. Car le principe d'une langue unique a certes une redoutable efficacité : il optimise à moindre coût la communication et l'accès à l'information pour tous. Cependant, il fait fi de l'identité des peuples, il fait fi de la qualité de l'information (aucune langue seconde ne pourra jamais égaler en nuances la langue maternelle), il crée une diglossie et une perte de prestige des autres langues risquant de les reléguer, à terme, au rang de patois réservés à la sphère privée. Enfin, il tient également éloigné des apports culturels des autres langues. Telle la biodiversité des espèces, la diversité des langues est une nécessité pour l'équilibre de notre « écosystème linguistique ». Langues de travail, langues européennes, langues d'origine de nos hôtes, dont les flux migratoires se sont intensifiés ces dernières années, la Fédération Wallonie-Bruxelles a du grain à moudre sur le terrain de la diversité des langues. Elles constituent toutes cependant un patrimoine inestimable que les pouvoirs publics se doivent de prendre en compte et de valoriser<sup>3</sup>.

Sauvegarder la diversité, c'est aussi renforcer les compétences en langues des citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un plurilinguisme qui offre également des retombées précieuses en termes d'épanouissement

personnel et d'insertion professionnelle. En effet, les langues sont une clé d'accès au monde. Outre qu'elles constituent une source d'enrichissement culturel personnel considérable, elles nous font accéder à l'information, peuvent nous donner une visibilité internationale, et sont, ici ou ailleurs, de précieux passeports pour l'emploi. Langues officielles de l'État, langues des pays voisins avec lesquelles nos entreprises continueront à entretenir des relations commerciales, ou grandes langues de communication internationale (quittons à cet égard une vision trop eurocentrée et considérons, à côté de l'anglo-américain, l'importance des espaces hispanophones, russophones, lusophones ou encore sinophones, par exemple, à l'échelle planétaire), l'apprentissage des langues nous fait découvrir de nouveaux possibles.

Un plurilinguisme que les locuteurs de grandes langues internationales comme les francophones ont trop longtemps négligé et qui reste freiné, précisément chez eux, par une image tenace : oser la langue étrangère, même si on ne la parle pas parfaitement ! Les pouvoirs publics ont donc aussi, dans ce domaine, à travailler sur certaines représentations... D'un point de vue local, des études montrent que, sur le marché de l'emploi bruxellois, une connaissance suffisante du néerlandais fait nettement défaut chez les francophones,

<sup>2</sup> Ce n'est en aucun cas l'anglo-américain qui est visé dans ce débat, mais bien le principe hégémonique d'une langue unique quelle qu'elle soit.

<sup>3</sup> La FWB a d'ailleurs créé une cellule administrative permanente chargée d'assurer une veille sur le suivi de la Convention de l'UNESCO relative à la diversité culturelle, et notre nouveau gouvernement installé en juillet dernier, dans sa récente Déclaration de politique communautaire 2014-2019, fait de la diversité culturelle le fer de lance de son programme dans le domaine des politiques culturelles en indiquant d'entrée de jeu son attachement, à l'heure de la globalisation, à l'exception culturelle et aux principes de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité culturelle.

COQUILLAGES ET CRUSTACÉS



Illustrations extraites du livre  
*Les Jeux de l'humour et du langage*,  
Éd. Gilbert Salachas

DROGUE



et ce, à tous les niveaux de compétences de l'entreprise, du huissier à l'ingénieur civil. Ceci est corroboré par la demande importante de formation en néerlandais formulée à l'égard des organismes d'insertion professionnelle. Un déficit étonnant pour un pays multilingue où toutes les ressources (médias, séjours linguistiques en immersion, professeurs « natifs », etc.) sont à portée de main !

- Préserver le droit pour tout francophone à être servi en français

Comprendre une sentence pénale, une obligation administrative, l'accès à une aide publique, le mode d'emploi d'un appareil ou d'un médicament, disposer d'un contrat de travail dans sa langue maternelle, et pouvoir se défendre dans sa langue, sont autant de droits naturels auxquels tout individu doit pouvoir prétendre. Ce droit est pourtant régulièrement négligé, voire bafoué, en Belgique et les conséquences peuvent être lourdes pour le citoyen, que ce soit sur le plan financier, sanitaire ou sécuritaire. Dans ce domaine du droit, l'enjeu linguistique est à la fois celui de la présence du français et celui de sa qualité dans les textes juridiques et administratifs ou dans les notices d'emploi.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a malheureusement peu de compétences pour légiférer dans le domaine de l'emploi des langues. Usage administratif dans les communes bruxelloises,

usage judiciaire ou protection du consommateur, par exemple, sont autant de compétences fédérales. L'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles consiste donc davantage à informer le citoyen de ses droits linguistiques et à alerter les instances de recours compétentes en cas d'irrégularité ou de plainte.

**Focus sur quelques actions spécifiques**

Autour de ces quatre grands objectifs ambitieux de politique linguistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons délibérément choisi de mettre l'accent, dans ce numéro de *Lectures*, sur certaines actions spécifiques, soit parce qu'il s'agit de chantiers actuellement en cours et prioritaires, soit parce que ces actions font écho à certaines actions menées par les bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- Faciliter l'accès à l'écrit : revoir l'orthographe...

Qu'il s'agisse de faciliter l'accès à l'écrit, Georges Legros, professeur émérite de l'université de Namur, n'a pas son pareil pour livrer un solide plaidoyer en faveur des réformes de l'orthographe française. Pour comprendre le sens de ces réformes, il faut interroger la cohérence interne de notre système linguistique et par la même occasion, cesser de faire peser la faute sur l'utilisateur.

Historiquement, notre système linguistique s'est construit sur de nombreux accidents de l'Histoire ou partis pris sans fondement. Or, les personnes qui apprennent l'orthographe française font preuve d'une intelligence linguistique naturelle et font souvent des fautes « cohérentes ». La preuve qu'il faut faire davantage confiance aux usagers. C'est cette logique qu'entendent suivre les réformes proposées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, le principe même de la réforme se voit opposer de puissantes résistances dues à des représentations fausses de l'orthographe : les réformes ne sont pas un nivellement par le bas, notre langue n'en perd pas son âme car l'orthographe n'est pas la langue, elle n'en est que l'habit. D'ailleurs, toutes les langues réforment leur orthographe...

- ...Et la lisibilité des textes administratifs  
Pour faciliter l'accès à l'écrit, Anne Vervier, formatrice en lisibilité, ouvrira également un champ capital et pourtant sous-estimé de la politique linguistique : celui de la lisibilité des textes administratifs au sens large, dont la bonne compréhension est indispensable, voire parfois vitale, pour le citoyen. Or, les administrations publiques, en ce compris les bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont de véritables machines à produire des règlements, des décrets, des procédures... Malheureusement, pas toujours très lisibles. Une méthode d'écriture, des conseils aux scripteurs, des guides de remédiation, des formations, peuvent quelquefois donner très rapidement les clés pour produire des écrits clairs. C'est tout bénéfique pour l'auteur qui se met à l'abri des demandes d'explications formulées par les destinataires. Cependant, garantir une communication citoyenne accessible constitue, avant tout, un enjeu démocratique fondamental, *a fortiori* face à nombre de nos concitoyens qui ne maîtrisent pas encore bien le français...

- Adapter la langue au monde d'aujourd'hui  
Pour rendre la langue performante et adaptée à un monde en évolution constante, Marie Belina, terminologue au Service de la langue française, parlera de la nécessité d'alimenter Belterme, la banque terminologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'outiller

## • • Les deux sites Internet

[www.languefrancaise.be](http://www.languefrancaise.be) et [www.lalanguefrancaiseenfete.be](http://www.lalanguefrancaiseenfete.be)

Le Service de la langue française met à la disposition des internautes, à travers ses deux sites, une multitude d'informations sur le français et sur la politique linguistique, des jeux linguistiques inspirés de l'OULIPO, des activités pédagogiques dans le cadre de « La langue française en fête » etc. Le site [www.languefrancaise.be](http://www.languefrancaise.be) héberge également Belterme, la banque terminologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles présentant plus de 4 000 termes de spécialité, leurs synonymes et équivalents néerlandais, anglais et allemand.

Des hyperliens renvoient aux sites Internet des principaux partenaires officiels de la politique de la langue française de France, du Québec et de Suisse romande avec lesquels le Service de la langue française collabore étroitement.

les professionnels, mais également tous les citoyens, d'un vocabulaire français clair et précis qui désigne de nouvelles réalités techniques, sociales, ou scientifiques. L'informatique, les nouveaux médias, l'audit, la simplification administrative, les nouvelles théories managériales, ou l'édition numérique, par exemple sont autant de sujets actuels auxquels notre langue doit s'adapter. C'est bien là le secret de sa vitalité...

### - Féminiser

Pour rendre la langue performante et l'adapter à de nouvelles réalités sociales, Marie-Louise Moreau, professeur émérite de l'université de Mons, parlera, quant à elle, de l'accès des femmes à des fonctions autrefois exclusivement occupées par des hommes. Un décret paru en 1993 impose aux administrations, en ce compris notamment les bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de faire usage de formes féminines de noms de métier, fonction, grade ou titre, lorsqu'on désigne une femme ou un ensemble de femmes. Vingt-deux ans après la parution de ce décret, il faut encore combattre certains foyers de résistance, souvent d'ailleurs dans le chef de femmes qui, après s'être battues pour accéder à une fonction occupée par des hommes, préfèrent le titre masculin, pour être véritablement leur égal !

Notez qu'une troisième édition du *Guide de féminisation des noms de métiers* (Fédération

## •• Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique, est une instance d'avis chargée de conseiller le ou la ministre qui a la politique de la langue française dans ses attributions. Il est plus précisément chargé :

- de suivre de près l'évolution de la situation linguistique en Fédération Wallonie-Bruxelles tant au point de vue du statut de la langue que de sa qualité ;
- de proposer un programme de recherches à caractère sociolinguistique ;
- d'envisager des actions de sensibilisation susceptibles de promouvoir la langue française auprès de la population, des pouvoirs publics ou de tout autre milieu concerné.

Le Conseil a remis des avis sur les questions suivantes :

La féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre ; la terminologie ; le français dans les sciences ; la fête de la langue française ; la lisibilité des textes administratifs ; le français et l'Europe ; la dénomination de la monnaie divisionnaire de l'euro ; les rectifications orthographiques ; l'amélioration du bagage linguistique en langues étrangères des citoyens de la Communauté française Wallonie-Bruxelles ; les synergies entre niveaux de pouvoir en matière de politique linguistique ; la politique linguistique de Wallonie-Bruxelles International ; l'ingénierie linguistique ; l'évaluation de la maîtrise du français ; l'appropriation du français par les migrants ; la terminologie de l'enseignement supérieur ; la création d'un néologisme pour remplacer « communautaire » : comment qualifier ce qui ressortit de l'Union européenne ? ; la réforme des organismes de politique linguistique de la Fédération Wallonie - Bruxelles ; l'organisation d'un prix annuel en matière de communication citoyenne.

Wallonie-Bruxelles-Service de la langue française) verra le jour en 2015. Un incontournable pour les rayons et présentoirs des bibliothèques publiques qui leur sera expédié par le Service de la langue française.

### - Renforcer la présence du français dans les sciences

Pour rappeler l'importance du multilinguisme, François Ost, professeur à l'université Saint-Louis-Bruxelles, évoque la situation en Europe. Pour renforcer la présence du français dans les sciences et lutter contre la langue unique qui ne peut donner à la science tous les gages de qualité, Philippe Blanchet, professeur à l'université de Rennes et expert auprès de l'Agence universitaire de la Francophonie, parlera de la situation des langues dans la recherche et dans la diffusion scientifique.

### - Aider l'appropriation du français par les migrants

Pour permettre à tous de s'approprier le français et en faire un élément de son identité, Philippe Hambye, professeur à l'université catholique de Louvain, déconstruit, quant à lui, des idées reçues en matière de langue et d'intégration. Ces idées reçues, nous n'y adhérons pas de manière réfléchie. Elles relèvent plus de l'évidence que de la conviction. La recherche qu'il a faite pour le Service de la langue sur le sujet montre, en effet, que ces idées, bien

que « reçues », sont naturellement « revues et corrigées » par leurs détenteurs eux-mêmes, à l'occasion d'une discussion approfondie avec les chercheurs. Ces idées reçues sont principalement les suivantes : les migrants ne connaissent pas le français ; connaître le français est l'unique condition pour s'intégrer, connaître le français, c'est partager un ensemble de valeurs communes ; ceux qui ne parlent pas le français n'en ont pas la volonté. Une recherche éclairante pour les bibliothécaires dont la mission consiste notamment à « améliorer les capacités langagières » de nos concitoyens (cf. nouveau décret)...

### - « La langue française en fête »

Pour s'approprier la langue, il faut aussi lutter contre une image ultra normative du français et contre une image négative de nos propres compétences linguistiques. À ce sujet, j'aurai le plaisir de vous proposer, dans ce numéro de *Lectures*, un second article sur la vaste campagne de sensibilisation annuelle que nous menons contre notre « insécurité linguistique » de francophones : « La Langue française en fête » qui se tient en mars et à laquelle les bibliothécaires sont chaque année conviés.

Puisse ce numéro de *Lectures* titiller votre créativité, faire des émules et vous donner l'envie de collaborer avec nous sur l'une ou l'autre des actions présentées ! ●



## •• La collection « Guide »

À travers cette collection, le Service de la langue française propose au grand public des informations concrètes et variées sur le français aujourd'hui.

Le premier numéro *Mettre au féminin, Guide des noms de métier, fonction, grade et titre* a vu le jour en 1994. Ce guide connaîtra très prochainement sa troisième édition. En outre, la collection compte d'autres numéros : *La langue française de A à Z* ; *Écrire pour être lu, comment rédiger des textes administratifs faciles à comprendre* ; *100 jeux de langue à l'école ou ailleurs* ; *Y a pas photo, quelques instantanés du français d'aujourd'hui* ; *La langue dans les assiettes, quelques recettes pour créer des mots nouveaux dans l'alimentation* ; *Aguiche, 100 termes d'aujourd'hui* ; *Le guide des gentils, répertoire des noms des habitants en Communauté française de Belgique*, *Orthographe, qui a peur de la réforme ?* ; *Langue française et intégration, des idées reçues, revues et corrigées*.

### Infos :

Pour télécharger des numéros : [www.languefrancaise.be](http://www.languefrancaise.be)

Pour commander : [langue.francaise@cfwb.be](mailto:langue.francaise@cfwb.be)

## La collection « Français et Société »

À travers cette collection, le Service de la langue française souhaite faire connaître à un large public les synthèses de recherches scientifiques consacrées à la vie du français dans notre société et à ce qu'il représente pour le citoyen de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La collection compte à ce jour 29 numéros. Chacun d'eux présente la situation du français dans un contexte particulier : l'entreprise, l'administration, l'école, la presse, la recherche scientifique, la politique migratoire, etc.

### Infos :

Pour consulter la liste et le résumé des numéros : [www.languefrancaise.be](http://www.languefrancaise.be)

Pour commander : [langue.francaise@cfwb.be](mailto:langue.francaise@cfwb.be)

## En plus des collections « Guide » et « Français et Société », le Service de la langue française a également publié, avec les éditions De Boeck

- Un important ouvrage intitulé *Le français en Belgique, Une langue, une communauté*,
- Les actes des colloques internationaux organisés avec l'OPALE, Organismes francophones de Politique et d'Aménagement Linguistiques (France, Suisse, Québec, Fédération Wallonie-Bruxelles) : *Langue française et diversité linguistique* (Bruxelles, 2005), *La communication citoyenne : efficace et accessible ?* (Liège 2009), *Pour un français convivial, s'appropriier la langue* (Bruxelles 2013).
- Par ailleurs, une collection de dépliants a également été mise en place, parmi laquelle figure la plaquette intitulée *7 règles pour nous simplifier l'orthographe*, rappelant les principales rectifications orthographiques de 1990.

Infos : [langue.francaise@cfwb.be](mailto:langue.francaise@cfwb.be)

# Langues régionales endogènes en bibliothèque

par Nadine VANWELKENHUYZEN,   
directrice du Service des Langues endogènes

<sup>1</sup> Décret relatif aux langues régionales endogènes de la Communauté française ; texte complet disponible sur le site du SLRE : [www.languesregionales.cfwb.be](http://www.languesregionales.cfwb.be)

<sup>2</sup> Également appelé « gaumais ».

<sup>3</sup> Communément appelé « bruxellois ».

<sup>4</sup> Également appelé « francique luxembourgeois ».

<sup>5</sup> La dernière enquête d'envergure sur le sujet est celle effectuée en 1920 par J.-M. Remouchamps auprès des administrations communales wallonnes. Selon les résultats obtenus, les langues régionales, toutes variétés confondues, étaient alors pratiquées par plus de 80% de la population wallonne. Pour les années 1990, nous disposons de quelques estimations fondées sur des données fragmentaires et des méthodes d'enquête disparates.

Elles oscillent entre 820 000 et 1 200 000 Wallons pratiquant une langue régionale, soit 25 à 37% de la population. Elles indiquent en outre que le wallon se maintient plus fermement que le picard, et le picard plus fermement que le gaumais. Le champenois, quant à lui, ne semble plus parlé que par quelques dizaines de personnes. Par ailleurs, selon le Groupe d'experts du *Programme UNESCO sur les langues en danger dans le monde*, sur une échelle se déployant de 0 (langue éteinte) à 5 (langue sûre), le degré de vitalité des LRE de la Fédération se situerait entre 2 (langue sérieusement en danger) et 3 (langue en danger). Cf. l'édition interactive de *l'Atlas UNESCO des langues en danger dans le monde*, disponible en ligne à l'adresse suivante <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/endangered-languages/atlas-of-languages-in-danger/>. Les sources sur lesquelles cette estimation s'appuie ne sont pas clairement identifiées.

## 1. Les axes majeurs de la politique des langues régionales en Fédération Wallonie-Bruxelles

Par décret du 24 décembre 1990, la Fédération Wallonie-Bruxelles a accordé un statut officiel aux « langues régionales endogènes » (LRE) pratiquées sur son territoire<sup>1</sup>. L'appellation englobe les différents parlers minoritaires qui s'y sont développés parallèlement au français, que ces parlers soient d'origine latine (champanois, lorrain<sup>2</sup>, picard, wallon) ou d'origine germanique (thiois brabançon<sup>3</sup>, francique rhéno-mosan, francique mosellan<sup>4</sup>).

Le Service des langues régionales endogènes (SLRE), créé suite à la promulgation de ce décret, relève du Service général des Lettres et du Livre. Il a pour missions de préserver les LRE de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de favoriser leur usage, de développer leur vitalité et de garantir la pérennité du patrimoine culturel dont elles sont l'expression.

Bien qu'aucune statistique officielle concernant la pratique actuelle des LRE en Fédération Wallonie-Bruxelles ne soit disponible<sup>5</sup>, il ne fait pas de doute que les jeunes Wallons et les jeunes Bruxellois capables de s'exprimer dans une langue régionale représentent, à l'aube du III<sup>e</sup> millénaire, une infime minorité (moins de 10% de la population francophone de Belgique). Afin d'enrayer, voire d'inverser, le processus de déclin qui hypothèque l'avenir des LRE, le SLRE encourage, initie, coordonne et/ou développe différents types d'actions et d'outils.

### 1.1. L'édition sur et dans les LRE

Le budget annuel consacré à la défense et illustration des LRE s'élève à 135 000 €. Il permet de subventionner, en moyenne, une vingtaine de projets éditoriaux, qui ont pour objet :

- la diffusion de la création contemporaine

en LRE (prose, poésie, théâtre, essai, livret de CD,...) ;

- la conservation et la mise en valeur du patrimoine linguistique oral et écrit (collecte, numérisation, traduction et publication de données) ;
- le développement de l'équipement linguistique (dictionnaires, grammaires, manuels, outils pédagogiques ...) ;
- l'étude des pratiques linguistiques (trans-) régionales (variété des usages, contacts entre langues, processus d'acquisition et de transmission intergénérationnelle).

Les demandes de subsides introduites dans ce cadre par les opérateurs culturels du secteur (particuliers ou associations) sont examinées par les membres du Conseil des Langues régionales endogènes (voir *infra* 1.4.), lesquels soumettent leurs avis à la ministre de tutelle pour approbation éventuelle.

### 1.2. La création en LRE

Pour aider les auteurs et les artistes d'expression régionale et contribuer au rayonnement de leurs œuvres, le SLRE organise depuis 1995 une série de prix, dotés chacun d'un montant de 2 500 € : le prix triennal de prose en LRE ; le prix triennal de poésie en LRE ; le prix triennal de théâtre en LRE ; le prix biennal de philologie ; le prix biennal « Médias divers » (pour une réalisation audiovisuelle et/ou graphique).

Un encadrement et un soutien spécifiques sont accordés à la création en langue régionale endogène à destination de la jeunesse. En collaboration avec le secteur « Littérature de jeunesse » du Service général des Lettres et du Livre, le SLRE lance annuellement un appel à projets pour une bourse littéraire d'un montant de 3 500 €, dont le lauréat est désigné par la ministre de tutelle, sur proposition d'un jury indépendant chargé de sélectionner les projets d'albums soumis par les candidats (voir *infra* 1.3.1).



Chaque année, le SLRE s'associe par ailleurs au concours « Un auteur... une voix », lancé en 2011 par Vivacité. Ce concours distingue un écrivain et un interprète, le prix de l'un n'entraînant pas nécessairement celui de l'autre<sup>6</sup>.

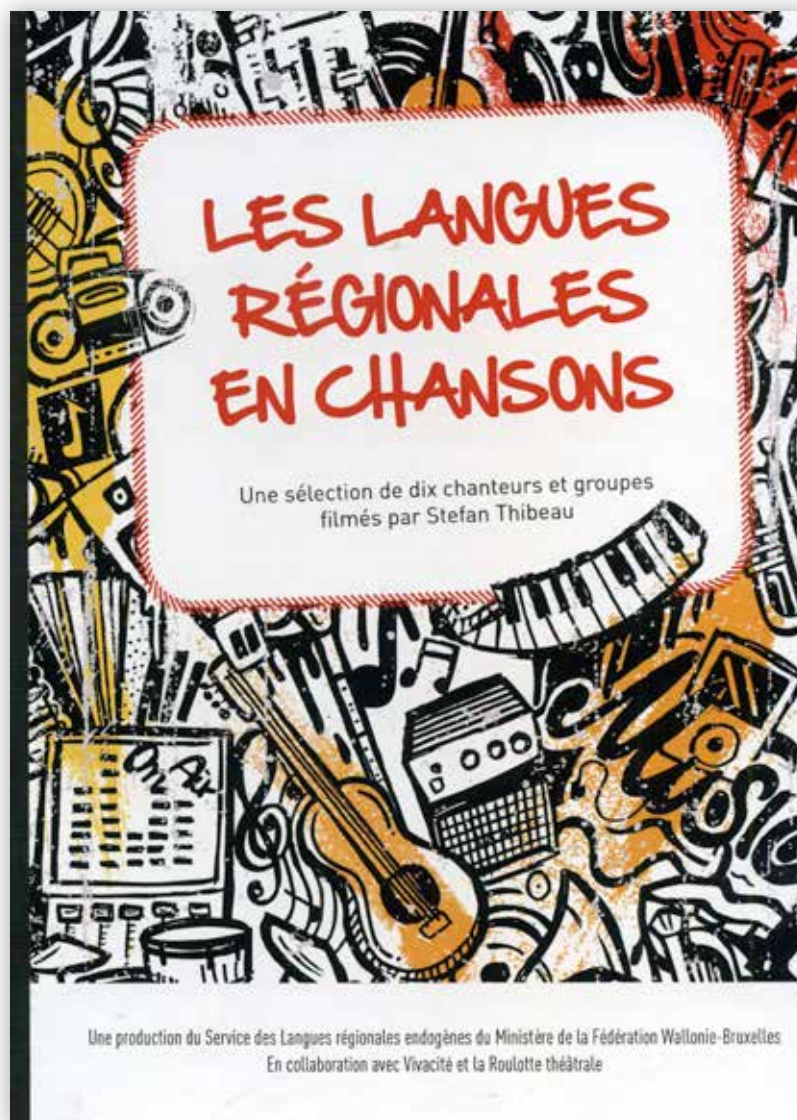
### 1.3. L'information et la communication à destination du public

Parallèlement aux aides financières et techniques qu'il apporte aux opérateurs culturels, le SLRE met directement en œuvre plusieurs initiatives en vue d'accroître la visibilité et la reconnaissance des LRE en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un handicap majeur à la préservation et au développement des LRE réside en effet dans la méconnaissance de leur existence même par une large partie de la population francophone.

#### 1.3.1. La sensibilisation de la jeunesse

Sensibiliser le jeune public et produire pour ce faire des publications ciblées font partie des mesures prioritaires à mettre en œuvre pour protéger des langues en situation précaire. Dans cette perspective, le SLRE a créé, en 2009, la première collection de littérature de jeunesse en LRE, intitulée « Lès Bab'lutes ». Grâce à un réseau d'adaptateurs coordonné par le SLRE, chaque numéro est aujourd'hui proposé dans les principales variétés linguistiques pratiquées en Fédération Wallonie-Bruxelles, accompagné de sa traduction française. En 2012, afin d'alimenter et de pérenniser la collection, une bourse annuelle d'un montant de 3 500 € a été créée avec l'appui du secteur « Littérature de Jeunesse ». Fin 2013, s'est conclu un partenariat avec les éditions Noir Dessin en vue d'assurer une meilleure diffusion des Bab'lutes, désormais disponibles non seulement dans les librairies labellisées mais aussi dans les réseaux de grande distribution (grands magasins, Club, Fnac). Sont déjà parus les trois titres suivants : Daniel Barbez (auteur), Maxime Berger (illustrateur), *Les mots du Pépère de Félicien*, 2009 ; Chantal Denis (auteure), Stibane (illustrateur), *Jean et Jeanne*, 2011 ; Sarah V, Paul-Henri Thomsin (auteurs), Stibane (illustrateur), *Les grands arbres*, 2014 (1<sup>ers</sup> lauréats de la bourse).

Le SLRE a réalisé en outre des outils d'information et d'apprentissage à destination des



élèves, des parents et des enseignants. Ainsi, le *Spirous-R.A.P.* ou *Répertoire des activités et publications en langues régionales à destination de la jeunesse*, publié en 2007, dresse la liste des cours, animations et ateliers en LRE organisés en Belgique francophone, recense plus de 300 titres d'imprimés et de réalisations audio(visuelles) en LRE et indique plusieurs bibliothèques et centres de documentation où ces publications sont consultables et, le cas échéant, empruntables. Le *Catalogue de littérature de jeunesse en LRE*, actualisé annuellement, répertorie les albums, bandes dessinées, adaptations (de *Tintin*, du *Chat*, du *Petit Prince*, etc.), CD, DVD, jeux et ouvrages à vocation pédagogique disponibles dans le commerce.

<sup>6</sup> Les modalités d'accès aux différents types d'aides (subventions, prix, bourse) sont détaillées sur le site internet du SLRE.



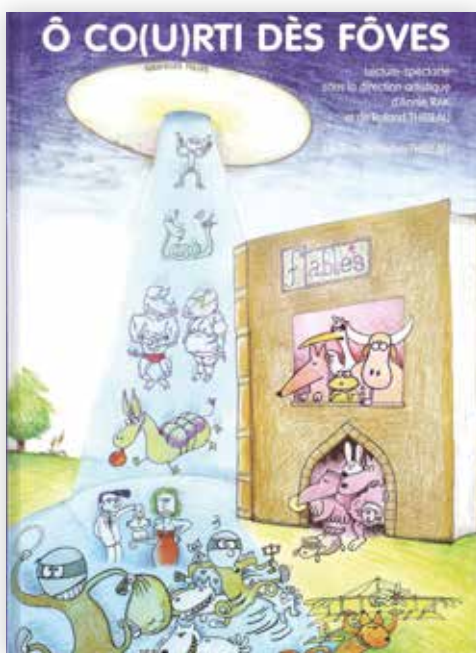
Chaque titre fait l'objet d'une présentation synthétique (contenu, langue(s) concernée(s), prix).

Le SLRE a par ailleurs organisé, dans le cadre de la « Fureur de lire », plusieurs journées d'initiation intitulées « Découvrir les langues régionales de la Fédération Wallonie-Bruxelles », comportant notamment un concours adressé aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années primaires. À cette occasion, il a conçu et diffusé en milieu scolaire trois séries de cahiers pédagogiques, consacrées respectivement aux adaptations wallonnes et picardes des Fables de La Fontaine, à la chanson en LRE et au patrimoine linguistique et littéraire généré par les chaussées romaines de Wallonie. Ces cahiers, de même que le *Spirous-R.A.P.* et le *Catalogue de littérature de jeunesse en LRE* sont disponibles sur simple demande auprès du SLRE.

Signalons encore que le SLRE anime régulièrement, dans le cadre du Salon du livre de jeunesse de Charleroi, des micro-ateliers d'initiation au wallon à destination des élèves du primaire ainsi que des rencontres professionnelles à destination des enseignants sur le thème du wallon à l'école.

### 1.3.2. Les activités et publications de vulgarisation

En vue de mettre à portée du grand public la richesse et la diversité du patrimoine linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le SLRE met à disposition du public une série de publications de référence, consultables sur simple demande dans ses locaux. Il s'agit de revues, recueils de textes, actes de colloque, etc. parus à l'initiative du SLRE ou avec son soutien. Citons par exemple la brochure *Le Coq chante ... il va vous réveiller. Vade-mecum des langues régionales en Fédération Wallonie-Bruxelles* (2011) ou encore les deux DVD multilingues *Ô co(u)rti dès fôves* (Au jardin des histoires - 2011) et *Les langues régionales en chansons* (2012).



Le SLRE a ouvert en outre, sur son site web, un guichet public via lequel il répond gratuitement à toute demande d'informations concernant la description, la normalisation et la législation relatives aux langues régionales endogènes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le guichet offre aussi la possibilité aux acteurs culturels du secteur (auteurs, éditeurs, animateurs, associations) de signaler leurs prochaines activités et publications.

Enfin, le SLRE organise régulièrement des activités à destination du grand public dans le cadre des principaux événements financés par le Service général des Lettres et du Livre. Depuis 2007, il anime un débat ou une rencontre d'auteurs à l'occasion de la Foire du Livre de Bruxelles et propose à la vente sur le stand de la Fédération une sélection de publications dans / sur les LRE. Il coordonne également différents types d'animations (lectures-spectacles, conférences, ateliers,...) à l'occasion de la « Fureur de lire » et du Salon du Livre de jeunesse de Charleroi.

### 1.4. L'action du Conseil des Langues régionales endogènes

Le Conseil des Langues régionales endogènes (CLRE) est un organe consultatif composé d'experts désignés par la ministre de tutelle pour un mandat de cinq ans. Il remet des avis sur les demandes de subventions introduites par les opérateurs culturels du secteur ainsi que sur toutes les questions relatives à la politique des langues régionales en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est en outre chargé de constituer les jurys des prix de LRE. Le SLRE assure la coordination et le suivi administratif des travaux du CLRE.

Les propositions et les recommandations élaborées au sein du CLRE concernent essentiellement les matières suivantes : la diffusion et la numérisation des œuvres dans / sur les LRE ; l'enseignement et la didactique des LRE ; la présence des LRE dans les médias ; la présence des LRE dans le secteur des arts de la scène ; la signature et ratification par la Belgique de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*.

## 2. Les actions menées en collaboration avec le Service de la Lecture publique et les bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles

### 2.1. Le cadastre des ressources dans / sur les LRE conservé au sein des bibliothèques

Dans le cadre de son *Plan de développement numérique de la chaîne du livre*, la Fédération Wallonie-Bruxelles a entrepris la constitution d'une bibliothèque numérique, ciblant en priorité le patrimoine littéraire tombé dans le domaine public. Il a été décidé de réaliser à cette occasion un cadastre des ressources dans / sur les LRE conservées dans les Bibliothèques publiques et les Centres d'archives privées reconnus par la Fédération. Pour ce faire, le SLRE a élaboré, en collaboration avec le Service de la Lecture publique, une enquête informatique. Le formulaire diffusé aux directeurs des bibliothèques avait également pour but de déterminer les besoins des institutions en matière d'exploitation et de valorisation des fonds dans / sur les LRE.

L'enquête, dont le taux de participation approchait les 40%<sup>7</sup>, a livré plusieurs résultats significatifs en termes de volume et d'accessibilité des ressources. Ainsi, 69% des répondants possèdent des fonds dans / sur les LRE, dont 84% sont catalogués via un logiciel informatique. Parmi les bibliothèques les plus richement dotées, signalons celles de Colfontaine, Durbuy, Jemappes ou Spa, qui ont chacune répertorié plusieurs centaines de titres. Notons encore que 97% des ressources cataloguées sont accessibles au public, soit sous forme de prêt, soit sous forme de consultation sur place tandis que 94% d'entre elles, compte tenu notamment de leur état de conservation, pourraient être totalement (87%) ou partiellement (17%) digitalisées.

L'enquête a également permis d'identifier les attentes des bibliothécaires en termes de constitution, de gestion et de mise en valeur des fonds dans / sur les LRE. Ainsi, 94% des répondants souhaitaient recevoir des informations sur les ouvrages de référence disponibles, 89% sur la littérature contemporaine pour adultes et 87% sur la littérature de jeunesse et la bande dessinée. Une large majorité de répondants désiraient par ailleurs organiser

une activité dans / sur les LRE, en particulier une rencontre d'auteurs (29%), une exposition (27%), un atelier d'initiation linguistique et/ou culturelle (19%).

Le cadastre réalisé a en outre mis en évidence une série de bonnes pratiques et d'initiatives innovantes développées par différentes bibliothèques en vue de promouvoir les LRE : lectures-spectacles trilingues avec interventions d'artistes locaux mobilisant des pratiques culturelles différentes (théâtre populaire, documentaire, poésie) à Malmédyl-Waimes ; veillées et soirées contées à Mettet ou Colfontaine ; expositions « Li walon po tortos » et « Lijoz walon », concours « Djouwans avou l' walon », apéro-livres mensuels en wallon à Namur, etc.

### 2.2. La formation « Langues et littératures régionales » à destination des bibliothécaires

Pour répondre aux besoins exprimés à l'occasion de l'enquête, le SLRE a mis sur pied, en collaboration avec le CLRE et le Service de la Lecture publique, une formation composée d'un module général (1<sup>ère</sup> journée) et d'un module spécifique décentralisé (2<sup>e</sup> journée). Cette formation avait pour objectif de présenter une vue d'ensemble des langues et littératures régionales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle visait également à fournir aux participants un cadre théorique et des outils leur permettant de programmer des animations dans / sur les LRE.

Vingt-trois bibliothécaires ont participé au 1<sup>er</sup> module assuré à Bruxelles le 15 décembre 2013 par Michel Francard (professeur de linguistique française et de dialectologie wallonne à l'Université de Louvain), Sera De Vriendt (professeur honoraire de linguistique germanique à la Vrije Universiteit Brussel) et Jean-Luc Fauconnier (président du CLRE). Cinq exposés oraux, soutenus par des présentations Powerpoint et entrecoupés d'échanges avec les participants, ont successivement traité des questions suivantes : différences entre les notions de « langue », « dialecte » et « patois » ; les variétés linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les études ou travaux qui en rendent compte ; la *Charte*



<sup>7</sup> 6% des répondants étaient issus du Brabant wallon, 6% du Luxembourg, 14% de la province de Namur, 22% de Bruxelles, 25% de la province de Liège et 27% du Hainaut.

européenne des langues régionales ou minoritaires ; les courants littéraires et les auteurs incontournables ; la vitalité actuelle des langues régionales (éditeurs, associations, médias,...) Deux exemples d'activités réalisables en bibliothèque ont clôturé la journée : une projection du DVD sous-titré en français *Lès mint'rîyes da Mossieû Mulot*<sup>8</sup>, et une lecture-spectacle de la Roulotte théâtrale basée sur la pièce de théâtre *Moneûse*, écrite en borain par Roland Thibeau. À l'issue de ce premier module, chaque participant a reçu la carte des LRE de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une copie des diaporamas projetés et un syllabus comportant une bibliographie succincte ainsi que les coordonnées des opérateurs culturels et des écrivains contemporains susceptibles d'intervenir en bibliothèque. Tous les documents distribués demeurent disponibles sur simple demande auprès du SLRE.

Au cours du mois de mai 2014, une quarantaine de bibliothécaires ont suivi un des modules spécifiques consacrés respectivement aux langues et littératures du domaine picard (Tournai), de l'ouest-wallon (Charleroi), du centre-wallon (Namur) et de l'est- et du sud-wallon (Liège). Apports théoriques, activités d'appropriation des ouvrages de référence (*Atlas linguistique de la Wallonie*, grammaires, dictionnaires, anthologies, etc.), échange de bonnes pratiques en matière de catalogage et de valorisation des fonds dans / sur les LRE, rencontres d'auteurs et présentation d'outils d'animation « clé sur porte » se sont succédé au cours de ces journées décentralisées.

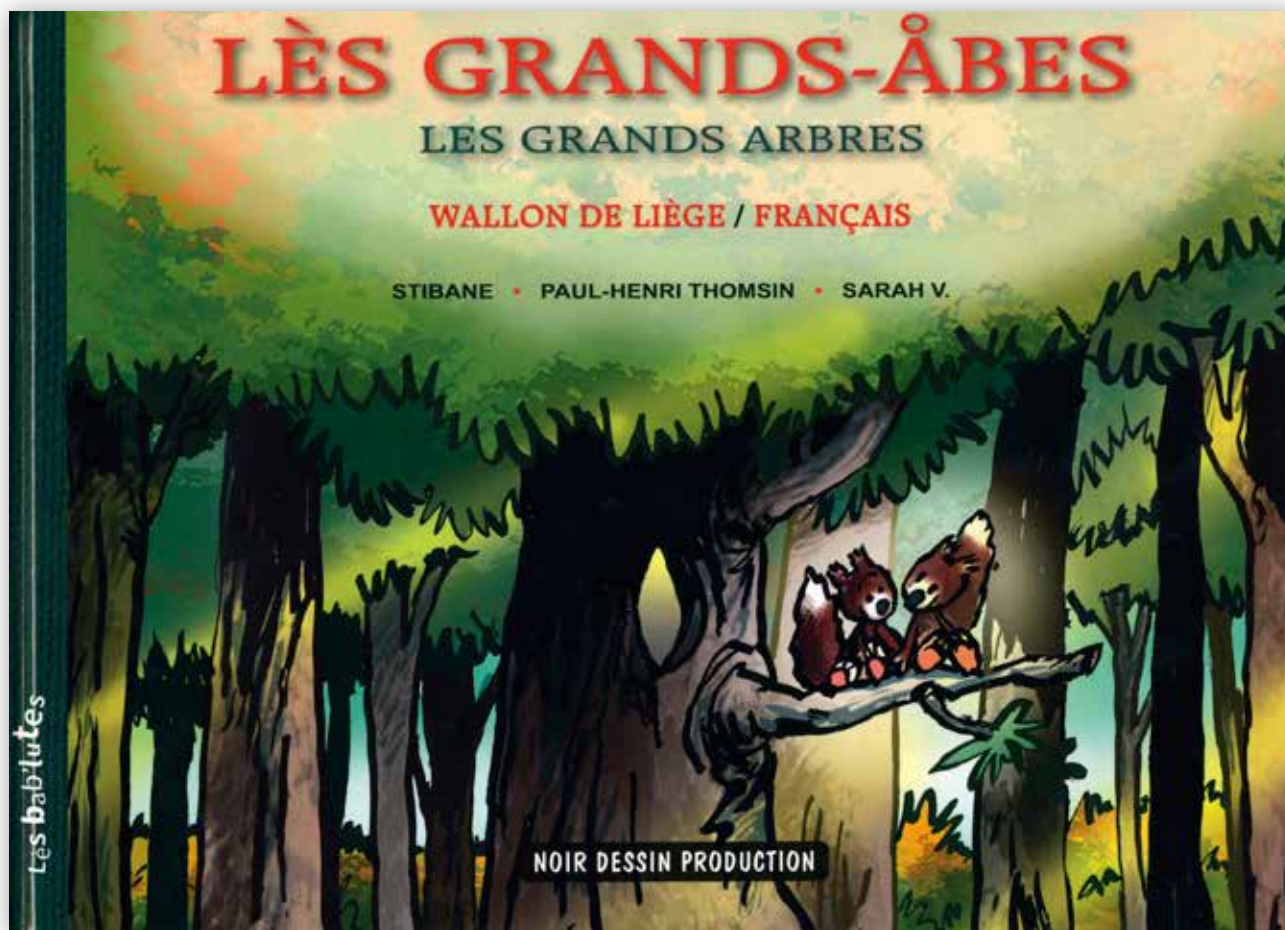
### 3. Les projets en cours et à venir : appel à collaborations

L'enquête de satisfaction menée à l'issue de la formation a révélé des résultats particulièrement positifs. Les questions « La formation a-t-elle répondu à vos attentes ? » et « Quelle est votre appréciation globale en termes d'apprentissage à l'issue de la formation ? » ont recueilli 100% d'avis (très) favorables. Plus de la moitié des participants envisagent en outre de mettre en œuvre les acquis de la formation sur leur lieu de travail, soit immédiatement (7%), soit dans l'année (27%), soit dans plus d'un

an (20%). Compte tenu du succès significatif rencontré par les deux modules, l'opportunité de les réinscrire au calendrier des formations est à l'étude. Les bibliothécaires intéressés par l'organisation d'une nouvelle session sont invités à se manifester auprès du SLRE.

Deux projets situés dans le prolongement de la formation sont actuellement en cours de réalisation : la publication d'un guide pratique spécialement dédié à la promotion des LRE en bibliothèques et une exposition itinérante modulable consacrée au patrimoine immatériel de Wallonie et à ses représentations au sein des littératures régionales. Le guide, intitulé *Des animations en LRE en bibliothèque : pour quoi et comment faire ?* vise à doter les bibliothécaires d'un « kit d'autonomie » pouvant servir de moteur et de support à l'organisation d'activités de découverte et d'éveil aux langues et littératures régionales de Wallonie. Il proposera un répertoire des centres de documentation, des personnes ressources et des partenaires éventuels (conteurs, interprètes, associations locales) disposés à accompagner les bibliothécaires dans leur démarche. Il fournira également des trucs, astuces et conseils pratiques émanant de professionnels du secteur ainsi que des fiches d'animation types fondées sur les initiatives concrètes mises en lumière par le cadastre. L'exposition, conçue sur le mode de l'itinéraire culturel, sera articulée autour de cinq catégories thématiques majeures : les personnages de fiction et de folklore (êtres ou animaux fantastiques, géants et héros légendaires...) ; les événements festifs (carnavals, processions, cavalcades, ...) ; les confréries et groupes folkloriques, les pratiques sociales (danses, chansons populaires, jeux...), les métiers. Vingt panneaux ou modules autoportants présentant un élément précis du patrimoine vivant de Wallonie (par exemple les Nûtons ou le cramignon) ainsi que les documents qui l'illustrent, en particulier des textes littéraires mais aussi des supports audiovisuels et iconographiques, seront mis à disposition des bibliothèques. Chacune aura la possibilité soit d'emprunter l'exposition telle quelle, soit d'emprunter une partie de l'exposition et de la compléter par des thèmes ou des textes propres à

<sup>8</sup> Adaptation wallo-picarde du court-métrage d'animation, *Le Mulot menteur*, réalisé par Andréa Kiss.



sa région. Une liste de thèmes et de textes complémentaires, un carnet d'accompagnement de l'exposition, une fiche technique et une convention de prêt sont également prévus. Les bibliothécaires désireux de mettre en valeur les traditions de leur région et de participer à la mise en œuvre de l'exposition sont invités à se manifester auprès du SLRE.

Fin septembre 2015 sera fêté le 25<sup>e</sup> anniversaire du décret relatif aux LRE. À cette occasion, le SLRE envisage d'organiser, en partenariat avec les communes, un marathon de lecture en LRE. Pour ce faire, il a impérativement besoin de l'aide des bibliothèques. Le principe du concours serait le suivant : constituer la plus longue chaîne de lecture en LRE, le critère déterminant n'étant pas la durée mais le nombre de participants, en particulier de jeunes participants. Un maillon serait octroyé à une lecture faite par un adulte, deux maillons

à une lecture faite par un enfant ou un adolescent. Les lectures auraient lieu et seraient filmées en bibliothèque, via webcam, caméscope, appareil photo numérique ou GSM. Les bibliothécaires qui souhaitent recevoir de plus amples informations sur cette opération ludique sont chaleureusement conviés à se manifester auprès du SLRE<sup>9</sup>.

La sauvegarde et la revitalisation de nos langues régionales, actuellement en situation très précaire, requiert notamment la mobilisation de tous les acteurs culturels en contact direct avec le grand et le jeune public. Dans cette perspective, le rôle des réseaux de bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que médiateurs locaux du riche patrimoine dans / sur les LRE, s'avère crucial. Le SLRE compte fermement sur leur expérience, leur dynamisme et leur créativité ! ●

<sup>9</sup> Info et contact : [www.langueregionale.cfwb.be](http://www.langueregionale.cfwb.be) – [nadine.vanwelkenhuyzen@cfwb.be](mailto:nadine.vanwelkenhuyzen@cfwb.be)

## CORPUS DE LA LANGUE

●● Peut-on « aménager »  
une langue et son orthographe ?

par Georges LEGROS,   
professeur à l'Université de Namur

Depuis 2009, le réseau OPALE fédère les différents « organismes de politique et d'aménagement linguistiques » des quatre grandes communautés francophones du nord<sup>1</sup>. *Politique linguistique* : dans un pays comme le nôtre, l'expression fait sans doute sens pour la plupart des lecteurs<sup>2</sup> ; mais *aménagement linguistique* ? Peut-on vraiment « aménager » une langue ? Dans quels buts et dans quelles limites ? Qui en aurait l'autorité et les moyens ?...

### Perpétuer les normes ou s'adapter aux besoins sociaux ?

Depuis plus d'un siècle, l'école a pris une importance capitale dans l'accès de chacun de nous à sa propre langue, surtout dans sa version écrite. Et l'école, nous en avons tous fait l'expérience, c'est le champ clos où s'affrontent quotidiennement les règles, que les maîtres enseignent à répétition, et les « fautes », que les élèves ne peuvent s'empêcher de commettre, eux aussi à répétition. De sorte que s'élabore peu à peu dans la conscience de chacun l'image de sa langue comme un ensemble de normes à respecter, si complexe qu'on n'est jamais tout à fait sûr de le maîtriser complètement, avec tous les effets de distinction sociale que cela induit : bien parler et bien écrire sont des atouts non négligeables dans la compétition sociale, et, malheureusement, beaucoup d'usagers souffrent d'insécurité linguistique, en particulier à l'écrit.

Dans cette perspective, l'usager est soumis aux normes (de prononciation, de grammaire, d'orthographe...) un peu comme l'automobiliste au code de la route. Et le rôle des autorités linguistiques est de sanctionner les fautifs et

d'éclairer les hésitants. On sait, par exemple, la frilosité particulière des francophones devant un néologisme, même bien formé : ce mot existe-t-il en français ? se demande-t-on le plus souvent, avec une pointe de soupçon. Et que dire des règles d'accord du participe passé ou du pluriel de *cent*, de *vingt* ou des noms composés ! D'où le succès des différents instruments de référence : dictionnaires, grammaires, « Ne dites pas..., mais dites... », voire « chroniques du beau langage » et, jusqu'il y a quelques années, « chasses aux belgicisms ».

Pour beaucoup de francophones, une institution fait figure de gardienne emblématique de ce temple imaginaire : l'Académie française, dont on ne manque pas de brandir l'autorité dès que certains s'avisent de proposer l'une ou l'autre réforme, qui, aux yeux de ses opposants, ne pourrait être qu'une atteinte iconoclaste à un héritage séculaire. Mais il faut relire jusqu'au bout l'article 24 des statuts de la célèbre Compagnie : « La principale fonction de l'Académie sera de travailler, avec tout le soin et toute la diligence possibles, à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences. »

Ainsi donc, dès sa création, en 1635, l'Académie est invitée à être bien plus qu'un simple gendarme soucieux de règles et de pureté : un agent de transformation de la langue française pour la rendre capable de traiter des domaines prestigieux qui, jusqu'alors, étaient réservés au latin. Le souci de qualité est donc inscrit dans un projet sociopolitique où la langue est un instrument au service de l'usager : il s'agit, dans une situation de concurrence linguistique, de permettre à celui-ci d'accéder, dans

<sup>1</sup> Respectivement, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique et le Service de la langue française, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ; la Délégation générale à la langue française et aux langues de France ; le Conseil supérieur de la langue française, l'Office de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique du Québec ; la Délégation à la langue française de Suisse romande.

<sup>2</sup> Encore qu'on risque fort de la limiter à nos trop célèbres conflits communautaires, alors qu'elle touche à des domaines beaucoup plus larges : droit du travail, information des consommateurs, politique scolaire, aide à l'intégration des immigrants...

sa langue maternelle, à l'ensemble des discours possibles sur le monde. Ainsi rappelé, qui ne voit que le projet fondateur de la vénérable Académie fait encore écho pour les francophones d'aujourd'hui, confrontés à la domination de plus en plus affirmée de l'anglais ?

### Laisser faire l'usage ou essayer de le guider ?

Une autre idée largement répandue, et que l'on objecte aussi fort souvent aux projets de réforme, c'est qu'un changement linguistique ne se décrète pas : personne n'a autorité sur la langue au point de prétendre la modifier ; il faut laisser faire son évolution spontanée. On retrouve ici le principe de l'usage « maitre et souverain des langues vivantes », comme disait Vaugelas ; principe régulièrement réaffirmé depuis lors, aussi bien par l'Académie (qui se dit volontiers simple « greffière de l'usage », comme Vaugelas) que par le *Bon Usage* de Maurice Grevisse et André Goosse. Mais peut-on toujours s'en contenter ?

Ce n'est pas ce qu'ont pensé les responsables de l'aviation civile, qui ont éprouvé le besoin de mettre au point un anglais technique simplifié pour améliorer la lisibilité de leurs manuels de maintenance. Soucieux d'éviter tout risque d'ambiguïté, pour les raisons de sécurité qu'on devine, ils ont décidé, par exemple, de ne jamais donner à un même mot qu'une seule signification et une seule « nature » grammaticale. Et cet aménagement artificiel d'une langue naturelle a produit une norme internationale désormais imposée à tous les acteurs du domaine, dont les usages spontanés auraient été bien incapables d'aboutir à une telle rationalisation partagée.

Il s'agit certes là d'un cas extrême, mais l'aviation est loin d'être la seule à nécessiter une terminologie univoque : au contraire, le progrès des sciences et des techniques multiplie un tel besoin. Et si on laisse les choses se faire d'elles-mêmes, au train où elles vont, il y a fort à craindre que l'on recoure de moins en moins au français. Il suffit de voir comment on nous annonce régulièrement les dernières nouveautés, dans tous les domaines, jusqu'aux



## ORTHOGRAPHE : QUI A PEUR DE LA RÉFORME ?

Georges LEGROS  
Marie-Louise MOREAU



activités ordinaires du quotidien : un arboriculteur wallon invite-t-il ses clients à venir cueillir eux-mêmes leurs pommes dans ses vergers, « Ça s'appelle le *self picking* », croit devoir nous apprendre, sans rire, la télévision de service public.

Aujourd'hui plus encore que sous Louis XIII, les langues sont en concurrence. Ne pas donner à la sienne les moyens de dire toute la modernité, c'est l'amputer, la scléroser et la ravalier à un rang second dans le concert international : en somme, lui donner pour horizon un statut de colonisé. Car, bien entendu, même si elles y restent attachées dans les domaines du privé, les « élites » ne pourront plus, pour leur for-

mation et leurs activités professionnelles, se contenter d'une langue ainsi limitée. C'est dire l'importance des enjeux culturels, sociaux et économiques ; et, par conséquent, celle des travaux des organes publics de terminologie, dont Marie Belina, qui est leur cheville ouvrière pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, parle plus longuement dans ce numéro. En offrant aux acteurs concernés le soutien de riches bases de données thématiques, ils s'efforcent de piloter les usages plutôt que de les suivre passivement et ainsi d'aménager le français pour le maintenir « capable de traiter les arts et les sciences », comme le voulaient les fondateurs de l'Académie française.

Dans ce volume, Marie-Louise Moreau présente un autre cas d'intervention volontariste des pouvoirs publics dans l'évolution de notre langue : la féminisation des titres et des noms de métiers. Ici, plus de besoin technique, plus de concurrence des langues, mais une revendication sociale légitime à laquelle faisait obstacle un usage établi assez récemment. Progressivement, les femmes avaient accédé aux carrières anciennement réservées aux hommes, mais beaucoup de francophones ne se sentaient pas autorisés à leur attribuer pour autant des titres féminins. Il a donc fallu, pour vaincre la timidité des usagers, que le Parlement de la Communauté française intervienne par décret pour recommander l'usage de termes féminins dans les actes officiels et dans les offres ou demandes d'emploi, avec le soutien d'un *Guide de féminisation des noms de métiers* mis au point par les organes d'aménagement linguistique.

Une langue est un instrument au service de ses usagers. S'il arrive que ceux-ci peinent à la modeler pour satisfaire de nouveaux besoins, les autorités politiques sont tout à fait habilitées à l'aménager en conséquence pour la rendre plus efficace. Pourquoi en irait-il autrement pour l'orthographe ?

### Le cas particulier de l'orthographe

L'orthographe française est l'une des plus difficiles au monde, pour deux grandes raisons : la correspondance entre lettres et sons y est

très inégale (environ 130 graphèmes pour une bonne trentaine de phonèmes) et beaucoup de marques écrites (de nombre, de genre ou de personne verbale) ne s'entendent pas à l'oral. C'est la seconde de ces difficultés qui a les conséquences les plus lourdes : elle oblige l'école à étayer l'apprentissage de l'écrit par un enseignement grammatical long et complexe, et l'utilisateur à doubler chaque acte d'écriture d'une analyse grammaticale très couteuse en attention.

On devine les effets de tels obstacles : retard des premiers apprentissages (de la lecture<sup>3</sup> et de l'écriture, mais aussi de certaines notions grammaticales de base comme la pluralité), échec de l'école à généraliser une bonne maîtrise de l'orthographe<sup>4</sup> et insécurité linguistique de la plupart des scripteurs. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que, au moins depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, des conflits récurrents aient opposé une orthographe savante, soucieuse d'étymologie, et une orthographe simplifiée, davantage calquée sur l'oral.

On le sait, l'Académie française a choisi, dès ses débuts, de suivre « l'ancienne orthographe, qui distingue les gens de lettres d'avec les ignorants et les simples femmes » : la formule en disait long sur les objectifs ! Mais cela ne l'a pas empêchée de procéder régulièrement à des changements plus ou moins importants jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment pour réduire les difficultés de l'enseignement de la lecture. C'est la généralisation de l'enseignement primaire qui a arrêté ce mouvement en faisant de l'orthographe une discipline centrale pour les élèves, une composante essentielle de l'identité professionnelle des instituteurs et un critère de sélection sociale pour bon nombre d'adultes.

Aujourd'hui, cette glaciation a conduit à une situation tristement paradoxale : alors que les besoins de maîtrise de l'écrit ne cessent de croître (scolarisation de masse et nouvelles technologies ont multiplié les pratiques), les performances scolaires en orthographe sont en nette baisse. Pour tenter d'y porter remède, il importe donc plus que jamais, entre autres, de relancer le mouvement d'aménagement régulier de la norme. Les rectifica-

<sup>3</sup> Pendant longtemps, les petits francophones ont d'abord appris à lire en latin, où la phonographie est beaucoup plus régulière ; et une étude récente de la V.U.B. estime que, pour les mêmes raisons, ils gagneraient aujourd'hui à apprendre à lire d'abord en néerlandais.

<sup>4</sup> Même au bon vieux temps de nos grands-mères : ici comme ailleurs, le paradis perdu est un mythe.





tions de 1990 ont ouvert la voie en régularisant quelques points mineurs du système (trait d'union dans les numéraux, pluriel de certains noms composés, usage de certains accents...) Et, ici encore, il a fallu une initiative des pouvoirs publics<sup>5</sup> : l'orthographe est la dimension la plus normée de la langue et les évolutions spontanées de l'usage n'y ont aucune chance d'être reconnues par les professionnels comme autre chose que de vulgaires fautes.

Mais, si l'on veut vraiment rendre notre orthographe plus accessible, on ne peut en rester là. Sans révolutionner le système pour aboutir à une sorte d'écriture phonétique<sup>6</sup>, dont les opposants à toute réforme agitent volontiers l'épouvantail, il subsiste encore bien des anomalies qu'on pourrait supprimer à peu de frais ; et tout gain en rationalité faciliterait d'autant l'apprentissage et la mémorisation. Citons-en rapidement trois exemples :

#### - Les consonnes inutilement doubles

Pourquoi *partisane* mais *paysanne*, *mormone* mais *brettonne*, *patronage* (malgré *patronne* et *patronner*) mais *baronnage* (comme *baronne* et *baronner*), *signaler* mais *crystalliser*, et même - comble du raffinement - ! *rubaner* mais *enrubanner* ? Faute de règles intelligibles, on a là une source bien connue de très

nombreuses erreurs. Dès lors, pourquoi ne pas généraliser la graphie la plus simple quand la gémination n'indique une prononciation particulière ni de la consonne elle-même (comme dans *accepter*, *fille* ou *poisson*), ni de la voyelle précédente (comme dans *ennui*, *femme* ou *terre*) ? Voire, en élargissant les rectifications apportées en 1990 aux seuls verbes en *-eler* ou *-eter*, quand la prononciation du *e* qui précède peut être notée par un accent (*une parcelle* comme *je morcèle*, *une étiquète* comme *j'étiquète*, mais aussi *tère* comme *mère*, etc.) ?

#### - Le x final muet

On le sait depuis longtemps, nos fameuses finales en *-x* sont le fruit d'une mauvaise lecture de l'abréviation médiévale de *-us*. Pourquoi pérenniser cette malheureuse erreur ? Rétablir le *-s* final supprimerait bien des exceptions embarrassantes en les faisant rentrer dans des règles plus générales : pluriel nominal (*des chous*, *des cheveux* ou *des châteaux* comme *des clous*, *des pneus* ou *des landaus*), flexions verbales (*tu peus*, *tu vas* comme *tu chantes*, *tu souris* ou *tu vas*) ou encore notation, à la fin du masculin, d'une consonne muette qu'on retrouvera au féminin ou dans les dérivés (*épous*, *généreus* comme dans *épouse*, *généreuse*, *généreusement*, *générosité*...) On gagnerait en économie et en raison : qui s'en plaindrait ?

<sup>5</sup> En France, c'est le Premier ministre lui-même qui a demandé au Conseil supérieur de la langue française d'élaborer ces aménagements, en concertation avec l'Académie française. En Communauté française de Belgique, les ministres de l'Éducation ont, par deux fois, invité les enseignants d'abord à accepter les graphies rectifiées (1998), ensuite à les enseigner prioritairement (2008).

<sup>6</sup> Personne n'y songe sérieusement. Non seulement parce que cela soulèverait des résistances insurmontables, mais, plus profondément encore, parce que la première fonction d'une orthographe est de donner des mots une image aussi peu ambiguë que possible : on en peut donc rompre brutalement les représentations installées, sous peine de faire perdre au lecteur ce que le scripteur gagnerait en confort.

### - L'accord du participe passé

Autre pont aux ânes redouté, malgré les trop nombreuses heures que lui consacre l'école, sans grand succès ! Limitons-nous ici au cas du passé composé formé avec l'auxiliaire *avoir*. Passif et adjectif en latin, le participe *y* est devenu – depuis des siècles – actif et verbal : il peut régir un complément direct et *j'ai serré les poings* entre dans la série *je serre, je serrais, je serrerais les poings*, qui n'a plus rien à voir avec *j'ai les poings serrés*. Pourquoi dès lors s'obstiner à le faire varier comme un adjectif, qu'il n'est plus, et en ne respectant même pas la règle générale (puisque l'accord de l'adjectif ne dépend pas de l'ordre des éléments) ? D'ailleurs, l'usage, à l'écrit comme à l'oral, laisse de plus en plus souvent ce participe invarié ; et la logique grammaticale ne peut que lui donner raison. Il serait grand temps que la norme les rejoigne.

Sur ces trois points, des études récentes détaillent les améliorations possibles, leurs fondements et leurs avantages. Les autorités compétentes disposent donc de tout le nécessaire pour prendre les mesures utiles. Mais un problème embarrassant se pose : qui sont-elles ?

Pour la terminologie et la féminisation des titres, chaque pays francophone est indépendant et peut tenir compte de ses spécificités, mais l'orthographe – outre qu'elle suscite des débats encore plus passionnés – est la composante la plus internationale de la langue : ici, chacun est donc paralysé par la crainte de faire cavalier seul. Or il n'existe pas d'organe de concertation internationale habilité à se saisir du problème : l'Académie de Paris ne dispose pas, comme celle de Madrid, d'un réseau d'équivalents dans tous les pays francophones ; et on imagine mal qu'elle puisse encore aujourd'hui décider seule, comme au bon vieux temps de l'impérialisme. Mais nous pourrions nous inspirer utilement de l'exemple du Conseil international de l'orthographe allemande, où siègent des représentants de tous les pays concernés, linguistes et responsables politiques, et dans lequel nos voisins semblent avoir trouvé un instrument efficace de mise à jour consensuelle.

Il ne reste plus qu'à espérer que les bénéficiaires potentiels d'une rationalisation de notre orthographe – à commencer par les enseignants – sauront, comme par le passé, faire entendre à leurs autorités de tutelle une demande sociale suffisante pour les décider à prendre les initiatives nécessaires à la création d'un tel organe international qui les déchargerait d'une responsabilité directe qu'elles ne peuvent assumer seules.

### Bibliographie

- CHERVEL André (2008). *L'orthographe en crise à l'école. Et si l'histoire montrait le chemin ?* Paris : Retz.
- CONTANT Chantal (2009). *Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée. Cinq millepattes sur une nénufar*. Montréal : Éditions De Champlain.
- DISTER Anne, GRUAZ Claude, LEGROS Georges, LENOBLE-PINSON Michèle, MOREAU Marie-Louise, PETIT Christine, VAN RAEMDONCK Dan et WILMET Marc (2009). *Penser l'orthographe de demain*. Paris : Conseil international de la langue française.
- DUPRIEZ Dominique (2009). *La nouvelle orthographe en pratique*. Bruxelles : De Boeck
- Duculot.
- FAYOL Michel et JAFFRÉ Jean-Pierre (2014). *L'orthographe*. Paris : Presses universitaires de France, «Que sais-je ?» 4002.
- GOOSSE André (1991). *La «nouvelle» orthographe. Exposé et commentaires*. Paris, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- GRUAZ Claude *et al.* (2009a). *Les consonnes doubles. Féminins et dérivés*. Limoges : Lambert Lucas.
- GRUAZ Claude *et al.* (2009b). *Le x final*. Limoges : Lambert Lucas.
- GRUAZ Claude *et al.* (2010). *Les consonnes doubles après e*. Limoges : Lambert Lucas.
- GRUAZ Claude *et al.* (2012). *L'accord du participe passé*. Limoges : Lambert Lucas.
- LEGROS Georges et MOREAU Marie-Louise (2012). *Orthographe : qui a peur de la réforme ?* Bruxelles : Service de la langue française. ●

## •• Un nouveau guide de féminisation

par Anne DISTER,   
 professeur à l'Université Saint-Louis - Bruxelles)  
 et Marie-Louise MOREAU,  
 professeur à l'Université de Mons

Une troisième édition du guide belge de féminisation, *Mettre au féminin*<sup>1</sup>, vient de paraître. Avant de préciser en quoi elle se différencie des précédentes, il nous semble intéressant de rappeler dans quel cadre elle se situe.

### Le décret de 1993

Le 21 juin 1993, par un vote au Parlement, la Communauté française de Belgique se dotait d'un décret qui recommandait, aux autorités administratives et aux institutions placées sous sa tutelle, de féminiser les noms de métiers, fonctions, grades ou titres, quand ils réfèrent à des femmes. Le décret précisait que la liste des formes féminines et les règles de féminisation seraient arrêtées par le Conseil supérieur de la langue française, qui au début de l'année 1994, publiait, avec le Service de la langue française, une première édition du guide *Mettre au féminin*.

### Les argumentaires

À l'époque, le décret et le guide qui le prolongeait firent grand bruit. Pendant des semaines, les passions, favorables ou hostiles à la réforme, se donnèrent libre cours dans les médias, et toute une panoplie d'arguments fut déployée, dans un sens et dans l'autre. La place manque ici pour détailler les diverses raisons invoquées contre la féminisation (« Les nouveaux féminins ont un autre sens », « Ils heurtent l'euphonie », « Le masculin est le genre non marqué », « Ces noms désignent des fonctions, non des personnes », « C'est l'Académie française qui doit décider », etc.). Bornons-nous à dire qu'aucun de ces argu-

ments ne résiste à l'analyse (pour un examen détaillé, avec la réfutation de chacun des arguments, voir Dister et Moreau, 2009).

Retenons en revanche que le décret et la liste poursuivaient trois objectifs essentiellement, tous trois d'ordre sociopolitique, qu'on peut ainsi résumer :

- Assurer la visibilité des femmes : les appellations au masculin ne permettent pas de mesurer l'importance de la place occupée par les femmes dans la société actuelle. Ceci est particulièrement crucial pour les postes de responsabilité et de prestige. Ne donnons de cela qu'un exemple : une mention comme « S. Dujardin, chirurgien » sur un panneau à l'entrée d'un hôpital encourage l'interprétation qui fait de S. Dujardin un homme plutôt qu'une femme. Avec des noms masculins, on ne voit pas, ou on voit moins, que des femmes sont aussi administratrices de société, conservatrices de musée, directrices de cabinet, échevines, procureures, réviseuses d'entreprises, etc.
- Promouvoir l'égalité des sexes, mettre fin aux discriminations à fondements sexuels. Reprenons l'exemple précédent : les petites filles qui imaginent que la chirurgie est un territoire professionnel occupé seulement par des hommes, puisque l'on n'y rencontre que des *chirurgiens*, peuvent-elles concevoir aussi aisément que les petits garçons que là se trouve la profession qu'elles pourraient exercer plus tard ? Ne vont-elles pas choisir de devenir plutôt infirmières ?



<sup>1</sup> *Mettre au féminin, Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre.* Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Service de la langue française et Conseil de la langue française et de la politique linguistique, 1080 Bruxelles (1<sup>re</sup> édition : 1994 ; 2<sup>e</sup> édition : 2005 ; 3<sup>e</sup> édition : 2014).



- Respecter l'identité féminine : être une femme ou un homme est une composante cruciale de l'identité des individus. Refuser de désigner les premières par un nom féminin, le genre normal, régulier en français, pour les personnes de sexe féminin<sup>2</sup>, revient à ignorer ou nier cette identité, ou à faire comme si on maintenait que la dévolution normale du poste est masculine, même quand il est occupé par une femme.

### L'évolution

Ce tumulte autour de la féminisation appartient au passé<sup>3</sup>. À l'heure actuelle, on voit bien que malgré la virulence des oppositions d'alors, les étiquettes au féminin se sont implantées, et même très bien implantées. On peut noter ainsi, dans une approche impressionniste, qu'aujourd'hui, plus personne ne s'émeut d'entendre parler de *la députée européenne, la juge, la ministre, la présidente, la secrétaire fédérale, la sénatrice*, etc. On a même maintenant peine à concevoir que ce sont ces mêmes formes féminines qui ont fait se lever les boucliers il y a 20 ans, en 1994. De même, plus personne aujourd'hui ne s'étonne d'entendre référer à Angela Merkel par une étiquette féminine : *chancelière* ; pourtant, quand Suzanne Riess-Passer occupait la vice-chancellerie autrichienne, de 2000 à 2003, elle était souvent désignée par le terme au mas-

culin : *vice-chancelier*. Ce n'est pourtant pas beaucoup plus tard, en 2005, qu'Angela Merkel a été élue à son poste...

Tous les relevés systématiques concluent à une évolution toujours orientée dans le même sens. En voici quelques illustrations :

- Dister et Moreau (2006) analysent la manière dont les candidates aux élections européennes de 1989 et de 2004 sont présentées dans la publicité pré-électorale des partis, en Belgique et en France. Elles relèvent ainsi plus de 5 000 dénominations. Que l'on prenne en compte la proportion de tous les féminins, ou qu'on exclue des calculs les noms qui sont toujours au féminin (*aide familiale, commerçante...*), pour ne retenir que ceux qui présentent une variation masculin-féminin, on observe toujours une avancée significative de la féminisation. Ainsi, dans le deuxième mode de calcul, on passe, d'un scrutin à l'autre, de 43,1 % à 84,3 % de féminins en Belgique, de 37,9 % à 75,1 % en France.
- Dans le même travail, certains noms présentent une évolution remarquable : par exemple, en 1989, pour certaines candidates belges, les étiquettes *administrateur, député, ministre, parlementaire, sénateur*, sont toujours au masculin, dans la forme du nom, ou dans ses déterminants (*ancien ministre, parlementaire européen*). En 2004, ces mêmes fonctions sont décli-

<sup>2</sup> Voyez *cousine, sœur, tante, mère ; actrice, institutrice, laitière* et ... quelques milliers d'autres. Il y a certes des dénominations féminines s'appliquant à des hommes (*crapule, estafette, ordonnance, vedette...*) et des dénominations masculines à des femmes (*mannequin, tendron, trottin...*), mais ces exceptions sont en proportion vraiment dérisoire par rapport aux cas réguliers.

<sup>3</sup> On observe cependant, sporadiquement, quelques tumultes à ce propos dans l'arène politique française.



nées au féminin dans 63 à 100 % des cas. *Échevine* passe de 50 à 83 %. En France, toutes les candidates parlementaires sont appelées *député* en 1989, mais en 2004, le féminin *députée* compte pour 97 % des cas. *Adjointe* passe de 29 à 86 %, *conseillère* de 43 à 82 %, *maire-adjointe* de 0 à 74 %.

- Dans l'histoire récente des États-Unis, plusieurs femmes ont occupé le poste prestigieux à la tête des Affaires étrangères. Comment la presse écrite les a-t-elle désignées : par un masculin (*le secrétaire d'État américain*) ou un féminin (*la secrétaire d'État américaine*) ? Les chiffres varient selon les journaux, qui suivent cependant une évolution identique. Ainsi, en 1999, *Le Figaro* utilise 12 % de féminins quand il parle de Madeleine Albright, puis, en 2005, 45,5 % pour Condoleezza Rice, et en 2012, 99,2 % pour Hillary Clinton. Dans *Le Soir*, on a, pour les mêmes périodes et pour les mêmes personnalités, 64,7 %, 100 % et 98,7 %<sup>4</sup>.

Il faut bien voir toutefois qu'il existe toujours quelques îlots de résistance : *l'agente*, *la docteur* ou *la docteure*, *l'experte*, *la médecin*, *la substitute*, *la témoin*... continuent d'apparaître comme des formes d'emploi difficile ; certains secteurs professionnels se montrent aussi plus réticents, en particulier ceux, à forte composante masculine, de l'armée et de la police.

Néanmoins, certaines personnalités féminines s'y affirment sans ambiguïté. Ainsi la femme à la tête de la police fédérale belge est-elle mentionnée, toujours au féminin, sur le site de cette institution : *la commissaire divisionnaire*, *commissaire générale*. Ne peut-on y voir la promesse d'une évolution favorable, y compris dans ce secteur ?

### Une question d'idéologie

On l'a dit plus haut, les motivations du décret de 1993 étaient d'ordre socio-politique, et les arguments avancés par les partisans relevaient aussi de cette sphère, que bien peu d'opposants fréquentaient. On note cependant l'une ou l'autre exception. Ainsi, dans un entretien avec Brick et Wilks (2002), un membre de l'équipe rédactionnelle de *Français d'abord ! La lettre de Jean-Marie Le Pen*, justifie ainsi le choix de ne pas féminiser : « ...notre conservatisme linguistique va de pair avec notre conservatisme sur la place des femmes dans la société : nous doutons encore de la capacité de certaines femmes à affronter certaines situations ».

On a bien d'autres indices de ce que la plupart des oppositions sont, en fait, dictées essentiellement par des options idéologiques :

- Dans l'étude de Dister et Moreau (2006), mentionnée plus haut, l'ordre des partis

<sup>4</sup> En fait, sur 155 occurrences, on compte un seul masculin, et une forme assimilable sans doute à une coquille : *la secrétaire d'État américain*.



- politiques pour ce qui est de la proportion de féminins utilisés pour leurs candidates se calque étroitement sur l'ordre de ces partis rangés sur un axe gauche-droite : les partis de gauche féminisent plus que ceux de droite, et *a fortiori* d'extrême droite. Cela est vrai en Belgique et en France, pour le scrutin de 1989 comme pour celui de 2004.
- Dans le paragraphe précédent, la comparaison entre Belgique et France donnait à voir des proportions de féminins légèrement plus faibles en France. C'est dû essentiellement à l'existence, en France, de partis relevant de la droite radicale (Rassemblement pour la France, Mouvement pour la France) et de l'extrême droite (Front national, Mouvement national républicain), davantage réticents à la féminisation.
  - Dans la presse écrite, la proportion d'étiquettes féminines est fonction de l'orientation politique des journaux. Ainsi, en France, *Le Figaro*, bien identifié comme un quotidien de droite, est-il souvent à la traîne en matière de féminisation (un exemple en est donné plus haut), par rapport à d'autres journaux. La progression du féminin tend toutefois à atténuer les différences.

### La troisième édition du guide

Une troisième édition du guide de féminisation, *Mettre au féminin*, vient de sortir de presse, après une première édition en 1994 - peu après le vote du décret sur la féminisation -, et une deuxième édition en 2005.

Qu'est-ce qui différencie cette édition des précédentes ? Divers changements sont in-

tervenus, sur plusieurs plans, à la fois dans la matérialité de la liste, par exemple, et dans l'esprit.

La liste, qui compte à présent quelque 1 700 entrées, s'est ainsi accrue d'une centaine de nouveaux noms, déclinés au masculin et au féminin. Parmi ceux-ci, on compte des unités qui avaient échappé aux recensements antérieurs (*un, une biographe ; un créateur, une créatrice ; un dictateur, une dictatrice ; un haut fonctionnaire, une haute fonctionnaire...*), des noms d'apparition relativement récente (*un chuteur, une chuteuse ; un cosmétologue, une cosmétologue ; un croisiériste, une croisiériste ; un sanctionneur, une sanctionnatrice ; un tendancier, une tendancieuse...*), des noms empruntés à l'anglais, mais intégrés à la morphologie du français (*un blogueur, une blogueuse ; un challengeur, une challengeuse ; un pierceur, une pierceuse ; un tradeur, une tradeuse...*). La liste s'est également ouverte à des noms qui sortent du champ des noms de métiers, fonctions, grades et titres, mais dont la mise au féminin se révèle problématique pour bien des usagers (*imposeur, intercesseur, possesseur, précurseur, prédécesseur, rhéteur, successeur, vainqueur*), pour lesquels on propose aux usagers le choix entre la même forme qu'au masculin, avec des déterminants féminins (p.ex., *une intercesseur, une heureuse possesseur, la successeur*), et une forme en *-eure*, accompagnée, elle aussi, bien sûr, de déterminants féminins (p.ex., *une intercesseure, une heureuse possesseure, la successeure*).

Qu'en est-il à présent de l'esprit qui a présidé à la réalisation de cette liste ? Elle marque généralement une préférence pour les fémi-



nins les plus visibles. De ce point de vue, la manière dont toute une catégorie de féminins a été traitée enregistre une évolution intéressante. La première édition se bornait à signaler, dans une note en bas de page, la possibilité de féminins en *-eure*, mais ne les incluait pas dans la liste. La deuxième édition faisait figurer ces féminins à côté des formes épiciques, c'est-à-dire les formes identiques au masculin et au féminin (*une professeur, une professeure*, p.ex.) La dernière édition marque une préférence pour les formes avec un *-e*, en les indiquant comme premier choix (*une professeure, une professeur*).

La brochure comporte un tableau récapitulatif des règles à appliquer dans ce secteur particulièrement complexe de la morphologie du français, puisque, par exemple, rien que pour les noms terminés par *-eur*, pas moins de quatre possibilités de féminisation sont exploitées : *-eure* (comme dans *une mineure*), *-eur* ou *-eure* (comme dans *une auteur* ou *une auteure*), *-euse* (comme dans *une retourcheuse*), *-trice* (comme dans *une institutrice*). Quelques principes simples, présentés sur une double page, permettent néanmoins de se frayer facilement un chemin dans cet apparent labyrinthe.

Autre innovation : le guide contient également des conseils de rédaction. Notre époque voit se multiplier des formulations du type *tous ceux et toutes celles, les étudiants et les étudiantes, les indépendant-e-s, les instituteurs/trices*, etc., qui ont en commun d'éviter le recours aux seules formes masculines. Elles sont certes inspirées par le souci de traiter également les femmes et les hommes, et de rendre les femmes visibles. Mais il faut bien recon-

naître que ces formes sont souvent de nature à encombrer la lecture, qu'elles nuisent à la lisibilité. Dans quels cas les formes doubles se justifient-elles ? Peut-on recourir aux formes abrégées ? D'autres solutions sont-elles possibles ? Telles sont les principales questions auxquelles cette section tente de répondre, exemples à l'appui.


On trouve enfin dans cette brochure un court chapitre consacré à l'emploi de *Madame* et de *Mademoiselle*. Bien des voix s'élèvent en effet contre cette distinction, et demandent que l'usage de *Madame* soit généralisé. Plusieurs dispositifs récents, dans la francophonie, vont d'ailleurs dans ce sens.

La brochure est disponible auprès du Service de la langue française à l'adresse suivante : [langue.francaise@cfwb.be](mailto:langue.francaise@cfwb.be).

### Bibliographie

- BRICK Noëlle & WILKS Clarissa, « Les partis politiques et la féminisation des noms de métier », *French Language Studies*, vol. 12, 2002, 43-53.
- DISTER Anne & MOREAU Marie-Louise, « 'Dis-moi comment tu féminises, je te dirai pour qui tu votes', Les dénominations des candidates dans les élections européennes de 1989 et de 2004 en Belgique et en France », *Langage et société*, 2006, n° 116, 5-46.
- DISTER Anne & MOREAU Marie-Louise (2009), *Féminiser ? Vraiment pas sorcier ! La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*. Louvain-la-Neuve : De Boeck-Duculot, 207 p. ●

## ●● La terminologie en questions

par Marie BELINA-PODGAETSKY,   
terminologue  
Service de la Langue française

### La terminologie, c'est quoi ?

Pour comprendre ce qu'est la terminologie, définir ce qu'est un terme est toujours un bon point de départ. Le terme est un mot technique qui désigne un objet matériel (« livre ») ou abstrait (« œuvre indisponible »), autrement dit un concept, appartenant à une science, une pratique professionnelle ou un groupe social donné (autrement dit à un domaine spécialisé).

En tant que discipline, la terminologie vise donc, au moyen de méthodes et de techniques appropriées, à définir et organiser les concepts relevant d'un domaine spécialisé et à établir et décrire l'ensemble des termes qui désignent ces concepts, dans une ou plusieurs langues. Les ensembles thématiques et structurés de concepts et de termes que produisent les acteurs de cette discipline sont également appelés « terminologies ».

### La terminologie, à quoi ça sert ?

Partant de la relation qui unit le concept, unité de connaissance, au terme, unité de langue, on peut dire que la terminologie est tout autant une science des choses qu'une science des mots. En conséquence, il est possible de lui assigner une grande variété d'objectifs centrés d'une part sur la compréhension et la gestion de l'information et des connaissances (le « concevoir ») et d'autre part sur l'expression linguistique de ces dernières (le « dire »).

Concrètement, la terminologie joue un rôle crucial dans la rédaction et la traduction spécialisées, l'élaboration de glossaires thé-

matiques ou de manuels didactiques et techniques, la normalisation de la communication technique entre spécialistes d'un domaine, la création et la gestion de vocabulaires contrôlés (des thésaurus, par exemple) ou de bases de connaissances internes aux entreprises, ou bien encore dans le signalement multilingue des contenus du Web.

### **Terminologie, documentation et web de données : quelle complémentarité ?**

Clé de voute de l'organisation de la documentation et de son accessibilité, la terminologie est elle-même grande consommatrice de ressources documentaires comme matériaux d'observation et d'analyse.

Cette complémentarité entre terminologie et métiers de l'information et de la documentation apparaît comme une nécessité à l'heure du Web de données (*Linked Data Web*), qui poursuit comme ambition de faire dialoguer, par l'entremise d'agents logiciels, des bases de données isolées et hétérogènes dans le but de tisser un réseau d'information global.

Puisqu'il ne saurait être question de dialogue entre ces bases de données sans une gestion efficace du multilinguisme et sans un effort de conciliation des systèmes conceptuels qui les structurent, la terminologie apparaît comme l'un des éléments clé qui organisent le désordre informationnel du Web.

En effet, les terminologues fondent leurs analyses sur le concept, unité extralinguistique supposée stable, et non sur les termes qui sont, eux, sujets à d'innombrables variations au sein d'une même langue et d'une langue à l'autre.





Traduits dans un langage interprétable par les logiciels qui œuvrent dans les coulisses du Web, les résultats des analyses terminologiques permettent en conséquence de développer l'accès multilingue par sujet, d'élargir la recherche et d'en améliorer la pertinence, ou encore de relier (on dit aussi « mapper ») différents vocabulaires contrôlés par la mise en correspondance des concepts qui les organisent.

Ainsi, lorsque l'internaute interroge par sujet (càd par concept) un portail agrégateur de contenus numériques, le moteur de recherche, rendu capable de reformuler sa requête initiale (souvent un terme simple, un mot-clé) en autant de variations intralinguistiques (synonymes, acronymes, formes développées, etc.) ou interlinguistiques (traductions) attachées à ce sujet/concept, lui présentera l'ensemble des documents qui ont été indexés sous ce sujet/concept.

De même, dès lors qu'il a été formalisé et intégré à la base de données, par exemple par le biais des ontologies<sup>1</sup> de l'ingénierie des

connaissances, le réseau de relations hiérarchiques ou associatives qui unissent entre eux les concepts d'un domaine, lui aussi mis à jour par l'analyse terminologique, peut être exploité pour étendre ou restreindre la recherche à des concepts/sujets connexes à celui qui faisait l'objet de la requête initiale de l'internaute.

Le pari de cette complémentarité entre infodocumentation, terminologie et ontologie a en tous cas été relevé par l'équipe pluridisciplinaire « Terminologies et enrichissement sémantique » d'AthenaPlus, un réseau européen de bonnes pratiques mis en place afin de soutenir les musées, bibliothèques, centres d'archives et autres institutions culturelles qui participent au développement du portail numérique multilingue Europeana.

Coordonné par nos Musées royaux d'art et d'histoire, ce groupe de travail construit actuellement un environnement Web de diffusion, de gestion et de mise en relation de vocabulaires contrôlés dont une version test est d'ores et déjà en ligne ([athenaplus.thesaurus.condillac.org](http://athenaplus.thesaurus.condillac.org)).

<sup>1</sup> Représentation formelle du système conceptuel d'un domaine donné, construite à des fins de manipulation informatique.

### **La terminologie, une affaire de politique publique ?**

Parce qu'elle offre les moyens de s'informer, de se former et de s'exprimer, la terminologie contribue à renforcer l'autonomie de l'ensemble des citoyens. Ce premier constat seul doit appeler à en faire un objet central de politique publique, en appui des politiques d'information, de l'éducation, de recherche et d'innovation, de bien-être et de sécurité au travail, etc.

Articulée à la politique linguistique, la terminologie est également un outil qui permet d'actualiser, de consolider et d'étendre l'usage d'une langue, notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques. Le chapitre qui précède montre effectivement quel enjeu majeur la terminologie représente, dans la société du numérique, d'une part pour la présence et la diversité des langues et des cultures et d'autre part pour l'accès universel à l'information.

Par ailleurs, dans des pays comme la Belgique où le plurilinguisme est un fait à la fois social et institutionnel, la terminologie joue un rôle fondamental, aux côtés de la traduction et de l'interprétariat, dans les échanges et la compréhension interlinguistiques.

Au sein de l'Administration, les travaux terminologiques accompagnent aussi très utilement les nombreuses activités de normalisation et d'harmonisation requises dans la mise en œuvre de stratégies de simplification administrative et de communication ou encore lors de la fusion de services administratifs.

Enfin, puisqu'il ne saurait être question de réglementer ce qui risque de ne pas être compris, elle y est encore un instrument crucial d'amélioration de la qualité des textes législatifs et réglementaires qui foisonnent de termes techniques et juridiques et de définitions.

### **Quelle politique terminologique en Fédération Wallonie-Bruxelles ?**

En Belgique francophone, la politique linguistique et terminologique est du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Pour élaborer et appliquer cette politique, la FWB

s'est dotée de deux organismes qui agissent de concert : d'une part le Conseil de la langue française et de la politique linguistique (CLFPL), chargé de conseiller l'autorité ministérielle sur ses choix stratégiques, de l'autre le Service de la langue française (SLF), département administratif responsable de leur mise en œuvre. La politique terminologique menée en FWB depuis 1985 répond aux visées générales énoncées au chapitre ci-dessus.

À l'instar des organismes officiels d'aménagement terminologique québécois, français, suisses ou européens<sup>2</sup> avec lesquels collabore le SLF, l'activité terminologique a pour objectif premier de mettre à disposition de tous les citoyens des corpus de termes et de définitions – des terminologies – qui expriment les réalités et les notions du monde contemporain de manière claire et précise, sur des sujets divers et dans des domaines d'activité variés.

Connectée aux projets de simplification administrative et d'amélioration de la lisibilité, cette activité vise également à mettre à la disposition des administrations de la Belgique francophone et de leurs administrés un corpus cohérent et dépourvu d'ambiguïtés de termes et de définitions relevant du champ de leurs compétences particulières.

Fruits d'une étroite collaboration interdisciplinaire et interinstitutionnelle, les terminologies quadrilingues (français, néerlandais, allemand et anglais) produites à ce jour dans le cadre de cette politique sont diffusées via BelTerme ([www.belterme.be](http://www.belterme.be)), la banque terminologique de la FWB.

L'on trouvera notamment dans BelTerme une collection thématique dédiée aux termes et notions de la simplification administrative, un domaine dont tous, agents administratifs et citoyens confondus, sont « en droit d'attendre un haut degré de cohérence, d'harmonisation, de lisibilité et d'accessibilité linguistique<sup>3</sup>. »

### **La collection terminologique « Livre numérique » de la FWB : de l'art du compromis ?**

Encore en chantier au moment de la rédaction de cet article, une autre recherche terminolo-

<sup>2</sup> Pour connaître l'histoire de ce terme, on lira avec intérêt *L'Avis terminologique du Conseil de la langue française et de la politique linguistique relatif à la création d'un néologisme pour remplacer communautaire : Comment qualifier ce qui ressortit à l'Union européenne ?*, consultable sur le site du Service de la langue française, <http://www.languefrancaise.cfwb.be>, à la rubrique « Bilans, avis et recommandations ».

<sup>3</sup> Marie BELINA-PODGAETSKY et Nathalie LEMAIRE (2013). « Critères de sélection des candidats termes dans les projets de terminographie thématique BelTerme, la base de données terminologiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles » in *Actes de la conférence TOTH 2013 – Terminologie et ontologie : théories des applications*, Institut Porphyre, [www.porphyre.org/toth/actes](http://www.porphyre.org/toth/actes).



logique coordonnée par le Service de la langue française alimentera BelTerme de quelque 200 notions appartenant au domaine du livre numérique et de ses métiers. Inscrite dans le cadre du « Plan de développement numérique de la chaîne du livre » mis en œuvre par le Service général des Lettres et du Livre de la FWB, cette recherche s'attache à définir des concepts tels que <bibliothèque numérique>, <bibliosphère>, <tatouage numérique>, <e-book> et <livre applicatif>, <e-reader>, <folksonomie>, <copyleft>, <library box> et <pirate box>, etc., à dresser un inventaire des termes qui désignent chacun de ces concepts dans les quatre langues de BelTerme, à recommander des formes francisées, etc. L'élaboration de cette collection terminologique, dont la rubrique « Numérimots » des *Lettres numériques*<sup>4</sup> s'est fait l'écho en quelques occasions, se révèle aussi passionnante qu'ardue. Le bouleversement des métiers et la volatilité des pratiques liées à la forte innovation technologique expliquent pour une grande part la complexité des travaux de clarification conceptuelle et d'inventaire ou de création linguistiques.

Pensons au terme de « bibliothèque numérique », que le groupe de travail avait jusqu'à récemment associé à deux concepts distincts, à savoir - pour le dire simplement - celui de « collection de documents numériques » et celui d'« institution qui rassemble et gère une collection de documents numériques ». Dès lors que *BiblioTech*, première bibliothèque publique 100% numérique, voyait le jour au Texas, ne faut-il pas définir « bibliothèque numérique » dans une troisième acception, celle de « local ou édifice dédié à la consultation et au prêt d'une collection de documents numériques » ? Ou alors conviendrait-il d'attendre que l'exemple texan fasse flores pour que ce troisième concept désigné par « bibliothèque numérique » ait droit de cité dans le glossaire terminologique de la FWB ?

D'autres facteurs d'instabilité sont à l'œuvre dans ce projet terminologique, liés ceux-là à

l'impératif de satisfaire de manière équitable les besoins des différents acteurs de la chaîne du livre auxquels le service public entend apporter son soutien : auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, lecteurs, etc. Autrement dit, des acteurs dont les intérêts ne convergent pas toujours.

Ainsi, on entrevoit sans peine sur quel genre de discussions peut déboucher l'examen de termes tels que <piratage> ou <téléchargement [illégal]> dès lors que sont réunis autour de la table - comme c'est le cas pour notre projet - des représentants du secteur de l'édition soucieux de protéger les droits intellectuels et des représentants du secteur des bibliothèques ou des archives ouvertes, plus sensibles à la cause du Libre accès.

De même dans le cas d'« œuvre indisponible » : que faire quand les tentatives de clarification conceptuelle de l'indisponibilité dans ce contexte, en plus d'être relativement infructueuses, mettent au jour certaines des questions épineuses d'ordre juridique et économique qui agitent la Toile concernant l'exploitation numérique de ce type d'œuvres<sup>5</sup> ? Faut-il faire état du débat ? Comment en rendre compte de manière nuancée, claire et concise ?

Compte tenu des intérêts en jeu, parvenir à concilier les points de vue qui s'invitent dans les discussions du groupe de travail relève souvent d'un véritable exercice d'équilibriste. Dans la majeure partie des cas, cependant, le modèle de fiche descriptive de la banque BelTerme se révèle suffisamment souple pour ne pas avoir à sacrifier un point de vue à l'autre et pour exposer l'essentiel des questionnements et des débats contradictoires.

Gageons donc que cette terminologie du livre numérique, comme toute terminologie de qualité, mettra en lumière les fluctuations et les divergences plutôt que de les passer sous silence et offrira à l'utilisateur un panorama vivant et riche en nuances du monde du livre numérique et des enjeux qui l'animent. ●

<sup>4</sup> <http://www.lettresnumeriques.be/category/types/numeri-mots/>

<sup>5</sup> Franck MACREZ (2012) : *L'exploitation numérique des livres disponibles : que reste-t-il du droit d'auteur ?*, disponible en ligne : <http://franck.macrez.net/?p=210>.

## •• Des documents professionnels clairs pour leur public cible

par Anne VERVIER,   
formatrice et consultante en rédaction professionnelle

**V**ous arrive-t-il d'être irrité(e) à la lecture d'un courrier administratif, parce que vous devez le relire deux fois pour comprendre ce que l'on vous veut ? Vous avez raison ! Car tout destinataire d'un document utilitaire<sup>1</sup> a le droit de recevoir un document facile à lire et dont il comprend tout de suite le message. Mais qu'est-ce qu'un texte clair ? Comment mesurer l'efficacité d'un texte auprès de son public cible ? Quelles techniques de rédaction appliquer aux textes

professionnels pour les rendre beaucoup plus clairs ? Démonstration et explication.

### L'objectif raté d'un courriel bâclé

Il y a quelques mois, j'ai reçu le courriel suivant de mon entreprise de titres-services<sup>2</sup>. Ce courrier est authentique : j'y ai toutefois retiré tout nom propre qui permettrait d'en identifier l'émetteur.

De : A\* [nom entreprise de titres-services]  
À : A V [destinataire]  
Objet : A\*Titres-Services : Liste des prestations électroniques Sodexo impayées

Chère Madame VERVIER ANNE,

*Ce courriel vous est adressé à titre d'information.*

*En confirmant les prestations de notre travailleuse, vous autorisez Sodexo à nous payer.*

*Merci d'alimenter régulièrement votre compte pour nous permettre de recevoir l'argent nécessaire au bon fonctionnement de notre société A\*.*

#### À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, un titre-service coûtera 9 EUR

Après la remise du **31 janvier 2014** et l'encodage des titres électroniques, Sodexo nous informe qu'il serait temps pour vous d'alimenter votre compte personnel.

<https://soeasy.sodexo.be/ServiceVouchers/>

Vous trouverez sur cet email, le nombre d'heures en attente de paiement car Sodexo nous indique « sans chèques » :

20/01/2014 : 4 Heures (R\* [nom aide-ménagère] – A\*TS)

27/01/2014 : 4 Heures (R\* [nom aide-ménagère] – A\*TS)

03/02/2014 : 4 Heures (R\* [nom aide-ménagère] – A\*TS)

Pour un total de 12 heures à payer rapidement.

**Si entretemps vous avez déjà entamé les démarches de confirmation et de paiement veuillez considérer ce courrier comme nul et non avenu.**

<sup>1</sup> Un écrit utilitaire est un écrit dont l'objectif est de communiquer au destinataire des renseignements utiles pour combler un besoin, résoudre un problème ou amener le destinataire à une action concrète. Définition donnée par le groupe Rédiger ([www.com.ulaval.ca/recherche/groupe-de-recherche/groupe-de-recherche-rediger/](http://www.com.ulaval.ca/recherche/groupe-de-recherche/groupe-de-recherche-rediger/)) de l'Université de Laval de Québec.

<sup>2</sup> Le titre-service est un système subventionné par l'État fédéral belge permettant aux particuliers de disposer d'un travailleur d'une entreprise agréée pour l'exécution de tâches ménagères au domicile ou en dehors de celui-ci.

*Règle générale pour tous nos utilisateurs : au-delà de 49 titres non payés, nous interdirons à notre travailleuse d'aller encore chez cet utilisateur tant que la dette ne sera pas soldée.*

Auriez-vous **la gentillesse d'alimenter votre compte** et de prévoir une réserve afin que nous puissions récupérer notre argent.

Pour ce faire vous devez faire un versement à Sodexo en indiquant en communication structurée votre n° d'inscription : +++000/0000/00000+++

**Comptes Sodexo :**

FORTIS : 001-5383380-53 (IBAN : BE53001538338053 - BIC : GEBABEBB)

ING : 310-1959582-74 (IBAN : BE16310195958274 - BIC : BBRUBEBB)

DEXIA : 091-0177297-10 (IBAN : BE41091017729710 - BIC : GKCCBEBB)

KBC : 33-0453396-48 (IBAN : BE11733045339648 - BIC : KREDBEBB)

CBC : 732-0161945-06 (IBAN : BE85732016194506 - BIC : CREGBEBB)

Deutsche Bank : 826-0021797-86 (IBAN : BE78826002179786 - BIC : DEUTBEBE)

Banque de la Poste : 000-3256817-42 (IBAN : BE77000325681742 - BIC : BPOTBEB1)

Si vous recevez cette information par courrier, c'est que nous n'avons pas encore votre adresse email. Dans ce cas, merci de nous la communiquer rapidement à l'adresse suivante [nom]@A\*.be

Au plaisir de vous lire,

[Nom responsable, nom et coordonnées société A\*]

Je lis la première phrase, en italique : *Ce courriel vous est adressé à titre d'information...* Quelques lignes plus bas, en gras et surligné en rose, je vois : **À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, un titre-service coutera 9,00 €.** Je connaissais cette information. Je ne vais donc pas plus loin et classe ce courrier dans mon dossier « aide-ménagère ».

Quelques jours plus tard, je reçois exactement le même courriel. Intriguée, je le lis attentivement. J'y lis, alors, à la 7<sup>e</sup> ligne, la phrase : ... *Sodexo nous informe qu'il serait temps pour vous d'alimenter votre compte personnel* et à la 18<sup>e</sup> ligne : *Auriez-vous la gentillesse d'alimenter votre compte et de prévoir une réserve afin que nous puissions récupérer notre argent.* J'avoue, assurément, que je n'avais pas du tout vu cette demande lors du premier envoi !

Si vous vous sentez proche de l'émetteur de ce courriel, vous vous direz « Elle n'avait qu'à lire attentivement et jusqu'au bout ce courrier, car ce qu'elle devait faire y était écrit noir sur blanc ! » Mais vous aussi, vous recevez de nombreux courriels dans votre boîte de réception ; vous aussi, vous souhaitez savoir très rapidement ce que l'on attend de vous rien qu'en survolant un courriel ; dès lors, à vous aussi, il

vous est arrivé de rater un message important, car il ne vous a pas sauté aux yeux lorsque vous survoliez le courriel, n'est-ce pas ?

### **Le quadruple cout d'une communication écrite peu claire**

L'entreprise émettrice de ce message a cru gagner du temps. Elle envoie sans doute ce message standard à tous ses clients en retard de paiement. Il contient une série d'informations parmi lesquelles chaque client trouvera celles qui le concernent. La personne de l'entreprise chargée d'envoyer ce message à un client particulier n'a qu'à compléter, au milieu du message, l'espace consacré aux données spécifiques au client (les dates et heures prestées chez ce client).

Ce faisant, cette entreprise n'imagine pas que ce message peu soigné peut lui nuire. De quelles manières ?

- L'entreprise n'atteint pas son objectif de communication : le destinataire ne fait pas l'action demandée dans le message (alimenter son compte de titres-services).



- Cette communication inaboutie engendre un coût en temps de travail : celui nécessaire pour vérifier le paiement et pour envoyer le rappel.
- Ce message peu clair nuit à l'image de l'entreprise auprès du client : un message aussi confus fait douter du professionnalisme de cette entreprise.
- L'action demandée n'étant pas exécutée, l'entreprise ne voit pas ses droits respectés : dans ce cas, le fait de se faire payer pour les prestations fournies dans le délai demandé.
- la mise en pages du texte facilite la lecture rapide : le lecteur trouve immédiatement le(s) message(s) clé(s) ou l'information précise qu'il recherche ;
- la formulation rend la lecture fluide : le lecteur comprend (presque) chaque mot et ne doit pas relire certaines phrases ;
- le contenu est utile et structuré : le lecteur trouve dans le texte toutes - mais rien que - les informations dont il a besoin ; celles-ci sont présentées selon la logique dans laquelle le lecteur s'attend à les trouver.

J'ajoute à ces trois paramètres un quatrième, qui contribue, à mes yeux, à l'efficacité d'un texte auprès du lecteur cible : la convivialité. J'entends par là un contenu et une formulation « orientés lecteur ».

En effet, un contenu ciblé sur les attentes présumées du lecteur et un ton qui s'adresse directement à lui feront que le document retiendra davantage l'attention du lecteur et l'encouragera à (ré)agir.

### Les causes d'un raté

Le courriel des titres-services n'était donc pas clair puisque je n'y ai pas trouvé immédiatement l'information la plus importante. Examinons les caractéristiques rédactionnelles qui ont fait échouer l'objectif de communication de ce courriel :

- Le texte commence par *Ce courriel vous est adressé à titre d'information*, ce qui met d'emblée le lecteur sur la voie de la mauvaise interprétation.
- Le message principal (... *il serait temps pour vous d'alimenter votre compte...*) n'apparaît que quelques lignes plus tard, après cette introduction trompeuse.
- Les divers éléments d'information s'enchaînent sans aucune logique : une formule d'appel, deux informations, l'action demandée, trois informations, la répétition de l'action demandée, une instruction, une dernière information ! Vous l'aurez constaté : ce mélange d'informations, d'actions et de répétitions perturbe la compréhension du lecteur.

### Qu'est-ce qu'un texte clair ? Définitions

« Une communication est claire si elle répond aux besoins du public cible, en utilisant une formulation, une structure et une mise en page claires et efficaces. Ces procédés doivent faire en sorte que le public cible trouve facilement l'information dont il a besoin, la comprenne et l'utilise. »<sup>3</sup>. Telle est une des récentes définitions, proposée par Annetta Cheek, membre du groupe de travail international du « *Plain language* ».

J'y ajoute la définition proposée en 2009<sup>4</sup> par Michel Leys, un des premiers spécialistes belges en lisibilité, car je trouve qu'elle apporte une nuance utile à celle ci-dessus. Il dit : « Le Conseil d'État français donne une excellente définition d'un texte lisible : qui peut être compris sans efforts démesurés ». Et Michel LEYS complète très justement : « par le destinataire ». Enfin, il ajoute : « un texte [...] est « lisible » si le destinataire peut le lire sans devoir s'arrêter, sans devoir retourner en arrière pour comprendre le sens d'une phrase ».

L'efficacité d'un texte se mesure donc à trois niveaux :

- la lisibilité visuelle (procédés de mise en pages) ;
- la lisibilité textuelle (choix des mots, construction des phrases, marques de cohésion, formulation) ;
- l'intelligibilité (choix, mise en contexte et structuration du contenu).

Le lecteur cible d'un texte le lira et le comprendra aisément si :

<sup>3</sup> Traduction libre de la phrase originale: "A communication is in plain language if it meets the needs of its audience—by using language, structure, and design so clearly and effectively that the audience has the best possible chance of readily finding what they need, understanding it, and using it", Dr Annetta CHEEK, "Defining plain language", dans *Clarity* Number 64, November 2010, page 5. ([www.plainlanguagenetwork.org/standards%20-%20clarity.pdf](http://www.plainlanguagenetwork.org/standards%20-%20clarity.pdf)).

<sup>4</sup> Michel LEYS, « Les vices de la communication judiciaire », dans *La communication avec le citoyen : efficace et accessible ? Actes du colloque de Liège (2009)*, Service de la langue française et Conseil de la langue française et de la politique linguistique, De Boeck Duculot, 2011, page 170.

- Divers procédés de mise en évidence visuelle sont utilisés dans ce texte : gras, italique, surlignage, couleur, soulignement... Mais selon quelle cohérence ? Ainsi, l'élément le plus mis en évidence - visuellement parlant - n'est qu'une information, déjà connue de la plupart des utilisateurs de titres-services : *À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, un titre-service coutera 9 EUR.* Tandis que la demande faite au lecteur (... *il serait temps pour vous d'alimenter votre compte...*) n'est visuellement pas mise en évidence.

### Réécriture

Quand une formatrice en rédaction claire tombe sur un tel échantillon de courrier, que fait-elle ? Elle en rit, elle l'analyse, elle l'utilise en formation, mais surtout, elle le réécrit ! Ce que j'ai fait. En poursuivant un triple objectif :

- que le lecteur comprenne immédiatement ce qu'on lui veut ;
- qu'il soit motivé pour faire ce qu'on lui demande de faire ;
- qu'il ait une image professionnelle et favorable de l'émetteur : l'entreprise de titres-services.

De : A\* [nom entreprise de titres-services]  
 À : A V [destinataire]  
 Objet : A\*Titres-Services : Liste des prestations électroniques Sodexo à payer

Bonjour Madame Vervier,

Votre aide-ménagère a récemment presté chez vous un certain nombre d'heures que vous avez validées sur notre site (voir 1<sup>er</sup> tableau ci-dessous et sur le site Sodexo : <https://soeasy.sodexo.be/ServiceVouchers/> ). Or, votre compte de titres-services Sodexo n'est pas suffisamment alimenté pour payer ces heures prestées et validées.

**Pourriez-vous dès lors alimenter votre compte, de manière à ce que Sodexo puisse nous régler les prestations effectuées et confirmées ?**

- Pour ce faire, vous devez faire un versement à Sodexo (voir numéros de compte dans le 2<sup>e</sup> tableau ci-dessous).
- Votre versement doit être de minimum 10 titres-services, soit 10 X 9 EUR.
- Indiquez en communication structurée votre n° d'inscription, soit : +++000/0000/00000+++

**Utilisateur : VERVIER Anne**  
**Nombre d'heures en attente de paiement**

20/01/2014 : 4 Heures (R\* [nom aide-ménagère] – A\*TS)  
 27/01/2014 : 4 Heures (R\* [nom aide-ménagère] – A\*TS)  
 03/02/2014 : 4 Heures (R\* [nom aide-ménagère] – A\*TS)

**Pour un total de 12 heures à payer.**

**Comptes Sodexo :**

FORTIS : 001-5383380-53 (IBAN : BE53001538338053 — BIC : GEBABEBB)  
 ING : 310 — 1 959 582 — 74 (IBAN : BE16310195958274 — BIC : BBRUBEBB)  
 DEXIA : 091-0177297-10 (IBAN : BE41091017729710 — BIC : GKCCBEBB)  
 KBC : 733 — 0453396-48 (IBAN : BE11733045339648 — BIC : KREDBEBB)  
 CBC : 732 — 0161945-06 (IBAN : BE85732016194506 - BIC : CREGBEBB)  
 Deutsche Bank : 826-0021797-86 (IBAN : BE78826002179786 - BIC : DEUTBEBE)  
 Banque de la Poste : 000-3256817-42 (IBAN : BE77000325681742 — BIC : BPOTBEB1)

**Votre avantage :**

En confirmant rapidement les heures prestées par votre aide-ménagère et en alimentant régulièrement votre compte, vous vous assurez de pouvoir bénéficier sans interruption des services de votre aide-ménagère. En effet, **au-delà de 49 titres-services non payés, une aide-ménagère n'est plus autorisée à se rendre chez l'utilisateur de ces titres.**

**Rappel :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, un titre-service coûte 9 EUR.

Si, entretemps, vous avez déjà payé les heures prestées, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier.

Meilleures salutations,

[Nom responsable, nom et coordonnées société A\*]

### Techniques rédactionnelles appliquées

Les dix techniques rédactionnelles appliquées à ce courrier standard pour le rendre clair et convivial concernent : le choix et l'organisation du contenu (intelligibilité), la formulation (lisibilité textuelle et convivialité) et la mise en pages (lisibilité visuelle).

1. Le contenu est ajusté aux attentes présumées du lecteur : l'action demandée est mise en évidence, les informations sont limitées au strict nécessaire.
2. Le contenu est organisé pour faciliter la compréhension et l'implication du lecteur : les informations sont présentées par ordre décroissant d'importance pour le lecteur.
3. L'objet du courriel est plus actif : *prestations à payer* remplace *prestations impayées*.
4. La demande d'action est formulée de manière à la fois directe et conviviale : *Pourriez-vous [...] alimenter votre compte [...]?*
5. Le style est « orienté lecteur » : utilisation des pronoms *vous* et *votre*.
6. L'intérêt du lecteur à exécuter l'action demandée est mis en avant : *votre avantage*.
7. Les tournures menaçantes sont transformées en tournures neutres : *de manière à ce que Sodexo puisse nous régler* (plutôt que *afin que nous puissions récupérer notre argent*) ; *une aide-ménagère n'est plus autorisée à se rendre chez l'utilisateur* (plutôt que *nous interdrons à notre travailleuse d'aller encore chez cet utilisateur*).
8. Les formules de politesse sont professionnelles et adaptées à la situation de communication : *Bonjour Madame Vervier, Meilleures salutations*.
9. Les procédés de mise en pages sont utilisés de manière cohérente, pour mettre en évidence les informations principales et pour faciliter la lecture rapide.
10. Tous les procédés de mise en pages inutiles dans le texte original sont supprimés.

### Bénéfices : quatre bonnes raisons de rédiger des documents clairs

Vous rédigez sans doute, parfois ou souvent, des documents utilitaires.

Dans le cadre de votre travail, vous pouvez rédiger : du courrier (administratif ou commercial), des documents de travail (rapports, comptes rendus de réunion, notes de synthèse), des documents techniques (règlements, modes d'emploi, manuels), des documents de communication (communiqués de presse, articles), des documents promotionnels (brochures, dépliants, prospectus) ou des textes pour la toile (pages de sites, billets de blogue).

Pour votre administration familiale ou vos loisirs, vous pouvez aussi être amené(e) à rédiger l'un ou l'autre de ces documents utilitaires.

Dans tous ces cas, soyez attentif(ve) à être extrêmement clair(e) pour votre lecteur.

Qu'avez-vous à y gagner ?

- Vous atteindrez vos objectifs de communication  
Votre message essentiel consiste à faire réagir le lecteur ? Si votre texte est clair, votre lecteur le lira jusqu'au bout, comprendra et saura que faire. Si votre texte est convivial, votre lecteur sera bien disposé pour faire ce que vous lui demandez de faire.
- Vous économiserez du temps : le vôtre et celui de votre lecteur  
Un texte clair est rapide à lire et à traiter. Il économise donc le temps de votre lecteur. Celui-ci vous en sera reconnaissant et sera encouragé à vous répondre rapidement et complètement. Vous ne devrez pas conséquent pas le relancer pour obtenir votre réponse. Vous aussi, vous auriez économisé du temps de travail. Donc, de l'argent<sup>5</sup>.
- Vous fidéliserez vos clients  
Un document contenant des idées exprimées avec clarté et s'enchaînant avec logique témoigne de ce que son auteur a les idées claires. Cela inspire confiance. De même, quand le texte est visuellement bien structuré, quand les formulations sont justes et correctes, l'on devine qu'il a été relu soigneusement. Et l'on peut penser que l'émetteur (l'entreprise, par exemple) prendra autant soin de ses clients que de sa communication. Un client confiant a donc de fortes chances de devenir un client fidèle.

<sup>5</sup> Le cout de documents peu clairs ou incorrects peut être chiffré. Ainsi cet exemple récent (<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/806024/la-boulette-du-spf-finances-46000-euros.html>) : le SPF Finances envoie à 90 000 fonctionnaires un document contenant une grosse erreur (des chiffres dans la mauvaise colonne). Ce document doit donc être rectifié et renvoyé. Cout de l'opération: 46 000 euros en frais de réimpression et de timbres. Auxquels s'ajoute le coût en temps (et donc en salaire) des fonctionnaires chargés de la correction et du deuxième envoi. Autre exemple : Fons Maes (dans « Wilt u dit even invullen », revue *Taalbeheer in de praktijk*, 1992, n°1) a évalué le cout (en heures de travail) que représentait pour une administration le traitement de formulaires qui n'avaient pas été complètement et correctement remplis par leurs destinataires, parce que ces formulaires manquaient de lisibilité. La conclusion est la suivante : pour un formulaire tiré à 35 000 exemplaires par an, le temps nécessaire pour les rectifications correspond à un emploi de fonctionnaire à temps plein pendant un an. (Je remercie Michel LEYS de m'avoir informée de ce deuxième exemple).



## Contrôle qualité – Grille d'évaluation

Grille d'évaluation pour le lecteur : vérifier l'efficacité d'un document

Lisez le texte une seule fois et répondez aux affirmations suivantes.

- ✓ Mettez une croix dans la colonne « faux » si vous estimez que l'affirmation est fautive pour ce texte.
- ✓ Mettez une croix dans la colonne « vrai » si vous estimez que l'affirmation est vraie pour ce texte.

- Vous respecterez les droits de chacun : les vôtres et ceux de votre public cible  
Tout lecteur cible d'un texte a le droit de recevoir un texte qu'il comprendra facilement. Sans exception. De plus, dire clairement au lecteur ce qu'il doit faire l'encourage à respecter ses devoirs. Par ailleurs, si vous revendiquez clairement vos droits, vous augmenterez vos chances de les faire respecter. Rédiger avec clarté est donc un double choix éthique : celui de donner à comprendre et celui de se faire entendre.

### Évaluez et améliorez vos textes

Vous souhaitez rendre vos textes plus clairs et leur donner plus d'impact ? Je vous propose deux outils pour contrôler et améliorer la qualité de vos documents utilitaires.

#### - La grille d'évaluation du lecteur

Donnez votre texte à lire à un lecteur potentiel. Demandez-lui ensuite de remplir cette grille. Vous pouvez aussi lui poser oralement les questions de la grille : l'évaluation sera ainsi plus riche en informations, car vous pourrez préciser vos questions et vérifier exactement ce qui gêne la compréhension ou l'adhésion.



#### - La grille de remèdes du rédacteur

Si votre lecteur a répondu « faux » à l'une ou l'autre des affirmations de la grille d'évaluation, améliorez ces aspects de votre texte.



Pour cela, utilisez la grille de remèdes du rédacteur : elle vous donne des indications précises sur comment rendre votre texte plus clair et lui donner plus d'impact auprès de votre lecteur.

Ces deux grilles sont extraites du livre *Rédaction claire, 40 bonnes pratiques pour rendre vos textes professionnels clairs et conviviaux*<sup>6</sup>. Vous pouvez les télécharger gratuitement sur le site [www.redaction-claire.com](http://www.redaction-claire.com).

<sup>6</sup> *Rédaction claire, 40 bonnes pratiques pour rendre vos textes professionnels clairs et conviviaux*, Anne VERVIER, EdiPro, 2011, pages 282-283.


Titre du document : _____			
Rédacteur du texte : _____			
Date du contrôle qualité : _____			
 			
<b>Les affirmations suivantes s'appliquent-elles à ce texte?</b>			
		Vrai	Faux
1. Titre	En lisant le titre du document, vous comprenez tout de suite : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ce dont il s'agit ;</li> <li>• en quoi vous êtes concerné.</li> </ul>		
2. Lecture survol	En survolant le texte, vous percevez l'essentiel du message.		
3. Lisibilité	Le texte se lit facilement : vous n'avez pas besoin de relire des phrases ou des paragraphes.		
4. Compréhension	Vous avez immédiatement compris tout le texte.		
5. Mémorisation	Après une seule lecture, vous vous souvenez du message principal et des informations essentielles du texte.		
6. Action	Après avoir lu le texte, vous savez précisément ce que vous devez faire et comment.		
7. Réponse	Si une demande est faite, vous êtes motivé pour y répondre.		
Quelles suggestions feriez-vous au rédacteur pour rendre son texte plus efficace?			

Conclusions pour le rédacteur

Vous avez plusieurs  ?	Vous avez quelques  ?
Bravo, votre texte est clair et convivial pour le lecteur.	Relisez votre texte et rendez-le plus efficace pour le lecteur. Astuce : utilisez la grille de remèdes.

## Contrôle qualité – Grille de remèdes

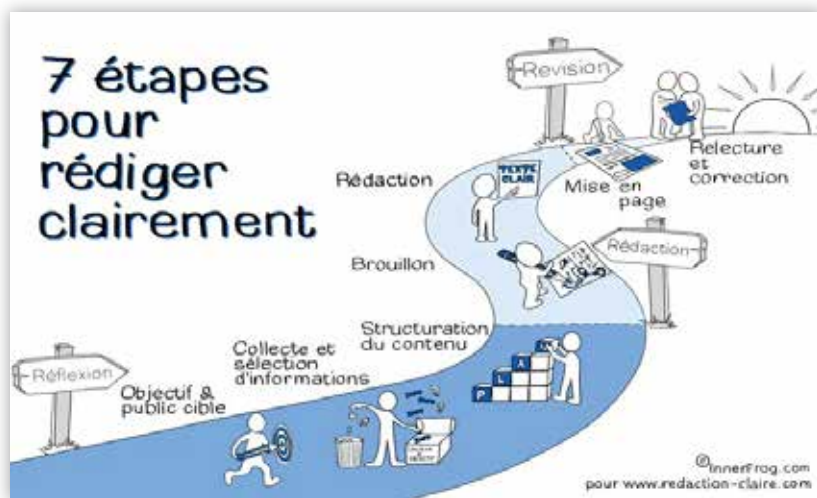
Grille de remèdes pour le rédacteur : augmenter l'efficacité de son document

	<b>Rédacteur :</b> Si votre lecteur a répondu « faux » à l'une ou plusieurs des sept affirmations de la grille d'évaluation du lecteur, améliorez ces aspects de votre texte. Pour cela, utilisez cette grille de remèdes.
<b>1 Titre</b>	En lisant le titre du document, le lecteur ne comprend pas tout de suite de quoi il s'agit et s'il est concerné.
Faux?	Donnez la réponse à ces trois questions dans le titre ou le sous-titre du document:
Remède →	<input type="checkbox"/> De quoi s'agit-il? <input type="checkbox"/> Pourquoi ce texte traite-t-il de ce sujet? <input type="checkbox"/> À qui s'adresse ce texte?
<b>2 Lecture survol</b>	En survolant le texte, le lecteur ne perçoit pas l'essentiel du message.
Faux?	<input type="checkbox"/> Donnez des titres et intertitres parlants aux diverses parties <input type="checkbox"/> Structurez et numérotez logiquement les parties <input type="checkbox"/> Faites des listes à puces <input type="checkbox"/> Mettez visuellement en évidence les mots ou messages-clés
<b>3 Lisibilité</b>	Le lecteur ne lit pas aisément le texte : il a besoin de plusieurs lectures.
Faux?	<input type="checkbox"/> Divisez les parties en paragraphes <input type="checkbox"/> Rédigez des intertitres significatifs <input type="checkbox"/> Faites des phrases courtes et structurées (sujet + verbe + compléments)
<b>4 Compréhension</b>	Le lecteur ne comprend pas immédiatement le sens correct du texte.
Faux?	<input type="checkbox"/> Choisissez des mots connus du lecteur <input type="checkbox"/> Structurez vos phrases avec logique (sujet + verbe + compléments) <input type="checkbox"/> Marquez les liens logiques entre les idées et paragraphes (mots de liaison) <input type="checkbox"/> Enchaînez de manière cohérente les divers arguments (plan) <input type="checkbox"/> Soyez concret : donnez des exemples
<b>5 Mémorisation</b>	Après une seule lecture, le lecteur ne se souvient ni du message principal ni des informations essentielles du texte.
Faux?	<input type="checkbox"/> Mettez en évidence les messages-clés <input type="checkbox"/> Faites des phrases courtes <input type="checkbox"/> Présentez les idées selon un plan logique pour le lecteur <input type="checkbox"/> Éliminez toutes les informations parasites
<b>6 Action</b>	Après avoir lu le texte, le lecteur ne sait précisément ni ce qu'il doit faire ni comment.
Faux?	<input type="checkbox"/> Mettez en évidence la demande principale et tout ce qui est demandé au lecteur <input type="checkbox"/> Donnez au lecteur toutes (et seulement) les informations dont il a besoin <input type="checkbox"/> Expliquez une procédure dans un ordre chronologique
<b>7 Réponse</b>	Si une demande lui est faite, le lecteur n'est pas motivé pour y répondre.
Faux?	<input type="checkbox"/> Utilisez un style convivial : questions adressées au lecteur (vous) <input type="checkbox"/> Formulez positivement en soulignant l'avantage du lecteur <input type="checkbox"/> Employez un langage courant et actuel <input type="checkbox"/> Utilisez un ton courtois et des formules de politesse adéquates

### Une méthode pour rédiger vite et bien

Mon expérience de formatrice et de coach m'a montré que trop de rédacteurs commencent un texte directement par la formulation, au clavier. Ce faisant, ils multiplient les difficultés puisqu'ils réfléchissent simultanément à : que dire, à quel endroit du texte, comment l'articuler, quels mots choisir pour le dire, comment tourner ses phrases pour le dire, comment l'écrire, comment le mettre en évidence. Pas étonnant que le résultat soit un texte peu clair !

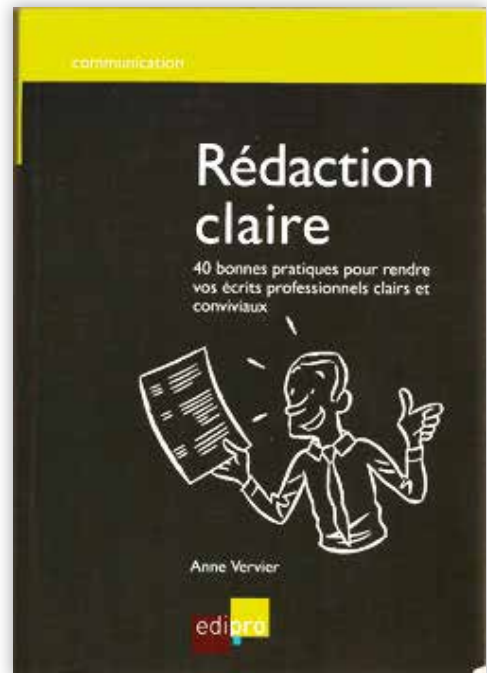
Je recommande donc à tout rédacteur de textes utilitaires d'adopter une méthode de rédaction, en sept étapes. Cela n'augmente pas le temps de la rédaction : cela permet de répartir sa concentration de manière plus rentable.



Cette méthode est expliquée en détail dans le livre *Rédaction claire*<sup>7</sup>, *40 bonnes pratiques pour rendre vos textes professionnels clairs et conviviaux*. À chacune des sept étapes vous sont proposées des techniques rédactionnelles qui concernent les quatre aspects de l'efficacité d'un document : l'intelligibilité, la lisibilité textuelle, la convivialité et la lisibilité visuelle. La structure et la mise en pages du livre autorisent deux lectures :

- une lecture chronologique, qui suit le processus de rédaction ;
- une lecture à la carte, en fonction des besoins précis du lecteur.

<sup>7</sup> op.cit.



Vous en apprendrez plus sur ce livre :

- sur le site de l'auteure : [www.redaction-claire.com](http://www.redaction-claire.com) > publications > le livre
- sur le site de l'éditeur : [www.edipro.eu/fr/](http://www.edipro.eu/fr/) > collections > communication > Rédaction claire
- sur [www.amazon.fr/](http://www.amazon.fr/) > rechercher > Rédaction claire. Sur cette page, vous pourrez feuilleter les extraits suivants du livre : la table des matières ; l'introduction ; la quatrième de couverture.

### La balle est dans votre camp

J'ose espérer qu'à la lecture de cet article vous vous demandez si vos textes utilitaires sont clairs. Un doute ? Soumettez-les à un lecteur potentiel. Testez leur efficacité grâce à la *Grille d'évaluation*. Enfin, piochez dans la *Grille de remèdes* pour en améliorer la lisibilité et la convivialité.

Vous verrez, vous avez tout à gagner à produire un document clair : vous serez lu(e) ; vous serez compris(e) ; vous recevrez la réponse attendue ; et surtout, vous y trouverez du plaisir. Car bien concevoir, énoncer clairement et trouver les mots pour le dire, c'est gai ! ●




#### Infos :

Site : [www.redaction-claire.com](http://www.redaction-claire.com)  
et Blogue :  
[www.redaction-claire.com/blog/](http://www.redaction-claire.com/blog/)

# PRÉSENCE ET RAYONNEMENT DU FRANÇAIS

## ●● L'Europe pense en plusieurs langues<sup>1</sup>

par François OST,   
philosophe du droit,

professeur à l'Université Saint-Louis-Bruxelles,

auteur de Traduire : défense et illustration du multilinguisme (éd. Fayard, 2009)

Article paru dans le dossier « Europe et bibliothèques », in *Lectures* n°156 mai-juin 2008.

On sait que l'Union européenne proclame l'égalité de principe de ses 23 langues officielles et reconnaît, à l'article 22 de sa *Charte des droits fondamentaux* (7 décembre 2000), le respect de la diversité culturelle, religieuse et linguistique de ses citoyens. On n'ignore pas l'intense activité traductrice que l'application de ces principes engendre au sein des institutions européennes (non moins de 506 combinaisons)<sup>2</sup>. Mais on sait aussi les critiques que celle-ci suscite ainsi que la force des plaidoyers de ceux qui appellent de leurs vœux la consécration de l'anglais dans un rôle de langue officielle unique de l'Union.

La multiplicité des langues en Europe, n'est-elle pas une source d'embarras et de dépenses inutiles ? Un frein à l'intégration politique ? Une entrave aux échanges commerciaux ? En lui imposant une langue unique ne réaliserait-on pas enfin, à l'échelle, du continent, une évolution qu'ont connue tous les grands États-Nations européens lorsqu'ils unifièrent les différents idiomes prévalant à l'intérieur de leurs propres frontières ? Ne serait-ce pas aussi renouer avec une grande tradition de l'Europe qui eut, dans le passé, le latin comme *lingua franca*, puis, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la langue française (se souvient-on par exemple de Frédéric II imposant l'usage du français à l'Académie des Sciences de Berlin en 1740) ? Et tant qu'à choisir une langue officielle unique, pourquoi pas l'anglais qui s'impose déjà *de facto*,

dans ce rôle ? Dans maints États membres, l'anglais apparaît déjà comme une seconde langue étrangère : des statistiques récentes établissent que 41 % des ressortissants de l'Union européenne parlent anglais en plus de leur langue identitaire et que 75 % des écoliers au sein de l'Union suivent un cours en anglais. Avantage supplémentaire : cette langue est une de celles qui a le plus emprunté ; au français notamment, de sorte que sa vocation de synthèse semble lui revenir de droit. D'autant que, contrairement au français, réputé puriste et élitiste, elle est associée à une image de tolérance et de modernité – une langue jeune et créative en somme, apte à traduire tous les appétits de générations et de peuples en quête de réussite économique et sociale<sup>3</sup>.

### La langue unique : une triste utopie

Nombreux sont donc ceux qui poussent à l'accélération du mouvement ; ainsi Alain Minc : « L'omniprésence de l'anglais aura de toute façon lieu... L'anticiper, c'est s'adapter à marche forcée : rendre l'anglais obligatoire dès le primaire ; n'admettre le choix d'une autre langue qu'une fois vérifiée la parfaite maîtrise de l'anglais »<sup>4</sup>.

Ainsi aussi Philippe Van Parijs qui fait de la reconnaissance à l'anglais du statut de *lingua franca* de l'Europe et même du monde, un impératif à réaliser au plus tôt<sup>5</sup>. C'est que, estime le philosophe : « la diversité linguistique n'est pas un bien en soi. Il est également douteux que, tout bien considéré, elle serve l'intérêt commun »<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> On emprunte ici le titre du bel ouvrage collectif dirigé par Fr. NIES : *Europa denkt mehrsprachig. L'Europe pense en plusieurs langues* (Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2005).

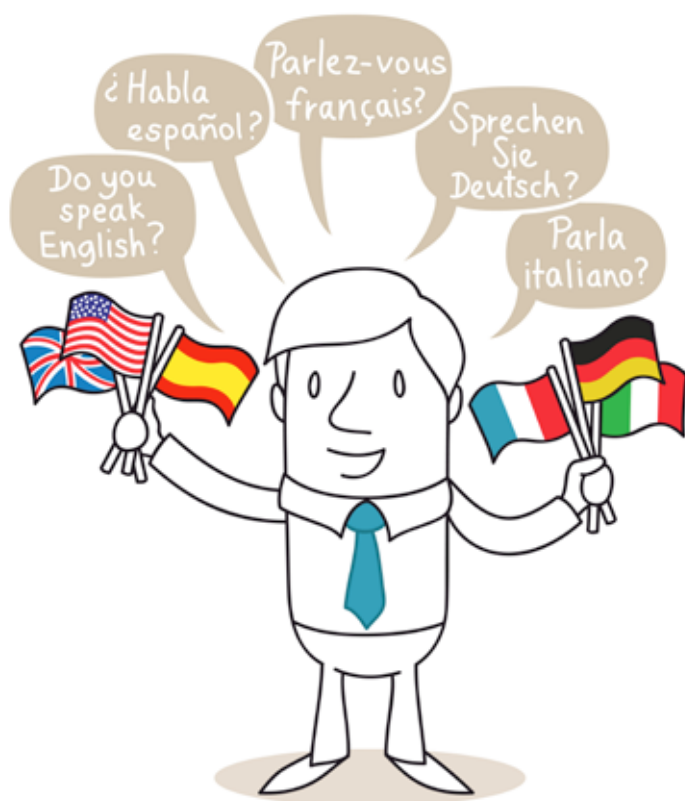
<sup>2</sup> G. KERSAUDY, *Langues sans frontières. À la découverte des langues d'Europe*, Paris, Éd. Autrement, 2007, p. 227.

<sup>3</sup> Cl. HAGEGE, *Le souffle de la langue*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 42.

<sup>4</sup> A. MINC, *La grande illusion*, Paris, Grasset, 1989, p. 120.

<sup>5</sup> Ph. VAN PARIJS, *Europe's linguistic Challenge in The language Question in Europe and Diverse Societies*, D. CASTIGLIONE & C. LONGMAN eds., Oxford, Hart, 2007, p. 217-253.

<sup>6</sup> Ph. VAN PARIJS, « Qu'exige la justice linguistique ? Dix thèses », communication au colloque *Debout dans Babel. Langues en Europe*, Palais d'Egmont, Bruxelles, 14 septembre 2007.



Persuadé du contraire, c'est le contrepied de ces thèses que nous voudrions prendre ici. « L'intérêt commun » pris en compte pour considérer que la « diversité linguistique n'est pas un bien en soi », ne peut être qu'un intérêt fonctionnel de communication. Il faut ne retenir des langues que leur usage « de service », et négliger totalement leur usage « de culture » pour déprécier à ce point la diversité linguistique<sup>7</sup>.

À l'encontre de cette triste utopie d'une langue de service unique, il faut rappeler avec force le caractère non-substituable de chacune de nos langues maternelles, dont on sait le rôle de transition-traduction qu'elles exercent tant à l'égard de la mémoire historique qu'entre les différentes sphères de l'activité sociale qui font notre présent (sciences, économie, médias, arts,...) Sans doute ces synthèses traductrices sont-elles, en chaque langue, des tentatives inachevées ; mais précisément, c'est le moment où le multilinguisme prend le relais pour, grâce cette fois à la traduction « externe » (entre les langues), multiplier les chances de féconda-

tion mutuelle des idiomes qui se confrontent joyeusement dans l'espace public. De même que la nature ne s'accommode guère, à long terme, d'une rigoureuse monoculture, de même les civilisations humaines ont tout à perdre de la réduction de leur diversité. Chaque langue qui s'éteint, ce n'est pas seulement, comme on l'a dit, « une bibliothèque qui disparaît », c'est autant de possibles culturels qui se ferment. Et de même que si les OGM (organismes génétiquement modifiés) qui peuvent séduire un instant par leurs performances, n'en augmentent pas moins la vulnérabilité de la production alimentaire en la subordonnant à un produit unique (sans parler de l'hégémonie commerciale qu'ils induisent au profit de quelques producteurs au détriment de dizaines de millions de cultivateurs traditionnels), de même les idiomes linguistiquement modifiés (ILM), tel le *basic english*, s'ils peuvent faire valoir leurs performances communicationnelles, n'en mettent pas moins gravement en danger la faculté langagière comme telle : la capacité de créer des significations dans des langues multiples et évolutives.

Nous avons donc d'excellentes raisons de nous défier de l'anglais, langue officielle unique. Croit-on, par exemple, qu'une langue d'emprunt, insuffisamment maîtrisée par la grande majorité de ses locuteurs, puisse abriter et nourrir un véritable débat démocratique ? Pense-t-on qu'elle fournit les ressources de sens, les replis de non-dit, les capacités suggestives qu'offre une langue maternelle lorsqu'il s'agira d'assurer la reconnaissance identitaire à laquelle les individus et les peuples ont droit - particulièrement ceux qui n'ont jamais pu la dire dans les langues qui les dominaient ?

Croit-on qu'il soit possible de faire partager les nuances d'une position complexe, historiquement constituée, dans un débat concernant les exigences de la laïcité ou de l'euthanasie par exemple, en la préformatant dans un langage qui n'a pas nécessairement les mots pour le dire ? Or, comment prétendre aboutir à un réel accord s'il se construit sur de telles approximations linguistiques et de si profonds renoncements à se dire soi-même ?

<sup>7</sup> Sur cette distinction cf. le bel ouvrage de P. JUDET de LA COMBE et H. WISMANN, *L'avenir des langues*, Paris, Les éditions du Cerf, 2004.

Croit-on encore qu'un langage simplifié et passepartout recèle la puissance créatrice, l'énergie imaginaire dont l'Europe a précisément besoin aujourd'hui pour construire son projet utopique, au-delà de la pensée (unique) du marché unique. Sans doute un marché commun réclame-t-il une monnaie unique ; on doute qu'un projet politique commun se satisfasse d'une langue unique.

Sans doute l'Europe a-t-elle parlé latin, puis français, de longs siècles durant, mais cela ne change rien à sa vraie nature de continent polyglotte. Ce serait lui faire un très mauvais coup que de la ramener à la pratique d'une langue unique, ses autres idiomes réduits aux fonctions grégaires et parqués dans des territoires comme dans des réserves (même si, on en convient, la survie d'une langue minoritaire passe aussi par sa défense dans un territoire déterminé ; mais c'est la mutiler et la déconsidérer que de la réduire à cet espace). Conforme à sa devise, « l'unité dans la diversité », l'Europe doit former des citoyens trilingues au moins, conscients de la richesse potentielle que recèle cette pluralité<sup>8</sup>.

### **Le multilinguisme européen : une chance unique**

L'Europe présente cette chance exceptionnelle de faire cohabiter sur son sol non moins de cinq grandes langues internationales : outre l'anglais, bien sûr, l'allemand, l'espagnol, le portugais et le français. Exploiter ce multilinguisme pourrait constituer une chance unique pour les Européens. Ce pourrait être aussi une source d'emplois et un atout commercial non négligeable dans la compétition économique mondiale<sup>9</sup>. Même la recherche scientifique pourrait en tirer avantage, s'il est vrai, comme on s'en aperçoit de plus en plus clairement, que ce sont les récits et les métaphores - justiciables des langues maternelles - qui sont à l'origine des plus fécondes découvertes scientifiques<sup>10</sup>.

On ferait donc bien de s'inspirer du programme en trois points qu'Amin Maalouf préconise pour l'Europe : d'abord « préserver sa propre langue identitaire, ne jamais la laisser à



la traîne, pour que ceux qui la parlent ne soient contraints de s'en détourner s'ils veulent avoir accès à ce que leur propose la civilisation d'aujourd'hui » ; ensuite « généraliser, sans états d'âme, l'enseignement de l'anglais, troisième langue, en expliquant inlassablement aux jeunes à quel point il est à la fois nécessaire et insuffisant », enfin « encourager, dans le même temps, la diversité linguistique, faire en sorte qu'il y ait, au sein de chaque nation, de nombreuses personnes qui maîtrisent l'espagnol, le français, le portugais, l'allemand...<sup>11</sup>

Les bibliothèques publiques, foyers d'animation culturelle, ont un rôle important à jouer dans cette partie. ●

<sup>8</sup> Cl. HAGEGE, *L'enfant aux deux langues*, Paris, Odile Jacob, 1996.

<sup>9</sup> J.-M. KLINKENBERG, *La langue et le citoyen*, Paris, PUF, 2001, p. 45 s.

<sup>10</sup> J.-M. LEVY-LEBLOND, « La science comme elle se parle », in *La bataille des langues*.

<sup>11</sup> A. MAALOUF, *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1998, p. 184.

# ●● Enjeux d'une diffusion francophone de la recherche<sup>1</sup>

par Philippe BLANCHET, 

Laboratoire Plurilinguismes, Représentations, Expressions francophones (PREFics EA 4246)

Université Rennes 2, France

& Laboratoire Linguistique et Sociodidactique du Plurilinguisme (LISODIP)

ENS LSH d'Alger-Bouzaréah, Algérie

## Introduction : plurilinguisme, élaboration et diffusion des recherches scientifiques

Ce texte porte sur la diffusion francophone de la recherche, dans ses rapports à la diffusion anglophone (seule diffusion concurrentielle directe) et en comparant ses enjeux à ceux d'autres langues dans des espaces plurilingues, notamment francophones. Dans un autre volume que j'ai contribué à coordonner (de Robillard et Blanchet, 2012)<sup>2</sup>, il a été montré clairement que l'élaboration des connaissances scientifiques, préalable à leur diffusion elle-même préalable à l'élaboration d'autres connaissances scientifiques, est souvent plurilingue, même quand leur diffusion donne une illusion de monolingue dans une langue dominante comme l'anglais ou le français. Il a également été montré clairement que la ou les langues dans lesquelles les ressources humaines, institutionnelles et notamment documentaires sont disponibles ont un impact sur les choix de langue-s de travail au quotidien des chercheur-e-s, dans une boucle aux enjeux et aux effets potentiellement contradictoires : plus les ressources tendent vers un monolingue (par exemple le tout anglais dans certains secteurs scientifiques) plus elles entraînent un travail monolingue y compris dans une langue appauvrissante et / parce que pratiquée de façon superficielle par les chercheur-e-s. Il a également été montré que les moyens linguistiques par lesquels la recherche est effectivement réalisée a des effets sur les connaissances élaborées et sur leur diffusion, grâce à des études de cas très précis dans notre volume de 2012 (Robillard, 2012, Razafimandimbimanana et

Poulet, 2012 ; Pourchez, 2012 ; Chaudenson, 2010, Levacic-Burkhardt, 2012) et aussi ailleurs (Jurdant, 1981 ; collectif, 1989 et 1996). Ainsi, par exemple, L. Pourchez y montre comment les ressources linguistiques utilisées lors des enquêtes de terrain, si importantes en sciences humaines et sociales, ouvrent ou ferment des possibilités méthodologiques. R. Chaudenson y montre comment un travail anglophone à propos d'un créole à base française est gravement biaisé et scientifiquement irrecevable par incapacité à exploiter les sources documentaires francophones nécessaires mais aussi à saisir de l'intérieur des dynamiques sociolinguistiques des espaces francophones. M. Levacic-Burkhardt y montre comment la recherche médicale est uniformisée, y compris dans sa façon de poser ou de ne pas poser les problèmes, par un recours au tout anglais et à un certain type de discours standardisé, ce qui nuit à l'innovation même si les chercheur-e-s font des efforts importants d'intercompréhension. E. Razafimandimbimanana et A. Poulet soulignent les enjeux éthiques et déontologiques de l'explicitation réflexive des ressources linguistiques utilisées par les chercheur-e-s, ce qui soulève, notamment des questions concernant les choix de langue(s) et de discours pour l'écriture et la diffusion de la recherche. Un autre volume a récemment été entièrement consacré par notre unité de recherche à ces questions d'écriture de la recherche (Razafimandimbimanana et Castellotti, 2014).

Nous écrivions pour notre volume de 2012, dans son texte introductif (mais en fait conclusif puisqu'on écrit une introduction quand on finalise un ouvrage !) :

<sup>1</sup> Ce texte reprend en partie : Blanchet, Ph., 2012, « Enjeux d'une diffusion francophone de la recherche », dans Robillard, D. de & Blanchet, Ph. (coord.), 2012, *L'implication des langues dans l'élaboration et la publication des recherches scientifiques : l'exemple du français parmi d'autres langues*, collection « Français & Société » 24, Fernelmont / Bruxelles, EME, p. 13-24. Il doit beaucoup à des discussions avec S. Clerc, G. Jucquois et D. de Robillard que je remercie tout en restant seul responsable de mes propos.

<sup>2</sup> Il est sans doute significatif que beaucoup de ces publications récentes sur ce sujet, dont la présente revue, soient suscitées et diffusées depuis la Belgique, où la réflexion sur les enjeux plurilingues est probablement plus vives que dans d'autres pays francophones plurilingues, voire francophones se prétendant monolingues comme la France.

« Pour certains, les langues sont des outils neutres sans liens avec des univers culturels, sans liens avec des façons de penser, ou en tout cas elles peuvent être des outils quand on tient des discours scientifiques, ce qui implique une conception de la science comme étant neutre, objective, détachée du monde social. Nous pensons, en tant que sociolinguistes travaillant depuis plusieurs années à des questions d'épistémologie des sciences, que cette vision des choses est extrêmement simpliste, superficielle, naïve ou manipulatrice. » (Blanchet et Robillard, 2012)

C'est de cette conclusion que je repars ici pour envisager ensuite la question de la diffusion, monolingue ou plurilingue, uniquement anglophone ou francophone ou dans diverses langues dont le français mais pas uniquement.

### **Monopoles scientifiques et hégémonies géopolitiques**

#### **Les rapports expressions scientifiques francophones / anglophones**

Un aspect central du problème est une certaine hégémonie<sup>3</sup> des acteurs anglophones sur l'activité scientifique internationale, hégémonie tendancielle perçue avec acuité dans l'espace francophone. Il faut pourtant relativiser la concurrence entre l'anglais et le français. C'est une rivalité entre les deux espaces linguistiques et géopolitiques les plus puissants du monde (pour l'instant), dont les accents dramatiques de certains francophonistes, vus du point de vue des usagers de langues renvoyées beaucoup plus bas dans l'échelle des dynamiques sociolinguistiques et géopolitiques, sont inconvenants (les chercheur-e-s francophones des pays dits « du Sud » subissent une hégémonie plus forte encore de la part des acteurs scientifiques francophones dits « du Nord »). En France notamment, où l'identité nationale est fondée sur un monolinguisme hégémonique et une prétention de puissance mondiale, les discours alarmistes contre la suprématie de l'anglais, ou même un avenir proche « tout anglais », relèvent davantage d'une stratégie de construction d'un nationalisme linguistique par désignation d'un « ennemi » extérieur, et de nostalgie d'un em-



pire diplomatique de 1<sup>er</sup> rang mondial devenu 2<sup>e</sup>, que d'une probabilité sociolinguistique. Et dans le même temps l'incitation permanente à la publication scientifique en anglais par les instances françaises (voire internationales, européennes par exemple) de « pilotage » de la recherche (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) relève davantage d'une idéologie néolibérale soumise aux dogmes de la quantification (en l'occurrence bibliométrique) et de la concurrence mondialisée (avec un aspect marketing) que d'une quelconque réflexion glottopolitique<sup>4</sup> et épistémologique.

Cela dit, depuis quelques décennies, on observe une tendance croissante de mise en place d'une hégémonie scientifique anglophone comparable à celle qu'exerce l'activité scientifique du Nord sur celle du Sud, toutes proportions gardées et à cette différence près qu'elle s'applique également aux recherches issues de pays du Nord et qui pourraient être réalisées, diffusées, valorisées dans d'autres grandes langues véhiculaires internationales. Dans certaines disciplines ou organismes de recherche, les publications en anglais sont plus valorisées, voire seules valorisées, par rapport aux publications dans d'autres langues. On peut donner de très nombreux exemples de cette idéologie du tout anglais qui empêche d'envisager d'autres modalités d'expression probablement plus nuancées. En voici un : un

<sup>3</sup> J'emploie « hégémonie » au sens gramscien du terme, c'est-à-dire une domination inculquée et acceptée, devenue inconsciente et sans remise en question, tel un endoctrinement idéologique.

<sup>4</sup> Le terme « glottopolitique » désigne « la politique et l'aménagement linguistiques » en y incluant le rôle des acteurs ordinaires et pas seulement celui des instances décisionnelles collectives (cf. Bulot et Blanchet, 2008).

récent colloque organisé à Aix-en-Provence par un laboratoire CNRS de linguistique, centré sur l'étude expérimentale de la phonologie des langues romanes, dont toutes les communications portaient sur des langues romanes connues (italien, espagnol, portugais, catalan, français, roumain) et étaient présentées par des usagers de ces langues, a eu lieu totalement en anglais<sup>5</sup>. Il aurait été possible soit que cela ait lieu en utilisant l'intercompréhension entre langues romanes, soit au pire en français ; puisque le colloque avait lieu en France ; je n'ose pas dire « en provençal puisque le colloque avait lieu en Provence » - on connaît les modalités de discrimination dont les langues autochtones font l'objet en France sous l'hégémonie du français...

Selon différentes estimations (Blanchet, Chevalier et Jucquois, 2008), la proportion de publications scientifiques en anglais dans des revues serait de 75 à 90%, avec un écart entre les Sciences Humaines et Sociales (SHS) davantage plurilingues (en cohérence avec leurs objets et leurs finalités) et les autres sciences davantage monolingues (parce que leurs travaux seraient supposés universels ? - ou plutôt parce que les recherches y sont davantage uniformisées). La proportion des articles en français aurait baissé entre 1980 et 2000 de 7 à 4% en SHS et de 3 à 1% dans les autres sciences. En 2000, 5% des articles scientifiques hors SHS publiés dans des revues seraient originaires de France mais seulement 1% serait rédigé en français.

Ces chiffres doivent être relativisés :

- la quantité de publications ne signifie rien en soi et leur qualité (pertinence, originalité, scientificité...) doit rester un critère primordial d'appréciation à long terme ;
- en SHS, notamment dans certaines disciplines, la majeure partie des publications se fait sous la forme de chapitres d'ouvrages et d'ouvrages, qui échappent aux comptages des « articles » publiés dans des « revues<sup>6</sup> » (modalités dominantes en sciences naturelles et formelles dites « dures »).

Cette concentration des pouvoirs scientifiques entraîne des conséquences inquiétantes : transferts mal adaptés d'habitus socioculturels

différents, difficultés économiques et linguistiques d'accès aux publications, instauration de filtres linguistiques et culturels de sélection défavorables aux usagers « secondaires » voire plus éloignés de l'anglais, difficultés d'accès aux moyens, appauvrissement et marginalisation, renforcement de la richesse y compris technologique et industrielle des acteurs anglophones, etc.

### Un examen global des dynamiques glottopolitiques scientifiques

C'est à un examen global de l'alternative monopole(s) / multipôles de l'activité scientifique, posé en termes géopolitiques et linguistiques, que nous sommes conduits. L'Organisation Internationale de la Francophonie est la plus importante organisation intergouvernementale du monde en nombre d'États participants (hors ONU). Y sont regroupés à la fois la plus forte proportion d'États à revenu élevé et le plus grand nombre d'États du Sud, à faible revenu. Or, son avenir semble se jouer pour une grande partie en Afrique. Toutes les projections convergent :

- vers une explosion démolinguistique de la francophonie africaine où se développent déjà les nouvelles dynamiques linguistiques du français ;
- vers l'accès prochain du Maghreb au rang des nouvelles puissances économiques aux côtés du Brésil ou de l'Inde.

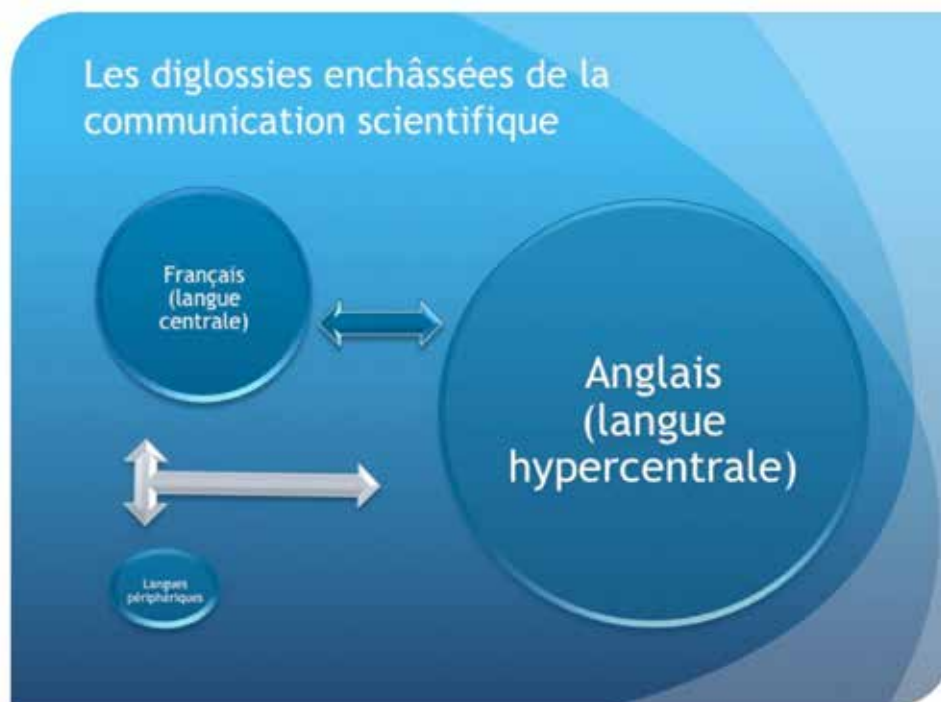
On peut, en reprenant le modèle gravitationnel de L.-J. Calvet (1999), représenter les rapports simultanés de domination et de dépendance, de concurrence et de complémentarité, que l'on appelle « diglossie » en sociolinguistique. Sur le schéma suivant, les expressions scientifiques en langues dites « périphériques » sont placées sous la double domination / dépendance du français et de l'anglais, celles en français étant placées sous la domination / dépendance de l'anglais.

L'attractivité dominante de l'anglais relève davantage de la valeur symbolique qu'on lui accorde dans les représentations du marché culturel et scientifique (incluant le prestige que l'on accorde à tels ou tels lecteurs) que de sa valeur quantitative : le taux de véhicularité de l'anglais, c'est-à-dire le potentiel

<sup>5</sup> Voir <http://larp7.sciencesconf.org>

<sup>6</sup> Les revues elles-mêmes ne publient presque que des numéros thématiques comparables à des livres et n'accueillant que très peu de « varia ».





Les diglossies enchâssées de la communication scientifique : langue hypercentrale, langue centrale et langues périphériques

proportionnel de diffusion au-delà de ses usagers comme langue 1 des messages produits dans cette langue, est le même que celui du français.

### Quelles stratégies géopolitiques et scientifiques ?

#### Dynamiques implicites et stratégies volontaires

Les déséquilibres géopolitiques de l'activité scientifique (recherche et diffusion comprises), les déceptions provisoires face aux projets postcoloniaux et à Internet, ne sont pas uniquement le fruit d'un cynisme concerté. Ils résultent autant de pressions exercées par des dynamiques sociohistoriques au long cours, de la convergence spontanée de représentations, de comportements et d'intérêts partagés vers certaines ressources chargées de capital symbolique et économique (ceci renforçant cela) et d'évitements (peut-être même involontaires) d'autres réseaux moins attractifs car moins valorisants. L'augmentation progressive de filtres sélectifs (notamment de normes linguistiques et informatiques, de contributions financières) pour l'accès aux publications en anglais, et secondairement en français, relève de stratégies de barrage au profit de certains quand d'autres commencent à occuper les ter-

ritoires et partager les positions des premiers (les anglophones L1 contre les anglophones L2 ou LX dont les francophones ; les francophones L1 contre les francophones L2 ou LX notamment ceux des pays « du Sud »). On voit désormais des revues anglophones demander un paiement (élevé) pour la « soumission » d'un article dont on n'est donc même pas sûr qu'il sera accepté, puis un paiement exorbitant pour la publication (alors même que les abonnements suffisent amplement à assurer le financement de ces revues).

#### Quelles luttes contre des dominations ?

On connaît l'exception d'une partie des chercheurs dont la carrière est solidement lancée et qui peuvent se permettre d'aider des confrères en publiant dans des revues et des langues « moins cotées » ou en accueillant ces confrères dans des volumes plus prestigieux que ceux de leurs sphères locales d'origine et de travail. Mais cela peut contribuer à renforcer inconsciemment et paradoxalement le cercle vicieux de dépendance du Sud vis-à-vis des chercheurs venus du Nord et de tous vis-à-vis de l'anglophonie.

Il ne faut pas négliger ni réduire non plus l'action volontaire de dispositifs ou d'organismes nationaux et internationaux d'aide au développement y compris scientifique et éditorial.

On peut à cet égard examiner le rôle constructif que pourraient jouer des programmes de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) orientés davantage encore vers ce problème du partage réciproque de connaissances scientifiques ou mieux encore de l'élaboration de ces connaissances, et, en ce sens, sur les dynamiques à élaborer, expérimenter, valider... Comment une politique institutionnelle internationale (Organisation internationale de la Francophonie [OIF], UNESCO...) pourrait-elle prendre en compte la francophonie pratique, celle d'un espace plurilingue partagé, celle des chercheurs et des universités ayant par exemple « le français en partage » sans se limiter à cette langue, pour dynamiser et accompagner de nouvelles émergences par de nouvelles relations plus « horizontales » et moins hiérarchisées ? Comment amener les possesseurs et attributeurs des capitaux scientifiques symboliques à modifier leurs représentations et leurs comportements ?

#### Une diversification linguistique dans la diffusion scientifique ?

Si l'on transpose l'explosion bien connue du plurilinguisme sur Internet (Paolila et alii, 2005<sup>7</sup>) à la question de l'édition scientifique en ligne (dont on voit mal comment on pourrait la distinguer des autres ressources d'une façon automatisée et donc la « mesurer » d'une façon comparable), des pistes surgissent. Les potentialités d'un développement multipolaire sont exploitables pour la diversification linguistique de la diffusion scientifique. Il faudrait analyser les tenants et les aboutissants du décalage entre ce que les moteurs de recherche (y compris les systèmes de « moissonnage » bibliométrique automatisé) représentent, trouvent et ignorent, soit pour s'y adapter, soit pour les dénoncer, selon la politique scientifique et linguistique qu'on adoptera<sup>8</sup>. On observe clairement une contradiction entre, d'une part, des politiques linguistiques générales<sup>9</sup> (qui tendent à promouvoir l'usage de langue-s nationale-s diverses, voire ici ou là un véritable plurilinguisme) et, d'autre part, des stratégies glottopolitiques scientifiques qui tendent à promouvoir l'usage d'une langue unique, l'anglais en premier lieu, et dans l'espace francophone le français en second lieu. Il s'agit donc de travailler à une mise en cohé-

rence de ces dynamiques glottopolitiques :

- d'une part, parce que les acteurs de la recherche ne se posent pas (suffisamment) de question sur les enjeux politiques au sens large, et glottopolitiques en particulier, de la diffusion de leurs travaux ; il s'agit de viser une réappropriation auto-gestionnaire (Bulot et Blanchet, 2008) de la diffusion de la recherche ;
- d'autre part, parce les spécialistes des dynamiques sociolinguistiques semblent d'accord sur le fait qu'un monolinguisme généralisé de l'espèce humaine est à la fois impossible et dangereux pour l'ensemble des activités humaines, dont les activités scientifiques (l'innovation étant fortement stimulée par la diversité, sous réserve que certaines conditions soient réunies).

Et ceci d'autant plus qu'en Sciences *humaines* et *sociales* (soulignement volontaire), la diffusion et l'élaboration des connaissances sont à la fois tendanciellement davantage plurilingues que dans les autres sciences et que leurs enjeux politiques devraient y être pris en charge de façon responsable, solidaire et à long terme, de façon plus aiguë et permanente. En termes de choix politique général, on peut d'ailleurs penser primordial (c'est mon cas) de faire le choix de la solidarité avec les dominés plutôt que la soumission aux dominants.

Pour cela, deux facteurs importants sont à prendre en compte :

- la tendance au monolinguisme des anglophones L1<sup>10</sup>, entraînée par la représentation que l'anglais serait la langue de communication internationale vers laquelle le reste du monde tendrait à converger, ce qui dispenserait de plurilinguisme les anglophones L1 ;
- le fait que des études (par exemple sur les milieux de travail fédéraux bilingues au Canada) ont montré que la majorité des bilingues anglais-langue autre (par exemple anglais-français) est, par voie de conséquence, constituée d'autrophones L1 (par exemple français L1), ce qui leur ouvre une certaine proportion d'emplois bilingues qui échappent aux anglophones L1 (Leblanc, 2008). L'argument ne vaut pas en général mais il ouvre une piste.

<sup>7</sup> Cf. aussi Collectif, 2009, et sitographie.

<sup>8</sup> J'opte moi-même pour le refus de ces systèmes plutôt que pour la soumission à leurs contraintes.

<sup>9</sup> Par distinction d'avec les politiques linguistiques portant sur des champs spécifiques, comme les politiques linguistiques éducatives par exemple.

<sup>10</sup> Les termes *anglophone*, *francophone*, etc. signifient « usager de l'anglais, du français, etc. », pas nécessairement comme langue de compétence active principale ou dite « maternelle ».



Une stratégie serait de développer le plurilinguisme langue-autre / français / anglais des chercheurs dans les colloques et dans les publications internationales (et non pas locales) afin d'attirer vers des espaces non anglophones des lecteurs tendanciellement exclusivement anglophones, en leur faisant ainsi prendre conscience de la quantité et de la qualité des recherches menées et publiées dans d'autres langues. Autre paradoxe : ce serait en aidant les chercheurs à publier partiellement en anglais qu'on valoriserait la diffusion non anglophone de connaissances et de compétences scientifiques (idem pour d'autres langues par rapport au français), à condition que les publications en anglais ne fasse pas doublon avec celles en d'autres langues et invitent à lire ces autres publications (?).

Les organismes intergouvernementaux francophones (OIF), lusophones (Communauté des Pays de Langue portugaise), ibéro-américains (Organisation des États ibéro-américains) et de langues romanes (Union latine) ont lancé depuis quelques années des programmes de collaborations, notamment pour privilégier les pratiques d'intercompréhension entre langues parentes<sup>11</sup>. Il y a là une piste complémentaire pour développer une production scientifique qui échapperait à une hégémonie monolingue ou du Nord. Face à l'indexation préférentielle des pages anglophones par les grands moteurs de recherche (presque tous

États-Uniens, comme Google, Yahoo...), une des propositions de l'enquête de l'Union latine est celle-ci : « L'idée d'un moteur spécialisé pour les langues latines apparaît comme une solution stratégique valable pour faire face à cette nouvelle situation » (et qui gagnera à y intégrer les langues romanes non officielles ou non étatiques comme le corse, le provençal, le romanche, le galicien, etc.)

La plupart des sociolinguistes semble d'accord pour proposer qu'il n'y a pas de bi-plurilinguisme égalitaire, parallèle et/ou équitablement concurrentiel, mais toujours diglossie, c'est-à-dire hiérarchisation sociale des valeurs attribuées aux ressources linguistiques et, conséquemment, répartitions fonctionnelles de leurs usages, reflet des complémentarités et des conflits socio-géopolitiques. Tous mettent également en avant les fonctions identitaires des langues et donc de leur diversité, qui contrebalancent leurs fonctions communicatives et développent des attachements puissants à des langues ou autres variétés de langues éventuellement « toutes petites ».

La complexité des problèmes qui nous occupent ici et de leurs issues doit être pensée en intégrant cette complexité au lieu de se leurrer en y proposant des réponses simplistes et à courte vue, comme celle d'un monolinguisme généralisé.

<sup>11</sup> Il vaudrait mieux considérer des « langues de proximité sociale » davantage que de parenté typologique, d'ailleurs.


## Bibliographie

- Berthelot, J.-M. (dir.), 2003, *Figures du texte scientifique*, Paris, PUF.
- Blanchet, Ph., Chevalier, Y. et Jucquois, G., 2008, « L'édition scientifique à la croisée des chemins. Bilan et perspectives. Texte de cadrage », (disponible sur [http://www.prefics.org/agenda/journees\\_etude/EditionTexte.pdf](http://www.prefics.org/agenda/journees_etude/EditionTexte.pdf)),
- Blanchet, Ph. et Robillard, D. de, 2012, « Francophonie et plurilinguisme dans la recherche et l'édition scientifiques : relations et enjeux » dans Robillard, D. de & Blanchet, Ph. (coord.), 2012, *L'implication des langues dans l'élaboration et la publication des recherches scientifiques : l'exemple du français parmi d'autres langues*, collection Français & Société 24, Fernelmont / Bruxelles, EME, p. 5-11.
- Bulot, T. et Blanchet, Ph., 2008, Bulot, « Proposition pour une analyse glottonomique de la complexité des situations sociolinguistiques francophones », dans *Séminaire international sur la méthodologie d'observation de la langue française dans le monde*, Paris, Organisation Internationale de la Francophonie et Agence Universitaire de la Francophonie, 2008, p. 129-134. [en ligne sur : <http://www.auf.org/actualites/534-actes-smi-seminaire-international-mthodologie-dobse/>]
- Calvet, L.-J., *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.
- [Collectif], 1989, *Francophonie scientifique : le tournant*, Paris, J. Libey (disponible sur : [http://www.bibliotheque.auf.org/index.php?lvl=notice\\_display&id=331](http://www.bibliotheque.auf.org/index.php?lvl=notice_display&id=331))
- [Collectif], 1989, *Sciences et multilinguisme*, disponible sur : [http://www.bibliotheque.auf.org/doc\\_num.php?explnum\\_id=578](http://www.bibliotheque.auf.org/doc_num.php?explnum_id=578)
- [Collectif], 1996, *Le français et les langues scientifiques de demain*, Université du Québec à Montréal, disponible sur : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/actes.pdf>
- [Collectif], 2009, *Langues et Internet*, Forum des Droits sur l'internet, en ligne sur : <http://www.foruminternet.org/IMG/pdf/Reco-langues-et-internet.pdf>
- Esterle, A. et Schaffar, L. (dir.), 1994, *Organisation de la recherche et conformisme scientifique*, Paris, PUF.
- Jurdant, B., 1981, *Hommes et langues du Tiers-Monde*, Strasbourg, L'Inconnu.
- Leblanc, M., 2008, *Pratiques langagières et bilinguisme dans la fonction publique fédérale : le cas d'un milieu de travail bilingue en Acadie du Nouveau-Brunswick*, thèse de Doctorat en sciences du langage, Université de Moncton (sous la direction d'Annette Boudreau et de Lise Dubois), disponible sur : [http://professeur.umoncton.ca/umcm-leblanc\\_matthieu/files/umcm-leblanc\\_matthieu/wf/wf/Th\\_se\\_PhD\\_MLeBlanc.pdf](http://professeur.umoncton.ca/umcm-leblanc_matthieu/files/umcm-leblanc_matthieu/wf/wf/Th_se_PhD_MLeBlanc.pdf)
- Levacic-Burkhardt, M., 2012, « Pratique et publication médicales en L2 : enjeux et contextes », dans Robillard, D. de & Blanchet, Ph. (coord.), 2012, *L'implication des langues dans l'élaboration et la publication des recherches scientifiques : l'exemple du français parmi d'autres langues*, collection Français & Société 24, Fernelmont / Bruxelles, EME, p. 65-73.
- Oustinoff, Michaël, 2011, *Traduire et communiquer à l'heure de la mondialisation*, Paris, CNRS.
- Paolillo, J., Pimienta, D. & autres, (eds), 2005, *Mesurer la diversité linguistique sur Internet*, Paris, UNESCO, 109, p., en ligne sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001421/142186f.pdf>
- Pourchez, L., 2012, « Langue (s) du chercheur, langue (s) de l'interlocuteur. Du terrain au texte », dans Robillard, D. de & Blanchet, Ph. (coord.), 2012, *L'implication des langues dans l'élaboration et la publication des recherches scientifiques : l'exemple du français parmi d'autres langues*, collection Français & Société 24, Fernelmont / Bruxelles, EME, p. 45-64.
- Rastier, F., 2007 [2006], « Le français, langue scientifique », disponible sur : [http://51959387.fr.strato-hosting.eu/plurilinguisme/index.php?option=com\\_content&task=view&id=113&Itemid=26&lang=pt\\_br](http://51959387.fr.strato-hosting.eu/plurilinguisme/index.php?option=com_content&task=view&id=113&Itemid=26&lang=pt_br)
- Razafimandimbimananana, E. et Poulet, A., 2012, « Postures réflexives autour de nos 'choix' linguistiques : les enquêtes et l'écriture scientifiques », dans Robillard, D. de & Blanchet, Ph. (coord.), 2012, *L'implication des langues dans l'élaboration et la publication des recherches scientifiques : l'exemple du français parmi d'autres langues*, collection Français & Société 24, Fernelmont / Bruxelles, EME, p. 35-44.
- Razafimandimbimananana, E. et Castellotti, V., 2014, *Chercheur-e-s et écriture qualitative de la recherche*, Fernelmont, EME.
- Robillard, D. de, 2012, « Avons-nous les moyens de nous payer l'unilinguisme dans le domaine de la recherche ? L'exemple de la sociolinguistique », dans Robillard, D. de & Blanchet, Ph. (coord.), 2012, *L'implication des langues dans l'élaboration et la publication des recherches scientifiques : l'exemple du français parmi d'autres langues*, collection Français & Société 24, Fernelmont / Bruxelles, EME, p. 25-34.
- Robillard, D. de & Blanchet, Ph. (coord.), 2012, *L'implication des langues dans l'élaboration et la publication des recherches scientifiques : l'exemple du français parmi d'autres langues*, collection Français & Société 24, Fernelmont / Bruxelles, EME.

## Sites internet consultés (septembre 2014)

- Internet World Stats : <http://www.InternetWorldStats.com/>
- Les langues sur Internet : [http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/langues/2vital\\_expansionINTERNET.htm](http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/langues/2vital_expansionINTERNET.htm) & [http://unilat.org/DTIL/Communication\\_specialisee\\_multilinguisme/Multilinguisme\\_Internet/Cybermetrie/1781](http://unilat.org/DTIL/Communication_specialisee_multilinguisme/Multilinguisme_Internet/Cybermetrie/1781)
- Baromètre Calvet du poids des langues : [http://www.observatoireplurilinguisme.eu/index.php?option=com\\_content&task=view&id=6620&Itemid=88889060](http://www.observatoireplurilinguisme.eu/index.php?option=com_content&task=view&id=6620&Itemid=88889060) ●

# ●● L'appropriation du français par les personnes issues de l'immigration : des évidences à interroger

par Philippe HAMBYE et Anne-Sophie ROMAINVILLE,   
philosophe du droit,  
Centre de recherche Valibel - Discours et Variation,  
Institut Langage & Communication, UCLouvain

## Introduction

La maîtrise de la langue officielle et majoritaire d'une société donnée procure de multiples bénéfices, tout comme le fait d'entretenir un rapport positif avec cette langue et avec la communauté à laquelle elle permet d'appartenir. Par conséquent, les raisons de considérer qu'il est essentiel que tout citoyen de la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse s'approprier le français ne manquent pas.

On comprend dès lors que l'importance de la promotion du français auprès des personnes issues de l'immigration fasse largement consensus. Plus spécifiquement, il semble aujourd'hui communément admis, en Europe et ailleurs, que la langue joue un rôle essentiel dans l'intégration, comme en témoigne l'inscription d'un volet d'apprentissage de la langue officielle dans la plupart des parcours d'intégration des immigrés mis en place en Europe ces dernières années<sup>1</sup>. Dans le même sens, selon une enquête Eurobaromètre de 2011, les Européens estiment que les principales barrières à l'intégration des migrants sont d'ordre linguistique<sup>2</sup>.

Si certains peuvent se réjouir de cette convergence de vues qui transcende les clivages politiques traditionnels, on peut aussi se demander si elle ne laisse pas en réalité dans l'ombre certaines questions cruciales. Pourquoi est-il essentiel de promouvoir l'appropriation du français chez les personnes issues de l'immigration ? Pour offrir aux immigrés et à leurs descendants des conditions sociales favori-

sant leur intégration ou pour obliger ceux qui « refusent de s'intégrer » à apprendre « notre langue » ?

En réalité, l'évidence qui entoure les discours sur les liens entre appropriation de la langue locale et intégration s'accompagne également d'un grand flou qui permet la circulation de représentations diverses, parfois contradictoires et souvent simplistes et réductrices, des relations entre apprentissage de la langue du pays d'accueil et intégration.

La recherche dont nous allons synthétiser ici les résultats<sup>3</sup> visait précisément à étudier les représentations sur les rapports entre langue, immigration et intégration, pour en analyser les ressorts et les fondements. Il s'agissait premièrement d'étudier les discours circulant dans l'espace public à ce propos, et de les analyser pour dégager les représentations qu'ils véhiculent, explicitement ou non. Nous avons choisi pour ce faire de constituer et d'analyser un corpus de textes à partir d'articles de presse et d'espaces d'expression libre disponibles sur Internet (forums, blogs, discussions faisant suite à des articles de presse, etc.). Nous avons ensuite cherché à évaluer la diffusion et la prégnance chez les citoyens ordinaires des représentations ainsi identifiées dans les discours publiés sur Internet : les individus témoignent-ils en général d'une attitude critique par rapport à ces représentations ou celles-ci suscitent-elles, au contraire, une adhésion spontanée ? Pour répondre à cette question, nous avons soumis un questionnaire reprenant les représentations répertoriées sur

<sup>1</sup> Voir Extramiana Cl. & P. van Avermaet. (2011). *La maîtrise de la langue pour les migrants adultes dans les États membres du Conseil de l'Europe : Rapport d'enquête*. Strasbourg : Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques.

<sup>2</sup> Eurobarometer, *Migrant Integration. Aggregate Report*. Bruxelles : Commission européenne, 2011.

<sup>3</sup> Pour plus de détails, voir Hambye, Ph. & A.-S. Romainville. 2014. *Apprentissage du français et intégration. Des évidences à interroger*. Fernelmont : E.M.E. Éditions (coll. Cahiers Français & Société, n°26-27) et Hambye, Ph. & A.-S. Romainville. 2014. *Maîtrise du français et intégration. Des idées reçues, revues et corrigées* (coll. « Guide »), disponible gratuitement sur le site du Service de la langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Internet à un large échantillon d'informateurs (plus de 800 individus) et mené des entretiens avec une vingtaine de personnes actives dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Dans de nombreux cas, les représentations en question s'appuient davantage sur des stéréotypes et des idées reçues que sur une analyse fine et nuancée de la réalité. Il nous a donc semblé essentiel d'interroger les fondements de ces représentations qui ne doivent souvent leur évidence qu'à leur omniprésence dans le discours ambiant.

### Des évidences à interroger

#### **Les personnes issues de l'immigration : des « allophones » ?**

On peut trouver quotidiennement, dans la presse ou sur Internet, des propos condamnant « tous ces immigrés » qui ne parlent « même pas » français ou déplorant le manque de maîtrise du français (ou du néerlandais ou de l'allemand) des personnes issues de l'immigration en Belgique. Celles et ceux qui ont répondu à notre enquête n'ont pas exprimé majoritairement une représentation négative des compétences en français des personnes issues de l'immigration, même si un quart de l'échantillon a marqué son accord avec une telle représentation (la proportion augmentant quelque peu lorsqu'il s'agissait de partager une vision négative du français parlé par les jeunes d'origine étrangère). Toutefois, il est frappant de constater que seuls 24% des informateurs considèrent comme évident que la plupart des élèves issus de l'immigration des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont francophones : en effet, la grande majorité des répondants pense que ces élèves ne sont pas francophones (28%) ou hésite quant à la réponse à donner (48%)<sup>4</sup>.

Comment se fait-il que ces élèves ne soient pas perçus comme francophones ? Pourquoi entend-on si souvent parler des « immigrés qui ne parlent pas français » ? Le fait est que la grande majorité des personnes à qui l'on dénie le titre de francophone sont en mesure de communiquer en français (certes, pas nécessairement dans tous les contextes). Il faut souligner tout d'abord que le fait de voir un indivi-

du comme francophone ou non ne va de toute façon pas de soi : la maîtrise de la langue n'est jamais absolue, mais elle est toujours relative et personne ne peut définir de critères objectifs permettant de dire à partir de quel niveau de maîtrise du français on devient « francophone ». Le fait de regarder quelqu'un qui a une maîtrise relative du français comme un « allophone » (quelqu'un qui parle une langue autre), plutôt que comme un francophone, est donc lié au regard que l'on porte sur ces personnes, c'est une affaire de représentation. La tendance à refuser aux personnes issues de l'immigration le statut de francophone est à cet égard révélatrice d'une attitude stigmatisante basée sur une généralisation abusive, qui tait les aptitudes et se focalise sur les lacunes ou les différences : on refuse alors de considérer autrui comme quelqu'un qui parle français parce qu'il ne parle pas comme nous (ex. avec un accent), parce qu'il parle aussi une autre langue (et qu'on présuppose qu'il ne peut les parler toutes les deux « correctement ») ou parce qu'il ne parle pas assez bien par rapport à l'idée que l'on se fait de ce dont il devrait être capable s'il faisait « quelques efforts » (v. ci-dessous)...

#### **La maîtrise de la langue comme signe et comme gage d'intégration**

Si les médias regorgent de discours sur les lacunes en français des personnes issues de l'immigration, c'est notamment parce que le manque de compétences dans la langue commune est perçu aujourd'hui comme un problème central pour l'intégration de ces personnes : pour les individus qui auraient effectivement des difficultés dans la maîtrise du français, ces difficultés constitueraient à la fois la cause principale et le signe par excellence de leur manque d'intégration.

Il est incontestable que parler la langue dominante et officielle du pays où l'on vit est un atout très important pour mieux s'intégrer à la vie sociale, culturelle, économique et citoyenne de ce pays. L'évidence de ce constat conduit cependant souvent à certaines conclusions douteuses.

Selon bon nombre de personnes, le fait que certains individus d'origine immigrée ne

<sup>4</sup> Les données chiffrées que nous présentons ici et plus loin dans le texte correspondent aux pourcentages d'individus interrogés lors de l'enquête qui ont exprimé leur accord ou leur désaccord (ou leur absence de point de vue) vis-à-vis d'un énoncé qui leur était présenté au sein d'une liste de phrases exprimant des représentations sur les langues, l'immigration et l'intégration.

parlent pas ou parlent mal français serait la cause principale de toutes les difficultés d'intégration qu'ils rencontrent (sur le marché du travail ou à l'école notamment). Plus de la moitié des répondants de notre enquête (51%) s'accordent ainsi avec cette vision des choses. On retrouve ainsi souvent dans le débat public l'idée selon laquelle l'apprentissage du français serait un *gage* d'intégration, comme si cela pouvait assurer une insertion sociale, économique et culturelle (permettre d'ouvrir les portes du marché du travail, d'intégrer des groupes sociaux variés, etc.) indépendamment d'autres conditions qui se jouent en amont.

Nous pensons qu'il est nécessaire de renverser la perspective qui fait de la langue la condition de l'intégration, comme nous y invitent plusieurs auteurs<sup>5</sup>, pour ne plus confondre la cause et la conséquence : en règle générale, ce n'est pas parce qu'on ne parle pas bien français qu'on a du mal à s'intégrer, mais c'est parce qu'on est confronté, au départ, à des difficultés pour s'intégrer que l'on ne se trouve pas dans les conditions adéquates pour s'approprier le français. Si, par exemple, il n'y a pas d'intégration par le travail pour une part importante de la population d'origine étrangère, ce n'est pas d'abord en raison de lacunes linguistiques : c'est avant tout en raison du manque d'emplois disponibles et des exigences en termes de qualification. Il ne suffirait pas que les individus d'origine étrangère apprennent parfaitement le français pour que soudainement les problèmes d'intégration (d'accès au marché de l'emploi, de ségrégation urbaine, socioéconomique ou scolaire) soient résolus. Que ces problèmes d'intégration à un niveau social assez large puissent engendrer ensuite des lacunes au niveau linguistique, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Mais, en faisant comme si l'apprentissage du français était la clé de l'intégration, on évite de s'interroger sur les conditions de l'intégration en Belgique et sur les opportunités réelles de participation à la vie sociale, économique et culturelle qui sont offertes aux personnes issues de l'immigration. Cela permet certes de limiter l'ampleur des mesures à mettre en œuvre (on peut se contenter de penser qu'ils « n'ont qu'à apprendre à parler français » et

qu'ensuite tout rentrera dans l'ordre...), mais cela ne permet pas de réfléchir aux moyens de réellement assurer une intégration digne de ce nom à chacun.

Le lien étroit qui est établi entre connaissance du français et intégration conduit à d'autres raisonnements problématiques. On peut avoir l'impression qu'une personne bien intégrée en Wallonie ou à Bruxelles s'exprimera nécessairement bien en français et qu'à l'inverse, si une personne parle mal français ou parle encore une langue de sa communauté d'origine, c'est qu'elle n'est pas intégrée. Comme le suggère une des informatrices de notre enquête, lorsque l'on a face à soi un individu issu de l'immigration qui ne parle pas bien la langue du pays d'accueil, « inconsciemment, ça donne des *a priori* » (négatifs) quant au degré d'intégration de cette personne.

Toutefois, ce type de raisonnement suppose que l'intégration est une réalité homogène : on est intégré ou on ne l'est pas. Or, de nombreuses personnes issues de l'immigration connaissent par exemple une intégration économique car elles ont trouvé du travail, mais dans certains secteurs particuliers du marché du travail ne nécessitant qu'une maîtrise très limitée du français et qui ne donnent pas l'opportunité d'apprendre cette langue (emplois subalternes et/ou métiers techniques qui ne supposent que très peu de contacts sociaux).



<sup>5</sup> Voir notamment Biichlé, L. (2008). « La langue et le réseau social ». *Écarts d'identité* 112, p. 94-98 ; Lucchini, S. (2012). « De la langue à la cohésion sociale ou de la cohésion sociale aux langues ? ». Dans V. Conti, J.-F. De Pietro et M. Matthey (éds), *Langue et cohésion sociale. Enjeux politiques et réponses de terrain*. Neuchâtel : Délégation à la langue française, 87-110.

Une conseillère dans un organisme de formation et d'insertion professionnelle interrogée dans le cadre de notre enquête évoquait ainsi le cas suivant : « vous savez que j'ai eu une dame récemment, turque aussi, qui a travaillé comme technicienne de surface au ministère des Finances et qui ne parle pas français ; magnifique hein quand même ! Elle me dit : je comprends juste ce qu'on me demande mais comme je travaillais bien, on m'a gardée. »

De plus, entendre quelqu'un parler une autre langue que le français est parfois perçu par certains comme la preuve que cette personne n'est pas bien intégrée. On semble alors considérer que si ces personnes étaient vraiment intégrées, elles auraient abandonné la langue de leur communauté d'origine pour adopter le français. Ainsi, l'usage d'une autre langue que le français en public est perçu par 69% des informateurs comme le signe d'un manque de volonté d'intégration. De même, 45% des répondants sont d'accord pour dire que les personnes issues de l'immigration n'apprennent pas le français et ne s'intègrent pas parce qu'elles préfèrent rester attachées à leurs racines, leur culture, leur langue (29% sont en désaccord avec cette idée, 26% ne se prononcent pas). Ils semblent donc considérer que, en pratiquant une langue de l'immigration, les personnes d'origine étrangère « s'enferment un peu dans leur culture et ont envie de rester dans ce qu'ils ont quitté », comme le suggère une informatrice, et ne profitent pas de toutes les occasions pour apprendre la langue. Une autre personne interrogée lors de l'enquête distingue ainsi les personnes « qui font tout ce qui est possible pour apprendre » le français, qui « vont d'office parler français » et qui sont mieux intégrées que celles qui s'isolent parce qu'elles « continuent à parler leur langue dans leur famille »<sup>6</sup>.

Ce type d'argumentaire nie la possibilité d'un bilinguisme et d'une interculturalité réels, en suggérant que tout investissement affectif ou pratique dans une langue (ou une culture) donnée se ferait au détriment d'une autre – ce qui est plutôt paradoxal quand on ne cesse d'appeler les Wallons et les Bruxellois à apprendre d'autres langues. C'est oublier que l'on peut tout à fait apprendre le français

tout en maintenant l'usage d'une autre langue dans le cadre familial par exemple, comme le font bon nombre de personnes d'origine étrangère qui restent attachées aux langues qu'elles associent à leur histoire familiale, même lorsqu'elles les emploient effectivement très peu et ont le français pour langue principale<sup>7</sup>.

En réalité, il semble que l'emploi d'autres langues que le français par des personnes issues de l'immigration dérange certains parce qu'il exprime à leurs yeux une adhésion à une identité d'origine, alors que bon nombre de répondants semblent attendre que ces personnes démontrent, par leur usage du français, une identification au groupe majoritaire. Pour eux, la société ne fonctionne que si elle est fortement homogène, basée sur une identité et une culture communes. Dans cette optique, les problèmes d'intégration sont principalement dus à des lacunes au niveau linguistique ou à des différences culturelles, qui ne peuvent être résolus que par une forme d'assimilation. Mais, quand on parle de l'identité, de la culture ou des mœurs de la société d'accueil, de quoi parle-t-on exactement ? Qui peut les définir ? On s'appuie là souvent sur une vision mythique d'une communauté homogène dans laquelle tout le monde s'accorderait sur les normes, les valeurs ou les comportements à adopter, ce qui n'a évidemment jamais existé. Comme nous le verrons en conclusion, cette vision assimilatrice de l'intégration qui l'envisage comme une question identitaire (devenir « comme nous ») s'oppose à une autre conception qui en fait une question légale selon laquelle être intégré c'est avoir accès aux mêmes ressources, jouir des mêmes droits et respecter les mêmes devoirs que tout citoyen.

#### **Intégration et apprentissage du français : une question de volonté ?**

Vu l'importance que les Bruxellois et les Wallons accordent à l'apprentissage du français par les immigrants, comment expliquent-ils leurs supposées lacunes en matière de maîtrise de cette langue ? La réponse à cette question parmi les personnes interrogées lors de l'enquête est à la fois des plus convergentes... et des plus problématiques. Pour plus de deux tiers des répondants (69%), l'appren-

<sup>6</sup> Il faut souligner que les points de vue des informateurs sur ces questions sont nuancés ou parfois ambivalents. En effet, les personnes interrogées estiment majoritairement (68%) que les personnes issues de l'immigration doivent maintenir leur langue d'origine pour ne pas perdre leurs racines et leur identité – et elles rejettent par ailleurs les jugements dépréciatifs à l'égard des langues de l'immigration ou à l'égard du bilinguisme en général. Plus encore, plus de la moitié des répondants (64%) rejettent l'idée selon laquelle, pour une personne d'origine immigrée, maintenir sa langue d'origine témoignerait d'un manque de volonté d'intégration.

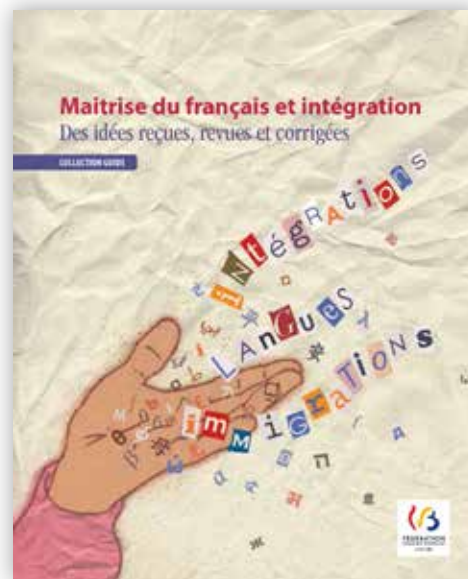
<sup>7</sup> Voir à ce sujet Lucchini, S., Hambye, Ph., Forlot, G. & I. Delcourt. (2008). *Francophones et plurilingues : le rapport au français et au plurilinguisme des Belges issus de l'immigration*. Fernelmont : E.M.E. Éditions. (coll. « Cahiers Français et société » n°19).



tissage du français est tout simplement une question d'efforts et de volonté d'intégration : « si on veut, on peut » comme le résume une de nos informatrices. Or, l'idée selon laquelle les immigrés devraient davantage « montrer leur volonté de s'intégrer », faire le « choix de s'intégrer » est omniprésente dans les discours qui circulent dans l'espace public. Dans le même sens, une majorité de répondants (53%) estime qu'il faudrait insister davantage sur la nécessité pour les immigrés d'apprendre le français, comme si leur volonté d'apprendre cette langue (et de s'intégrer) n'allait pas de soi. D'après l'enquête Eurobaromètre citée plus haut<sup>8</sup>, le manque de volonté de s'intégrer de la part des migrants est considéré par les Européens comme le principal obstacle à leur intégration, à côté des problèmes linguistiques.

D'où viennent ces représentations qui posent comme une évidence que les personnes d'origine étrangère refuseraient de s'intégrer dans nos sociétés ? Il semble que nous sommes ici face à un stéréotype au sens fort de ce terme : une croyance, basée sur une généralisation abusive, qui permet au groupe majoritaire d'expliquer la situation sociale et économique des groupes issus de l'immigration d'une manière qui préserve ses intérêts et qui le dispense de s'interroger sur son rôle dans les difficultés d'intégration, tout en l'aidant à justifier les attitudes négatives qu'il développe à l'égard des communautés immigrées.

Dans le cas qui nous occupe, le stéréotype relatif au manque de volonté d'intégration des immigrés permet de penser les difficultés d'intégration comme des problèmes dont ces personnes seraient en premier chef responsables individuellement, et non comme des problèmes collectifs qui interrogeraient les conditions d'intégration mises en place par la société d'accueil. Selon cette logique, les personnes d'origine étrangère n'auraient « pas à se plaindre », puisque finalement ce serait elles qui refuseraient de s'intégrer, mais en plus, elles ne mériteraient pas, du coup, de bénéficier du soutien de la collectivité. Ainsi, un tiers des répondants à l'enquête (34%) estime qu'il n'est pas normal que quelqu'un qui ne parle pas français reçoive de l'argent du CPAS



– une part certes minoritaire, puisque 53% des informateurs rejettent cette affirmation, mais néanmoins significative vu la radicalité de la proposition.

De tels raisonnements reposent sur l'idée selon laquelle le sort des individus dépend de leurs choix et qu'ils en sont dès lors responsables : d'après cette vision des choses, les « immigrés » ont choisi de quitter le pays, ils ont choisi de rester entre eux, de ne pas apprendre le français, de ne pas travailler... qu'ils assument ! Ce discours de responsabilisation est absolument aveugle aux conditions qui déterminent les actes individuels, qui n'ont souvent que l'apparence de « choix ». En réalité, vouloir s'intégrer ne suffit pas, tant que l'on n'a pas accès aux ressources de diverses natures qui sont indispensables pour que cette volonté débouche sur des possibilités effectives.

### Conclusion

Les Belges francophones que nous avons interrogés dans le cadre de notre enquête s'accordent pour faire de l'apprentissage du français un élément clé pour l'intégration sociale, citoyenne et économique des personnes issues de l'immigration. Leur point de vue oblitère cependant le fait que cet apprentissage n'est possible que si certaines conditions sont

<sup>8</sup> Eurobarometer, *Migrant Integration. Aggregate Report*, op. cit.




réunies. Aussi, plutôt que de responsabiliser les personnes issues de l'immigration qui ne parleraient pas français et refuseraient de faire les « efforts » nécessaires pour l'apprendre, notre analyse suggère de s'interroger sur les conditions qui doivent être mises en place par la collectivité pour accueillir celles et ceux auxquels elle a par ailleurs accordé le droit de mener leur vie à l'intérieur de ses frontières. Formulée en termes politiques et non plus en termes moraux, la question n'est pas de savoir qui est suffisamment vertueux et a fait suffisamment d'effort pour mériter d'être intégré, mais bien de poser l'intégration comme un droit lié à un statut politique : quelles sont ainsi les conditions pour garantir une intégration entendue non pas comme assimilation, mais comme une juste distribution des ressources qui doivent être offertes à tout un chacun, quelles que soient ses origines, pour qu'il puisse s'engager dans un projet politique démocratique et accéder pleinement à une citoyenneté légale, impliquant une participation à la vie sociale et culturelle (étudier, s'engager dans son quartier et dans des associations, etc.), économique (travailler) et politique (participer au débat public, contribuer à la réflexion sur les choix politiques, agir dans le champ politique) ? En s'empêchant de réfléchir aux conditions effectives de l'apprentissage de la langue et de l'intégration, en fai-

sant de la maîtrise de la langue une sorte de remède miracle, on ne peut mettre en place que des mesures qui, d'une part, ont des effets assez limités au niveau de l'apprentissage effectif de la langue, et qui, d'autre part, ont un impact important sur la prégnance des stéréotypes négatifs à l'encontre des personnes issues de l'immigration.

Si quelque chose doit être partagé par tous, dans une démocratie, ce n'est pas une identité, mais bien un statut politique donnant l'accès à une communauté de droits, de devoirs et de ressources (économiques, culturelles, linguistiques, etc.) La maîtrise d'une variété normée du français fait partie de ces ressources fondamentales qui sont indispensables pour participer pleinement à la vie publique et dont l'usage peut être exigé dans certaines circonstances. Il est donc essentiel de la rendre disponible pour tous les individus, quelle que soit leur origine, indépendamment de leur mérite, de leur volonté, de leur intérêt ou non pour cette langue. Tous ceux qui pensent que la maîtrise de la langue commune est une ressource centrale à laquelle chacun devrait avoir accès devraient donc s'interroger sur la façon dont nous pouvons, individuellement et collectivement, contribuer à mettre en place de telles conditions d'intégration et d'apprentissage de la langue. ●

## EN BIBLIOTHÈQUE

# ●● Réflexions sur l'état de la bibliothéconomie et des bibliothèques francophones

par Réjean SAVARD,   
professeur titulaire, EBSI, Université de Montréal,  
président de l'AIFBD

Article paru dans le dossier « Francophonies », in *BBF* n°6, décembre 2012 ; mise à jour en mars 2014.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) réunit 56 États ou Gouvernements. Dans certains cas le français y est la langue officielle, ou une des langues officielles. D'autres adhèrent à l'OIF parce que le français y a jadis été très présent. Évidemment tous les pays « francophones » ne sont pas membres de l'OIF, comme, par exemple, l'Algérie. Et le français est aussi parlé dans plusieurs pays qui ne sont pas membres de l'OIF mais où sont présentes des communautés francophones importantes, comme par exemple dans de nombreuses villes universitaires où sont donnés des cours de français ou de littérature francophone. On évalue généralement à près de 220 millions le nombre de personnes qui parlent français dans le monde.<sup>1</sup> Cela place notre langue parmi les 15 langues les plus parlées sur la terre.

Mais la place du français au niveau international a beaucoup régressé depuis une cinquantaine d'années. Autrefois réputée pour sa précision et très répandue dans les milieux diplomatiques, la langue française semble avoir cédé le pas à l'anglais, et on a vu d'autres langues comme l'espagnol proliférer dans certaines régions, comme en Amérique du Nord, ou comme le chinois qui est en passe de devenir une langue internationale incontournable. Dans ce contexte quelle place occupent la bibliothéconomie et les bibliothèques francophones ? Quels rôles jouent-elles par rapport à cette francophonie ? Comment est perçue

la bibliothéconomie francophone sur le plan international ? Peut-on parler de modèles de bibliothéconomie francophone ? Ses bibliothèques peuvent-elles être citées en exemple au sein de la communauté professionnelle internationale ? Quels rôles jouent les bibliothécaires et documentalistes francophones sur la scène professionnelle francophone ? Faudrait-il être plus présents sur le plan international ? Nous tenterons ici de répondre à quelques-unes de ces questions.

### Quelle bibliothéconomie francophone ?

Diverses figures francophones ont émaillé l'histoire de la profession et fait en sorte que le réseau des bibliothèques francophones a atteint aujourd'hui un développement plus que satisfaisant. Pensons à des précurseurs comme le célèbre bibliothécaire Gabriel Naudé (1600-1653) qui publie en 1627, le premier traité de bibliothéconomie « Advis pour dresser une bibliothèque ». Sa réputation a dépassé les frontières francophones et sa biographie a d'ailleurs été publiée aux États-Unis.<sup>2</sup> Ou encore à Paul Otlet (1868-1944), ce Belge qui fonda l'Institut international de bibliographie et qui bénéficie partout à travers le monde d'une vénération sans bornes pour ses travaux en tant que précurseur des sciences de l'information et même du web.<sup>3</sup>

Quel héritage professionnel ont laissé derrière eux ces précurseurs ? Sur le plan des institutions francophones qui font toujours l'objet d'un certain culte sur le plan international, on ne peut passer sous silence la Bibliothèque nationale de France. Ce gigantesque monument

<sup>1</sup> Synthèse. *La langue française dans le monde 2010*. Organisation internationale de la francophonie/ Nathan. p. 5.

<sup>2</sup> Clarke, Jack Alden, Gabriel Naudé. Hamden, Conn., Archon Books 1970

<sup>3</sup> Rayward, W. Boyd. *The Universe of Information: the Work of Paul Otlet for Documentation and international Organization*. FID Publication 520; Moscow: Published for the International Federation for Documentation by the All-Union Institute for Scientific and Technical Information (Viniti), 1975, 390 p.



de la bibliothéconomie francophone demeure un incontournable parmi les grandes bibliothèques du monde, aux côtés de la British Library ou de la Library of Congress. La BNF peut être considérée à juste titre comme le vaisseau amiral du réseau des bibliothèques francophones, à la fois grâce à ses riches collections, à son personnel important, mais aussi à cause de ses nombreux services d'avant-garde, notamment sa bibliothèque numérique Gallica.

Du côté nord-américain il faut mentionner également Bibliothèques et Archives nationales du Québec qui, à une échelle plus modeste, constitue un autre modèle de bibliothéconomie tout à fait particulier de par son dynamisme et son côté novateur, et puisqu'il réunit au sein d'une même institution Bibliothèque nationale, archives nationales, et grande bibliothèque publique.

Plusieurs autres bibliothèques francophones contribuent également au rayonnement international de la bibliothéconomie francophone. On pense, par exemple aux bibliothèques universitaires dont plusieurs ont fait figure de proue notamment en matière de formation à l'usage de l'information. Plusieurs bibliothèques publiques francophones ont aussi fait office de leader sur les plans nationaux ou internationaux, par exemple en innovant sur le plan architectural. Mentionnons enfin

la Bibliothèque publique d'Information, une grande bibliothèque francophone qui proposait récemment une vision tout à fait moderne et osée de développement bibliothéconomique axé sur la création de contenus par les bibliothécaires, contenus à la fois textuels et visuels et basés sur le numérique et Internet. Il faut souligner aussi la contribution des bibliothécaires scolaires francophones pour l'avancement des bibliothèques scolaires à travers le monde, notamment par leur implication dans l'adoption du Manifeste Unesco-Ifla pour la bibliothèque scolaire.<sup>4</sup>

En ce qui a trait à l'impact des bibliothèques sur le développement de la langue française et de la culture francophone, il faudrait aussi mentionner le rôle très important que joue le réseau culturel français à l'étranger, composé des instituts et centres culturels français et des alliances françaises dont la plupart sont dotés de bibliothèques. Leur apport est unique et considérable. Je donnerai comme exemple l'Alliance française de Brasov en Roumanie dont la bibliothèque, grâce à un accord avec la bibliothèque départementale de Brasov, joue un rôle exemplaire en accueillant de nombreux utilisateurs désireux d'apprendre la langue française et de connaître la culture francophone. On comprend d'autant plus l'importance de ces bibliothèques dans des pays où la langue et la culture francophone n'ont

<sup>4</sup>Notamment la contribution de Paulette Bernhard de l'EBSI.

plus la place qu'elles avaient jadis et où les États n'encouragent pour ainsi dire aucunement l'usage du français alors qu'ils sont officiellement membres de la francophonie.

Sur ce plan, il ne faudrait pas non plus oublier le rôle fondamental que joue le réseau des CLAC (Centres de lecture et d'animation culturelle), financés par l'Organisation internationale de la francophonie. Déployés surtout en Afrique francophone on compte plus de 225 CLAC qui s'efforcent de diffuser selon un modèle d'opération très particulier le livre et la culture francophone, avec un succès extraordinaire.<sup>5</sup> Il s'agit là d'un modèle unique et d'un outil précieux pour la diffusion de la culture francophone dans les pays du Sud.

Toutes ces bibliothèques forment donc un réseau de plusieurs milliers d'institutions dédiées à la diffusion de l'information francophone et elles jouent de ce fait un rôle capital dans la diffusion de la culture francophone. On peut déplorer cependant que ce réseautage ne soit pas davantage formalisé. En effet, peu de coopération existe entre ces nombreuses bibliothèques. On compte bien entendu quelques initiatives intéressantes comme les échanges entre les grandes bibliothèques francophones de France et du Québec. Certaines bibliothèques françaises comme la BNF et de la BPI offrent aussi des programmes de stages, programmes qui ne sont cependant pas uniquement dédiés à la francophonie.

Outre ce réseau de bibliothèques, il faut aussi mentionner l'existence de nombreuses associations professionnelles francophones. Le portail Bibliodoc, qui est loin d'être exhaustif, en recense près d'une centaine sur le site AIFBD.org. ([http://www.aifbd.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=56&Itemid=92](http://www.aifbd.org/index.php?option=com_content&view=article&id=56&Itemid=92))<sup>6</sup>. Mais encore là, peu de collaboration entre elles, mis à part l'appui de certaines associations françaises comme le Comité français international Bibliothèques et Documentation (CFIBD) qui soutient certaines associations de bibliothécaires du Sud dans leur adhésion à l'IFLA.

Enfin la présence dans ce réseau de plusieurs institutions d'enseignement supérieur en bibliothéconomie est à souligner. En matière de coopération internationale l'EBSI de l'Université de Montréal s'est jadis illustrée en la matière grâce à des projets de coopération

très importants avec des partenaires africains. Aujourd'hui l'ENSSIB fait vraiment figure de leader dans ce domaine. En Afrique, l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (EBAD) de l'Université Cheik Anta Diop de Dakar s'est aussi distinguée récemment en accueillant des étudiants en provenance d'Haïti suite au séisme qui a dévasté ce pays. Récemment, à l'initiative de l'AIFBD, ces trois écoles de formation ont mis en commun leur expertise pour créer une première École d'été internationale de la francophonie (<http://www.ebsi.umontreal.ca/programmes-cours/cycles-superieurs/maitrise-en-sciences-information/ecole-ete-internationale-francophonie-2014/>) dont la première édition aura lieu à Montréal du 2 au 11 juillet prochains. De telles mises en commun favorisent la synergie francophone en matière de bibliothéconomie/documentation et méritent de se multiplier.

En ce qui concerne la contribution scientifique, il faut mentionner également l'existence de quelques revues francophones plutôt bien cotées comme *Documentation et Bibliothèques*, *Documentaliste/sciences de l'information* et le *Bulletin des Bibliothèques de France*. Il est à noter cependant qu'aucune de ces revues ne fait partie du cercle prestigieux des 87 revues de l'Institute for Scientific Information (ISI),<sup>7</sup> ce qui réduit leur portée internationale car les chercheurs en sciences de l'information priorisent en général les revues ISI qui ont plus de valeur dans les processus d'évaluation par les pairs.

Pour résumer, on peut donc affirmer que la bibliothéconomie/documentation francophone est plutôt bien articulée malgré quelques lacunes, d'autant plus que son réseau se répartit sur presque tous les continents et dans plusieurs dizaines de pays. On peut penser que la force et l'étendue de ce réseau lui permettraient de tirer son épingle du jeu sur le plan international. Qu'en est-il exactement ?

### La contribution francophone internationale

Si la francophonie en bibliothéconomie et sciences de l'information semble assez bien développée, comment évaluer la place de celle-ci sur le plan international ? Plusieurs

<sup>5</sup> Weber, Éric. «Améliorer l'intégration de la lecture publique dans les politiques culturelles des pays francophones en développement». Compte rendu du 72<sup>e</sup> congrès IFLA, Séoul 2006 (session 81).

<sup>6</sup> Malheureusement le Portail Bibliodoc n'a pas été mis à jour récemment, faute de ressources.

<sup>7</sup> <http://ip-science.thomsonreuters.com/cgi-bin/jrnlst/jlresults.cgi?PC=SS&SC=NU>



façons de mesurer cet éventuel impact pourraient être envisagées. Nous en évoquerons deux.

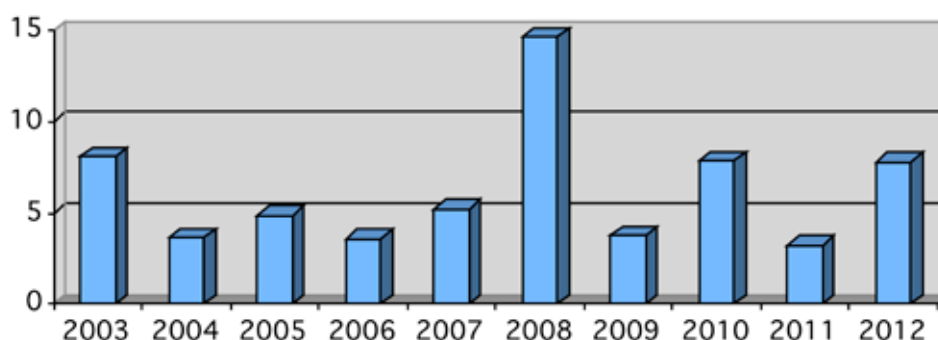
D'une part, comment se compare l'impact des bibliothèques francophones sur leurs publics avec ce qui se passe dans d'autres pays : dans quelle mesure les bibliothèques francophones rejoignent leurs utilisateurs et surtout les utilisateurs potentiels ? En ce qui concerne ce point, il est généralement reconnu que les bibliothèques francophones sont moins utilisées, par exemple que les bibliothèques anglophones ou scandinaves. Certains ont avancé, et je suis partisan de cette explication, que les antécédents culturels religieux pouvaient avoir un rôle à jouer dans cette situation. Il semble en effet que presque partout les traditions protestantes ont engendré davantage de lecteurs et par conséquent de plus nombreux utilisateurs de bibliothèques, sans doute à cause de la place que joue la Bible dans la culture protestante : Luther affirmait que pour être sauvé il fallait savoir lire, notamment lire la Bible. Alors que dans la tradition latine et catholique, le livre en général et même la Bible ont souvent été perçus comme une menace à l'autorité du clergé. Cette différence entre les cultures protestante et catholique est particulièrement frappante en Afrique où les pays colonisés par les anglophones ont la plupart du temps des réseaux bibliothéconomiques

mieux développés que dans les pays colonisés par la France, que ce soit sur le plan des institutions, de la formation ou de la recherche en bibliothéconomie.

Les bibliothèques publiques du Canada illustrent aussi assez bien ce phénomène : alors que les bibliothèques des provinces canadiennes anglaises ont des moyennes d'abonnés qui dépassent souvent les 50% de la population desservie, le Québec francophone stagne à environ 30% depuis quelques années. Quant à la France, ses bibliothèques ne recueillent que 16,6% d'inscrits en moyenne.<sup>8</sup> On peut donc penser que les bibliothèques de la francophonie - en général car il y a bien entendu des exceptions - sont moins performantes quant à leur impact auprès de leurs publics par rapport du moins aux bibliothèques des pays considérés comme les plus avancés, notamment les pays anglophones et scandinaves.

L'autre mesure qui pourrait être considérée pour évaluer le rôle des bibliothèques francophones sur le plan international concerne leur place dans les forums professionnels internationaux. Pour répondre à cette question nous avons examiné la contribution des francophones dans le discours professionnel international des dix dernières années, en évaluant la part que ceux-ci occupent aux congrès annuels de l'IFLA.

<sup>8</sup> Bibliothèques municipales. Données d'activités 2010. Synthèse nationale. Ministère de la Culture et des Communications. p. 27.



Pourcentage des communications faites par des francophones aux congrès de l'IFLA

Sur l'ensemble des communications aux congrès annuels de l'IFLA, la contribution francophone est plutôt faible, n'ayant dépassé le 5% qu'aux congrès de Berlin (2003), de Göteborg (2010) et de Helsinki (2012). Notons que cette proportion a cependant atteint presque 15% à Québec en 2008, ce qui démontre l'importance pour la francophonie d'encourager la tenue du congrès annuel de l'IFLA en terre francophone. Mais à l'exception de l'année 2008 et compte tenu de la masse critique que représente la bibliothéconomie/documentation francophone, on peut parler d'une participation assez marginale. À titre de comparaison, au dernier congrès de Helsinki les communications en provenance des pays anglophones constituaient 31,7% de toutes les communications au congrès, dont 18,4% rien que pour les États-Unis.

Comment expliquer cette situation ? Peut-on invoquer l'unilinguisme des francophones ? Peut-on parler de raisons «économiques» empêchant les francophones de participer à l'IFLA ? Ou encore de timidité des professionnels francophones face à cette communauté internationale ? Je dirais que chacune de ces hypothèses est en partie vraie.

### Quelles conséquences ?

Comment évaluer cette situation ? Faut-il la déplorer ou tout simplement l'accepter ? Pour ma part j'ai toujours pensé que les francophones pouvaient être davantage présents sur le plan international. Vivant sur le continent nord-américain, anglophone à 98%, je comprends très bien l'importance de s'affirmer en tant que francophone, et la difficulté aussi de faire valoir sa voix. D'ailleurs, presque toute mon action depuis les vingt dernières

années est basée sur ce constat et c'est sur cette base aussi que j'ai proposé la création de l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD) il y a bientôt dix ans.

Je pense que si les francophones étaient plus unis, s'ils se concertaient davantage, leur présence à l'international serait plus forte. Cela me paraît extrêmement important, d'une part de permettre aux bibliothécaires et documentalistes francophones de tous les pays - et pas seulement les plus développés - de pouvoir s'exprimer sur la scène professionnelle internationale, mais également pour permettre à la communauté internationale de bénéficier de toute la richesse que nous pouvons leur apporter. Et d'autre part, il s'agit pour les francophones d'encourager leur développement professionnel et scientifique en suivant et en adoptant les meilleures pratiques de la bibliothéconomie internationale.

Dans le premier cas, l'expression du fait francophone sur la scène internationale me paraît cruciale car je crois que la langue que l'on parle n'est pas seulement un outil de communication, mais qu'elle est aussi le véhicule de toute une culture, une vision des choses, une manière de faire, et par conséquent qu'elle apporte quelque chose d'unique. Je crois sincèrement que la langue structure la pensée d'un individu. Certains chercheurs confirment que même les comportements peuvent être influencés par la langue que l'on parle, y compris les comportements économiques.<sup>9</sup> Si c'est bien le cas, les francophones ont une façon bien à eux de voir le monde des bibliothèques et de la documentation, et il est dommage que celle-ci ne s'exprime pas davantage à l'international.

Inversement, si les francophones ne font que recevoir des autres cultures profession-

<sup>9</sup> Keith Chen, *The Effect of Language on Economic Behavior: Evidence from Savings Rates, Health Behaviors, and Retirement Assets* 2012. <http://faculty.som.yale.edu/keithchen/papers/LanguageWorkingPaper.pdf>

nelles, cela n'influence-t-il pas leur vision des choses? Le linguiste Claude Hagège, célèbre pour sa défense de la francophonie, affirme qu'imposer sa langue c'est imposer sa pensée. Il affirme même que la langue anglaise par exemple est «obsédée par l'argent et le consumérisme» et que cette obsession peut aussi être transmise par le canal de la langue.<sup>10</sup> La langue que l'on parle pourrait donc également être porteuse de valeurs, d'où l'importance pour chaque communauté linguistique de pouvoir s'affirmer et ainsi d'enrichir le monde. D'où le soutien qu'il faut apporter aussi au multilinguisme.

D'autre part, s'investir au niveau international c'est aussi échanger : si les francophones ont beaucoup à offrir, ils ont aussi beaucoup à apprendre des autres. Les congrès internationaux comme ceux de l'IFLA sont une source extraordinaire de perfectionnement professionnel. Des experts du monde entier viennent y présenter les meilleures pratiques. Les chercheurs aussi viennent présenter les résultats de leurs dernières recherches. L'internationalisation des activités professionnelles est profitable pour tous. Elle valorise les individus qui y participent, ce qui profite à leurs institutions, et ultimement, à tous les utilisateurs de bibliothèques.

La place des bibliothécaires et documentalistes francophones au niveau international est donc primordiale et les francophones se doivent d'agir. Nous vivons dans un monde global, la mondialisation nous affecte tous. Il faut ouvrir la porte, aller voir ce qui se passe ailleurs, et échanger sur nos façons de travailler pour améliorer l'efficacité des bibliothèques francophones et faire reconnaître nos meilleures réalisations. Mais tout en gardant notre identité francophone évidemment.

<sup>10</sup> L'express [http://www.lexpress.fr/culture/livre/claude-hagege-imposer-sa-langue-c-est-imposer-sa-pensee\\_1098440.html](http://www.lexpress.fr/culture/livre/claude-hagege-imposer-sa-langue-c-est-imposer-sa-pensee_1098440.html)

<sup>11</sup> Marie-Claire Germanaud. «Naissance et développement d'un réseau de langue française à l'IFLA, 1996-2008 : contribution à la diversité linguistique de la fédération» in *Francophonies et bibliothèques. Innovations, Changements et réseautage. Actes du premier congrès de l'Association internationale francophone des Bibliothécaires et Documentalistes et satellite IFLA*. Montréal 2008, p.18.

### **Quel avenir pour la bibliothéconomie francophone sur le plan international ?**

Marie-Claire Germanaud dans le bilan de sa longue action pour la francophonie à l'IFLA écrivait en 2008 : « Actuellement la part des professionnels de langue française dans les orientations de la Fédération (l'IFLA) est insignifiante. »<sup>11</sup> La situation a-t-elle changé depuis ? Certains prétendent que oui, car

depuis cette date les francophones se sont toujours assurés l'élection d'au moins un des leurs au Bureau de Gouverneurs de l'IFLA, soit l'instance décisionnelle ultime de cette association internationale. De plus, le fait que le congrès IFLA de 2014 se tienne en France procurera sans doute un regain d'énergie à la cause francophone. Mais cela sera-t-il suffisant ?

Il me semble important d'assurer une viabilité à long terme de la présence francophone à l'IFLA et sur les autres instances internationales, ce qui passe par l'engagement de davantage de francophones envers l'IFLA et envers l'internationalisation en général. Pour ce faire je pense que l'appui des associations nationales et des grandes institutions francophones (BN, BU et grandes bibliothèques publiques) doit se faire sentir davantage. Sans ces partenaires, il sera plus difficile de maintenir la langue française comme une langue internationale majeure.

L'OIF doit aussi être interpellée : elle a déjà offert des bourses de participation à l'IFLA par l'entremise de l'AIFBD mais ces crédits ne sont malheureusement plus disponibles. Il est à souhaiter qu'elle revienne à des financements permettant à plus de francophones de tous les pays de s'ouvrir à l'international.

À cela devrait s'ajouter un vade-mecum du multilinguisme à l'IFLA qui viendrait donner quelques consignes afin de s'assurer que toutes les communautés linguistiques puissent s'exprimer convenablement à l'IFLA. Qui précise aussi des règles de base permettant l'utilisation de toutes les langues officielles de l'IFLA aux congrès annuels : actuellement les choses ne sont pas claires et l'usage d'une autre langue que l'anglais n'est pas incité, et j'ai même vu souvent des responsables de sections IFLA recommander fortement de ne pas utiliser une autre langue que l'anglais.

Les processus d'élection au sein des nombreuses sections et autres instances de l'IFLA doit aussi faire l'objet de toute notre attention en tant que francophones : c'est au sein de ces instances que tout se décide et que tout commence : c'est là que se planifient les programmes du congrès et autres activités de l'IFLA. Ce sont les membres de ces comités qui suggèrent des experts pour les confé-



## •• L'Association internationale francophone des Bibliothécaires et Documentalistes (AIFBD)

L'AIFBD est une association à vocation internationale créée en 2007. Après avoir travaillé quelques années avec une structure informelle en marge de l'IFLA, les bibliothécaires et documentalistes francophones ont décidé de se donner une structure plus formelle en fondant l'AIFBD. Le but de l'Association est essentiellement d'affirmer davantage la présence de la francophonie sur le plan international dans le monde des bibliothèques et des centres de documentation.

Son conseil d'administration compte sept personnes élues par les membres (neuf avec les nouveaux statuts en vigueur à partir de la prochaine élection qui aura lieu en juin 2014) et qui doivent obligatoirement provenir de pays différents de la francophonie, afin de représenter le mieux possible la variété des pays et des cultures qui la composent.

L'AIFBD a pour objectifs de :

- favoriser une meilleure coopération entre les bibliothécaires et documentalistes francophones de tous les continents ;
- développer et de mettre en valeur l'expertise francophone en bibliothéconomie, documentation et sciences de l'information ;
- permettre un transfert efficace des connaissances professionnelles et un accès plus facile à l'information internationale francophone en matière de bibliothéconomie et de documentation ;
- donner un meilleur accès à la littérature professionnelle en français ;
- aider au soutien des associations professionnelles francophones en bibliothéconomie, documentation et sciences de l'information, particulièrement celles du Sud pour lesquelles elle encourage le jumelage avec des associations du Nord.

Pour atteindre ces objectifs, l'AIFBD a d'abord mis sur pieds un site-portal sur Internet : outre les informations sur l'Association, on y trouve un certain nombre d'outils permettant le réseautage (un répertoire des bibliothèques, centres de documentation, associations, et écoles de formation francophones), de même que des dossiers sur des sujets professionnels d'actualité (logiciels libres, droit d'auteur, coopération internationale, etc.). L'AIFBD gère également une liste de discussion pour bibliothécaires et documentalistes : Bibliodoc. De plus, l'AIFBD met en ligne sur son site un Tableau de bord des traductions de l'IFLA, soit un outil grâce auquel elle gère la traduction en français des textes de conférences de l'IFLA chaque été, et ce depuis le congrès de 2004.

L'AIFBD a mis sur pieds récemment un autre outil, ViceVersa, permettant aux bibliothécaires et documentalistes membres de l'Association d'échanger leurs postes respectifs pour une période déterminée. Enfin, l'AIFBD organise tous les trois ans un congrès à l'intention des professionnels qui ont en commun l'usage de la langue française et qui oeuvrent dans les domaines de la bibliothéconomie, de la documentation et des sciences de l'information. Il eut lieu la première fois à Montréal en 2008 sur le thème « Francophonies et bibliothèques. Innovations, changements et réseautage », puis une deuxième fois, en Martinique en 2011 « Francophonies, bibliothèques et développement durable ». Les Actes de ces deux congrès ont été publiés. L'AIFBD vient d'annoncer la tenue de son prochain congrès qui aura lieu à Limoges du 23 au 26 août 2014, juste après le congrès IFLA de Lyon. Quarante-cinq communications dont les auteurs proviennent d'une vingtaine de pays de la francophonie et au-delà en composent le programme ([http://www.aifbd.org/images/Congres2014/Presentation\\_congres\\_AIFBD.pdf](http://www.aifbd.org/images/Congres2014/Presentation_congres_AIFBD.pdf))<sup>12</sup>.

rences. Et comme chacun le sait, les êtres humains sont tous pareils : on commence par penser aux siens. Si les francophones ne sont pas présents dans ces instances, personne ne pensera à eux.

Enfin, il y a l'AIFBD, un forum qui a été longtemps désiré et qui demeure la seule associa-

tion véritablement internationale sur le plan francophone, dont les membres du conseil d'administration représentent les différents pays de la francophonie. Elle peut agir, mais ses moyens sont limités. D'où l'importance qu'elle reçoive l'appui de tous les bibliothécaires et documentalistes francophones. ●

<sup>12</sup> Note de la rédaction de *Lectures* : le présent article a été mis à jour en mars 2014. On trouvera notamment un écho de ce congrès de Limoges dans « 3<sup>e</sup> Congrès de l'AIFBD : la force des réseaux francophones », par Véronique Heurtematte, in *Lectures* n°188 novembre-décembre 2014, p.13.

## ●● La langue française dans tous ses états

par Hugues DORZÉE ●

À Courcelles, on organise des ateliers de slam et un tournoi interscolaire. À Marchin, des écrivains publics mettent leur savoir-faire au service des moins lettrés. À Watermael-Boitsfort, ce sont les « livre d'artistes » ou des « livres curieux » qui se passent de mains en mains. À Liège, la créativité passe aussi par la vie des quartiers populaires...

Ateliers philo pour enfants, projets d'écriture pour apprenants issus de l'immigration, film documentaire, animations artistiques, rencontres interculturelles... Aux quatre coins de la Fédération Wallonie Bruxelles, le français se décline sous toutes ses formes au départ du réseau de la lecture publique.

Des bibliothèques collaborent avec le secteur associatif, les communes, les CPAS, le réseau Alpha... Des usagers poussent les portes et (re) découvrent les livres. Et la langue française (se) vit, se partage, se décline, loin des salons feutrés et de la doxa linguistique. Car l'essen-

tiel est évidemment ailleurs : dans l'échange, le partage, entre citoyens issus d'horizons parfois très divers, qui accèdent autrement au langage oral et écrit, grâce à une série de médiateurs culturels, des « passeurs » de première ligne – écrivains, intervenants sociaux, philosophes, plasticiens... – et qui savourent ensemble le plaisir des mots et des lettres. Petite présentation de quelques expériences originales et autres laboratoires socioculturels qui démontrent à l'envi la richesse et la diversité de notre langue en Belgique francophone.

### **Entre les pages des livres d'artistes à Watermael-Boitsfort**

Ce sont des objets hybrides faits de papiers de toutes sortes, de tissus, de matériaux divers... On les appelle les « livres d'artistes » ou « livres curieux ». Et, à Watermael-Boitsfort, on a décidé d'en faire des partenaires, des am-



bassadeurs de premier choix pour favoriser la lecture publique. La bibliothèque en possède une collection impressionnante (près de 1 500 ouvrages). Et depuis une dizaine d'années, elle a développé un projet d'envergure autour de ces supports, en mêlant arts plastiques et lectures diverses.

« Ces livres sont à la fois beaux, attrayants, ludiques et il n'y a pas forcément besoin de savoir lire pour les apprécier », explique Joëlle Verboomen, la responsable du réseau.

Très régulièrement, le réseau local invite un artiste, organise un atelier, développe un projet spécifique. Avec des adultes en alphabétisation, les maisons de quartier, le secteur associatif, le centre culturel La Vénerie... Les animateurs créent des carnets de voyage, jouent avec les mots, construisent des livres en tissu... Et la bibliothèque a également créé des mallettes pédagogiques. « Celles-ci sont prévues pour permettre aux intervenants de terrain de concevoir des livres d'artistes avec des conseils et une méthodologie ».

### Des chemins de traverse

Ces livres ont l'avantage d'être accessibles au plus grand nombre. « Avec ces supports, on peut se parler d'adultes à adultes, peu importe le bagage social et culturel. Il nous est arrivé d'organiser une animation à destination de personnes analphabètes au départ d'un livre

de l'artiste plasticienne Sophie Calle, explique Joëlle Verboomen. On peut largement travailler sur les sentiments et sur les émotions ».

Idem avec les publics issus de l'immigration. « On peut jouer avec les mots, leurs origines, leur sonorité. On peut à chaque fois emprunter des chemins de traverse ».

La bibliothèque de Watermael-Boitsfort est également amenée à travailler en réseau avec le musée royal de Mariemont, des artistes invités, des écoles d'art (La Cambre, Saint-Luc - Erg...), des enseignants... « Nous sommes très ouverts dans notre démarche, conclut la responsable. Nous pouvons travailler avec des jeunes et des moins jeunes car ce type de support le permet amplement ».

À l'occasion de La langue française en fête, l'équipe investira les cités jardins de la commune. Au cœur de la démarche : la poésie. « On va aller sur le terrain à la rencontre des différents publics ». Et tout au long de l'année, les livres d'artistes et leurs cousins curieux continuent à sortir des rayons. Une démarche de prêt qui se passe plutôt sans encombre : « les usagers sont globalement très respectueux de l'objet ».

Des livres magiques, remplis de surprises, qui mêlent le geste et l'écrit, les mots et les matières, et qui sont autant de canaux précieux pour transmettre l'amour de la langue et des arts.

À Watermael-Boitsfort, on part de livres d'artistes ou de livres curieux pour jouer avec les mots et les images. Et rendre la langue ludique et créative.



### **L'écriture partagée et la philo pour enfants à Rixensart**

À Rixensart, on mise sur l'écriture pour rendre la langue française accessible au plus grand nombre. Un atelier à destination d'apprenants adultes en français langue étrangère (FLE) et/ou en alphabétisation a été mis sur pied.

« Nous voulions développer l'accès au langage, à la lecture, à l'écriture et à la culture vers un public qui est a priori plutôt défavorisé économiquement et socialement », explique Delphine Carlier, la responsable de la bibliothèque de Rixensart.

Très vite, un partenariat a été mis sur pied avec le service communal D'clic. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire qui développe un travail social de proximité sur l'ensemble du territoire communal et ce à différents niveaux (école de devoirs, temps libre, cohésion sociale...).

Des apprenants d'origine étrangère, notamment issus du centre Fedasil voisin, se sont alors inscrits. Et, au fil du temps, un groupe d'une petite quinzaine de personnes s'est constitué. Deux fois par mois, celles-ci se sont retrouvées d'abord dans les locaux de la bibliothèque François De Troyer, puis dans ceux de l'association D'clic.

Frédérique Dolphijn, animatrice spécialisée, a été chargée de coordonner ce projet qui vise notamment à valoriser chez la personne « le plaisir de lire, d'écrire et de parler » et à « développer des capacités langagières et à stimuler la créativité ».

Écrire sur soi et sur le monde, se sentir libre, retrouver une certaine confiance en soi, partager ses émotions... Autant de chemins positifs empruntés par ces apprenants pour qui le français constitue, au départ, un certain obstacle. Ici, la forme, la syntaxe, l'orthographe, toutes les règles de base, passent a priori au second plan. Place avant tout au plaisir pour imaginer des histoires, des récits, des idées.

La plupart des apprenants ne fréquentaient pas du tout la bibliothèque. Petit à petit, certains d'entre eux vont oser franchir le pas. « C'est un projet sur le long terme », insiste Delphine Carlier. Et on continue sans cesse à réfléchir et à nous adapter ».

#### **« C'est quoi le bien ? »**

Dans un autre registre, la bibliothèque de Rixensart a également développé un autre type de projet qui fait ici aussi appel à la langue : les ateliers philo pour enfants.

Ceux-ci se passent dans le milieu scolaire et visent les enfants de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> primaire.



Dans le réseau de la lecture publique de Rixensart, on organise des ateliers philo pour les enfants du primaire. Au départ de livres, on suscite le questionnement et la réflexion critique.

L'animatrice lit des livres à voix haute, lance le débat sur une série de thèmes, stimule une écoute active. « Les enfants sont amenés à se poser des questions, à penser par eux-mêmes, à partager leurs questionnements. Il s'agit aussi de dépasser les préjugés et les stéréotypes », ajoute Delphine Carlier.

En 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup>, les questions philosophiques ne manquent pas : c'est quoi un ami ? C'est quoi être amoureux ? C'est quoi être grand ? C'est quoi vieillir ?...

En 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, les thèmes évoluent (le respect, la violence/non violence, le rire et les larmes...). Et, en fin de primaire, arrivent les concepts (C'est quoi le bien ? C'est quoi le beau ? À quoi ça sert l'argent ? C'est quoi le bonheur ?...). Une manière originale de mettre la langue française au service du questionnement et de la réflexion critique.

### **« On lit bébé » à Woluwe-Saint-Lambert**

La langue française s'apprend dès le berceau. Un apprentissage progressif via les parents, les enseignants, mais aussi les livres. À la bibliothèque de Woluwe-Saint-Lambert, cette approche précoce est au cœur du projet avec notamment l'opération « On lit bébé ».

Celle-ci vise à toucher les petits de 0 à 2,5 ans. « Deux fois par mois, explique Dominique Harvengt, bibliothécaire responsable, deux animatrices reçoivent les parents et les enfants dans la section jeunesse ». Au programme ? Des lectures « plaisirs », des jeux de doigts, des petites comptines, des animations autour des sons, des onomatopées, des images... Ces animations sont à la fois construites et très ludiques. « Avec le livre comme support principal au centre de la démarche », insiste-t-on à la bibliothèque de Woluwe-Saint-Lambert.

Tout est évidemment lié : la construction du langage, l'enrichissement du vocabulaire, l'accès au français oral puis à l'écrit, etc. Et plus l'enfant commence tôt, plus il sera attiré par la lecture et les livres.

« Aujourd'hui, poursuit Dominique Harvengt, on dispose d'une multitude de techniques et d'ouvrages jeunesse qui permettent de faire des choses très intéressantes ».

Les collections de la bibliothèque sont régulièrement enrichies. Et les animatrices veillent

à rendre ce moment « On lit bébé » à la fois joyeux et vivant. « Après ça, les parents prennent le relais, poursuit la responsable. Ils reviennent en bibliothèque, empruntent des livres et poursuivent ces petits jeux de langage chez eux ».

En dehors de ce projet régulier, les crèches de la commune sont également invitées deux fois par an à la bibliothèque. « Les puéricultrices viennent chez nous, se familiarisent avec les livres et les techniques. Dans la foulée, on peut toucher un autre public composé de jeunes parents ». Cette animation est relayée via les canaux de diffusion locaux : le site web de la bibliothèque ([www.biblio1200.be](http://www.biblio1200.be)), le journal de la commune (« Wolu Info ») et « ça marche plutôt bien » se réjouit l'équipe.

À Woluwe-Saint-Lambert, la langue française se conjugue donc dès le plus jeune âge. Avec une idée maitresse : petit lecteur deviendra grand...

### **Des pratiques culturelles innovantes à Liège**

Comment mettre en valeur le français par des pratiques culturelles innovantes et accessibles aux moins favorisés ? C'est une des questions au cœur du projet développé au départ de la bibliothèque de Droixhe-Bressoux et désormais portée par la Plateforme « Lettres et lecture » de la Ville de Liège. Ce service a été mis sur pied pour connecter les opérateurs, assurer une meilleure circulation de l'information,



échanger les expertises, les méthodologies, les évaluations... Avec le français comme fil conducteur : « Il y a 15 ans déjà, nous avons organisé une exposition à Droixhe autour d'un projet de lecture publique mené avec des apprenants en alphabétisation du quartier, explique Isabelle Peeters, coordinatrice de la Plateforme. Ensuite, nous avons lancé un appel à projets à l'échelle de la Ville. L'idée étant de fédérer des initiatives où le français était exploité de différentes manières ».

Très vite, le secteur associatif répond présent. Une vingtaine de projets sont retenus. Et une grande soirée est organisée à la salle des fêtes de Droixhe, un quartier à la fois populaire et multiculturel de la banlieue liégeoise.

Avec l'Asbl Article 27, des enfants montent un « Thé, Hip-hop et Merveilles », une adaptation musicale du conte de Lewis Carroll, Alice aux pays des merveilles. La bibliothèque de Saint-Gilles, en collaboration avec Lire et Écrire, le PAC et les écrivains publics, met sur pied un atelier d'écriture poétique. L'Asbl La Bobine propose une série de récits de vie et de réflexions sur le quartier réalisés par ses habitants. Le théâtre est aussi au cœur du projet avec l'Asbl Envies d'avenir et la venue du Miroir Vagabond, très active dans la province du Luxembourg. Cette première édition est un succès.

« Des publics en apparence très éloignés les uns des autres se sont retrouvés autour de la langue. Il y a eu des ateliers d'écritures, de belles rencontres et le départ d'un projet

plus large et au long cours », poursuit Isabelle Peeters.

#### « J'ai des choses à dire, à exprimer, à montrer »

Au travers de différents supports et moyens d'expression, le français se décline, se partage, se savoure. « Un public qui ne fréquente pas forcément les bibliothèques, ne va pas au théâtre ou au cinéma s'est soudain rendu compte qu'il pouvait accéder au français autrement. » L'important réside aussi dans la démarche : « J'ai des choses à dire, à exprimer, à montrer ; je peux être écouté, entendu, valorisé. Or, on sait que l'accès à la langue est essentiel à tous niveaux (accès à un emploi, démarches administratives, vie sociale). À une période où l'emploi se fait rare, le rôle de tous ces opérateurs est vraiment essentiel », insiste la responsable. Au fil des mois et des années, le projet liégeois s'est développé peu à peu. Avec la mise sur pied d'une charte de coopération culturelle, des animations sur le terrain confié à deux comédiennes animatrices, un travail de fond avec le secteur Alpha... Et, au printemps prochain, les différents opérateurs de la Ville vont à nouveau se retrouver autour d'une deuxième rencontre à l'occasion de La langue française en fête. « On sent un élan, une envie. Et le public est derrière, avec les familles et les proches. C'est un moment privilégié qui permet un grand brassage entre les gens et de belles rencontres », conclut Isabelle Peeters.

Théâtre, hip-hop, écriture... À Liège, la Plate-forme « Lettres et langue » coordonne une série de projets de qualité qui sont présentés au public lors d'une grande rencontre populaire et collective. Un moment précieux qui permet de croiser les expériences et les pratiques.



### Le slam en fête à Courcelles

Comment toucher un public adolescent qui n'est pas forcément féru de lecture (publique) ?

À Courcelles, on a trouvé un moyen à la fois vivant, ludique et de qualité : le slam.

Depuis plusieurs années, la bibliothèque a intégré l'art oratoire poétique dans son projet pluriannuel. « À l'époque, explique Dominique Bodson, sa responsable, le slam n'était pas très connu. On a voulu d'abord commencer dans le cadre d'animations scolaires avec les enfants de 6<sup>e</sup> primaire ». Le projet décolle. Et les enseignants proposent de l'étaler sur deux années (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>). Avec un travail à la fois sur l'écrit (la production de textes publiés dans un périodique créé pour la circonstance baptisé « Slam Grat' ») et l'oral.

« L'idée de créer un tournoi de slam interscolaire s'est ensuite imposée. On a rapidement senti un réel intérêt de la part des enfants et des enseignants ». Avec, au préalable, une préparation/animation qui s'étale sur sept semaines.

« Ce projet est accessible sur base volontaire et organisé en dehors du cadre scolaire. Avec le grand tournoi organisé en avril ». L'occasion de s'exprimer en public, de confronter ses créations aux autres, de développer une capacité d'écoute, etc. Et ce tournoi est éga-

lement très apprécié par l'entourage et les familles. « On vient soutenir son petit copain, il y a un petit esprit de compétition sympa entre les écoles de la commune et une saine émulation ».

Le tournoi de slam a désormais fait des « petits ». Un tournoi Mons/Courcelles a également vu le jour. Et les petits slameurs des deux régions s'affrontent dans une grande joute poétique avec la langue française au cœur du projet.

« Le slam, c'est la liberté, insiste Dominique Bodson. Pour créer, on peut se libérer des contraintes orthographiques, on peut tout dire, exception faite des méchancetés ou de grossièretés. Les enfants se rendent compte qu'ils peuvent créer, se lâcher et produire de belles choses à la clé ».

En dehors de ce projet organisé en milieu scolaire, la bibliothèque de Courcelles propose également des ateliers tout public avec la publication d'un « Slam Grat' » spécial, une scène ouverte, des échanges avec le centre culturel régional de Charleroi L'Eden. Et au bout de la chaîne, il y a toujours la bibliothèque « qui est un prolongement naturel de ces productions ». C'est là qu'on vient chercher des outils documentaires, des dictionnaires, des idées...

Avec le slam comme moyen artistique fédérateur. Et des « slameurs » amateurs qui deviennent ensuite des lecteurs.



À Courcelles, le slam figure au cœur du projet de développement de la lecture publique. Avec notamment l'organisation d'un grand tournoi mettant l'art poétique oratoire à l'honneur.

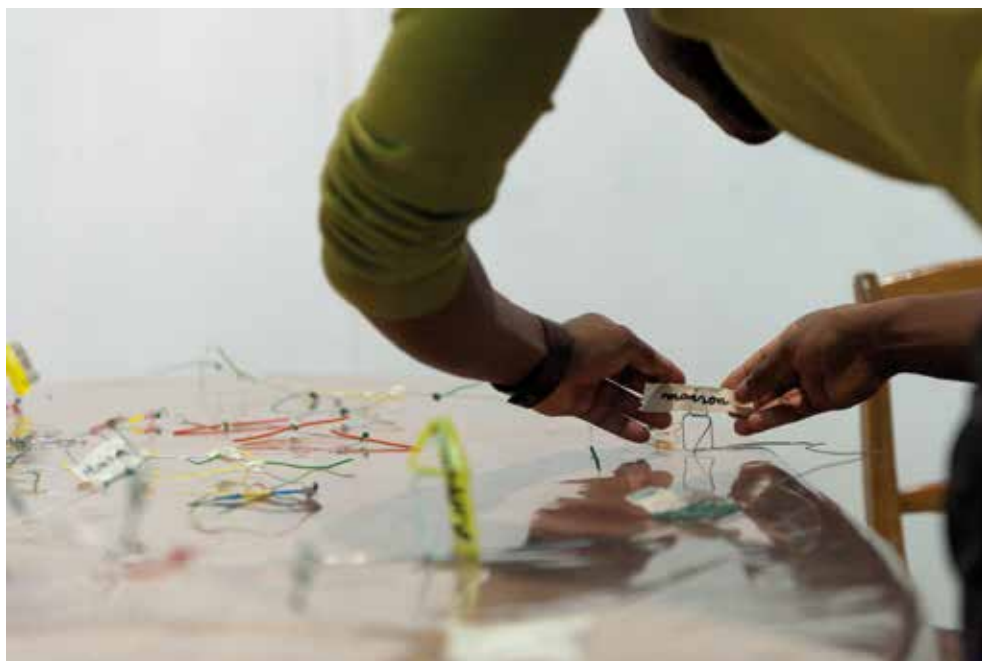
### L'art dans les quartiers à Saint-Gilles

Mêler les arts plastiques et l'écriture pour permettre à des citoyens, lettrés et moins lettrés, de construire ensemble un projet artistique de qualité au départ de leur quartier : telle est l'idée de départ des Ateliers de la Banane, un centre d'expression et de créativité (CEC) qui mène, depuis plusieurs années déjà, des projets d'envergure avec différents partenaires (Maison du Livre, collectif Alpha, CPAS de Saint-Gilles, Lire et Écrire ).

« Le premier projet lancé voici une dizaine d'années partait d'une cartographie de quartier sur Saint-Gilles, explique Mariska Forrest, plasticienne et coordinatrice des Ateliers de la Banane. Il s'agissait d'investir l'espace public,

d'explorer un territoire commun en utilisant l'écriture et différentes formes artistiques (gravure, dessin, photo, peinture ) ».

Un travail collectif, mené avec un public mixte (âge, origine sociale et culturelle ), va alors prendre forme. Une dizaine de personnes vont travailler sur la durée. Et produire ensemble des publications, une expo et même un film documentaire. Durant plusieurs années, le groupe va travailler par petites touches, ensemble, par-delà les différences, avec des écrivains et des plasticiens. « C'était comme un petit laboratoire. Le but n'était pas d'apprendre à bien écrire, mais de réaliser ensemble une œuvre collective, sans hiérarchie ni obligation, en veillant à équilibrer les textes et les arts plastiques. Les deux étant totalement complémentaires ».



© Photos de Marc Detiffe (www.detiffe.com)

Les Ateliers de la Banane organisent régulièrement des ateliers qui mêlent l'écrit et les arts plastiques. Ici, des extraits du livre « Ton Bruxelles, il est comment ? ».



### « Chacun avec son bagage culturel »

Au bout de cinq ans, les participants âgés de 18 à 75 ans, ont eu alors envie d'aller un pas plus loin. Ils se retrouvent le temps d'un travail collectif dans le village d'Engreux (Luxembourg) et poursuivent leurs explorations artistico-littéraires. Cela débouche sur l'édition de dix récits de fiction (coll. Entre mots) co-édités par les Ateliers de la Banane et Lire et Écrire Bruxelles. « La réalisatrice Chantal Myttenaere a par ailleurs suivi notre travail pendant deux ans, caméra au poing, et elle a réalisé un film de 54 minutes intitulé « Les utopies du mercredi » qui raconte avec tendresse et réalisme notre projet », ajoute Mariska Forrest.

Un projet qui a permis de croiser les expériences, les savoirs, les regards aussi. « Chacun avec son bagage culturel et son niveau a trouvé sa place. Il y a parfois eu des divergences, des tensions, mais tout ça est bien normal ». Avec, in fine, une exigence de qualité. Tant sur le fond que sur la forme (orthographe, grammaire). « Chaque public, même s'il est en apparence plus fragile ou précaire, a droit à un travail soigné et de qualité » insistent les organisateurs. Un travail dans la durée qui ne serait peut être plus forcément possible actuellement : « Aujourd'hui, le secteur est de plus en plus soumis à une obligation de résultat. Il faut faire du « chiffre », produire davantage dans l'urgence », constate la plasticienne.

Il n'empêche : au CEC La Banane, on poursuit son petit bonhomme de chemin. Et Karyne Wattiaux et Mariska Forrest ont notamment mis sur pied, avec Lire et écrire et le CPAS de Saint-Gilles, « Ton Bruxelles, il est comment ? », une exposition collective issue d'ateliers d'écriture et d'arts plastiques avec des personnes adultes en formation d'alphabétisation.

Un autre projet « Ton Saint-Gilles, il est comment ? » a également vu le jour. Collages, dessins, photographies, montages sonores... Ici aussi, il s'agit de croiser les disciplines. Et, dans le cadre de Saint-Gilles Ville des mots, deux expériences vont être menées prochainement : la création de cartes postales exposées dans les commerces de la commune et la réalisation de montages sonores (musiques,

### • • « Ton Bruxelles, il est comment ? »

Ce livre est réalisé à partir de productions écrites et d'arts plastiques réalisés en ateliers. Il permet une double lecture « renvoyant à la fois à notre propre rapport à la ville, et à une appropriation des outils artistiques », expliquent leurs auteurs. Il est par ailleurs « l'aboutissement d'un désir d'inventer, de créer une trace qui peut être source de réflexion ou de projet pour un interlocuteur inconnu ». Pour les auteurs, « lorsque nous vivons la ville comme une expérience physique, sensorielle, nous devenons les explorateurs d'un territoire dont les frontières sont mouvantes, organiques, reliées à nos histoires ». Les Ateliers de la Banane, Édition Lire et Écrire Bruxelles, 2013, 64 p.

### • • « C'est comment chez vous ? »

Comment explorer seul et ensemble un territoire à partir d'ateliers d'écriture et d'arts plastiques ? Comment créer et animer un atelier ? Comment mettre en œuvre un projet ?... Autant de questions intéressantes à découvrir dans ce livre à multiples entrées. Karyne Wattiaux, Édition Lire et Écrire Bruxelles, 2013, 125 p.

bruits, sons...) qui seront diffusés via des boîtes d'écoute fabriquées en matériaux de récupération. « Il ne s'agit pas de radio ou d'interviews mais plutôt d'univers sonores », ajoute Mariska Forrest.

Des mots à écouter et à partager pour se plonger autrement dans les profondeurs de la langue française.

### À Marchin, des écrivains au service du public

Comprendre un document écrit, qu'il soit administratif, judiciaire ou réglementaire est un droit théoriquement accessible à tous. Le citoyen devrait également être en mesure de pouvoir y répondre seul. Mais c'est hélas loin d'être le cas. Nombre de personnes sont ainsi privées d'un accès à une information de base pour diverses raisons (analphabétisme, documents trop techniques ou mal rédigés, absence de vulgarisation...). Les bibliothèques peuvent aussi jouer un rôle dans ce domaine. C'est le cas dans la région de Huy, Marchin, Burdinale-Mehagne où un projet d'écrivain public a été lancé en 2008.

« À l'époque, explique Nicolas Fanuel, bibliothécaire-responsable à Marchin, on est parti de l'idée que beaucoup de gens ne sont pas familiarisés avec la langue et que pour les aider il fallait leur offrir un service immédiat et concret ». Deux bibliothécaires ont alors suivi la formation « écrivain public » organisée par le réseau PAC. Avant de travailler sur plusieurs fronts. « Ils peuvent tout d'abord offrir une aide individuelle à la compréhension et la rédaction d'un document écrit. Ils sont là en appui, mais la personne participe verbalement et assure le suivi de ce document (signature, envoi...) » précise Nicolas Fanuel.

#### Une aide individuelle et collective

À côté de cette aide « à la carte », l'écrivain public organise aussi des animations en classe avec des rhétoriciens pour apprendre à rédiger un CV ou une lettre de motivation. Un atelier d'écriture est également mis sur pied. Récemment, des usagers de la bibliothèque issus de tous les horizons ont travaillé sur la guerre 14-18, en collaboration avec la Province de Liège. D'autres collaborations sont également prévues avec le salon de l'étudiant, avec des groupes d'apprenants...

« Une permanence est prévue le mercredi matin, jour de marché, à la bibliothèque de Huy. Par ailleurs, un n° de GSM spécialement dédié pour ce service a été diffusé dans la région via le CPAS, les bulletins d'information... « Ainsi, l'usager dans le besoin peut prendre directement rendez-vous », ajoute le responsable.

Et les besoins ne manquent pas. Convocations de l'Onem, mises en demeure, courriers d'avocats, demandes d'un notaire... « Les gens sont parfois démunis face à des documents officiels complexes ou rebutants et il faut parfois agir dans l'urgence ».

Ce service se passe dans plus totale confidentialité. Mais malgré ça, certains citoyens hésitent encore. « Pas peur, par honte, par pudeur, on n'ose pas toujours se manifester, remarque Nicolas Fanuel.

Les bibliothèques travaillent avec les CPAS, l'associatif, les maisons de l'emploi... « C'est un travail qui n'est pas forcément quantifiable, à la lisière entre la lecture publique et le travail social, mais qui s'avère précieux et indispensable pour diverses catégories de gens ». Apprendre à rédiger un CV, postuler correctement pour un emploi, éviter des tracaseries administratives inutiles... L'écrivain public joue un rôle essentiel. En partageant sa connaissance de la langue française, il offre un véritable service de proximité. Et tant mieux si celui-ci peut ensuite revenir à la bibliothèque pour emprunter des livres ou participer à d'autres animations. ●

## ●● La campagne annuelle « La Langue française en fête »

par Nathalie MARCHAL ●

**E**n 2015, « La langue française en fête » connaîtra sa 20<sup>e</sup> édition et se tiendra du 14 au 22 mars !

Évènement rayonnant à travers toute la francophonie, ce grand rendez-vous linguistique reflète ardemment depuis 20 ans l'évolution de la langue au sein de la société et les enjeux auxquels elle est associée.

On pourrait le confondre avec un espace pointu et exigeant, réservé à un cénacle de puristes. Il n'en est rien. Si « La langue française en fête » s'ouvre joyeusement à la beauté du verbe, à sa musicalité, sa finesse, sa richesse, elle n'a de cesse de repousser les barrières grammaticales au profit de son maître mot : la créativité. Le but : inviter le plus grand nombre à danser avec elle autour du français. Et si les règles et les codes rôdent néanmoins, ils ne sont plus un obstacle à l'expression et au plaisir. Spectacles, rencontres, ateliers, jeux, expositions... tout est mis en œuvre pour vivifier le propos et inviter le quidam à s'en amuser sans vergogne.

### **Le français, une langue résolument vivante dont nous sommes les géniaux créateurs !**

Depuis sa création en 1995, « La langue française en fête » s'efforce de souligner :

- la vivacité de la langue et le bonheur qu'elle véhicule au sein d'une communauté ;
- la multiplicité et la richesse du français par le respect des régionalismes ;
- sa capacité à dire et à témoigner de la modernité une fois débarrassée de ses contraintes.

Mais elle s'efforce également de souligner que c'est nous, locuteurs, qui détenons le secret de

cette vitalité ! Au quotidien, nous réinventons notre langue pour l'adapter à nos nouveaux besoins. Que l'on pense à des mots comme courriel, logiciel, audimat ou fracture sociale, ces mots sont apparus grâce à la créativité des locuteurs pour répondre à la nécessité de désigner les réalités d'un monde en évolution. « La langue française en fête » salue cette inventivité et se veut donc aussi la fête de tous les usagers du français, puisqu'ils sont seuls à détenir le secret de son éternelle jeunesse.

À l'occasion de « La langue française en fête », ce message se traduit par une invitation tout public à jouer avec les mots et à utiliser ses ressources expressives. Pendant une semaine, rangez grammaire et dictionnaire, audace et créativité feront le reste !

### **Une campagne à large échelle**

L'évènement nourrit plusieurs dimensions :

- une dimension régionale en invitant chaque année une « Ville des mots » à donner le ton de la fête
- une dimension nationale en coordonnant et dynamisant le programme d'un réseau de villes et d'opérateurs culturels, acteurs partenaires de « La langue française en fête »
- une dimension internationale en programmant ses festivités dans le cadre de la Journée internationale de la francophonie. Célébrée le 20 mars, cette journée est, en effet, fêtée dans une cinquantaine de pays, et notamment en France, en Suisse romande, au Québec avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles collabore très étroitement.



### La « Ville des mots »

Bien que portée par tous les pays de la francophonie, « La langue française en fête » connaît donc également une dimension tout à fait régionale, gage d'un événement proche de la population. Dans cette dynamique, une commune se voit chaque année porteuse du titre sans équivoque de « Ville des mots ». Celle-ci devient le centre névralgique de la fête dont elle accueille et organise les différentes animations. À ce titre, elle déploie les mots dont elle joue. Elle les affiche, les expose, les suspend sur autant de calicots, banderoles, oriflammes, phylactères, elle en sème des parterres de fleurs et transforme ses vitrines.

Et dans ce décor urbain revisité, la ville anime ses rues, ses places, ses parcs, ses théâtres et lieux de rencontres par des jeux, des concerts, des spectacles, des concours, des débats, des joutes oratoires...qui restituent au citoyen son espace de vie et son espace de parole.

La nouvelle « Ville des mots » rejoint l'année suivante un véritable réseau constitué de celles qui l'ont précédé dans cette festive responsabilité. Ce réseau développe des activités qui d'année en année redynamisent le tissu local par des actions communes à l'ensemble des villes célébrant « La langue française en fête ».

Après Mons (1996), Huy (1997), Braine-l'Alleud (1998), Dinant (1999), Tournai (2001), Namur (2002), Watermael-Boitsfort (2003), Habay (2004), Nivelles (2005), Mouscron (2006), Liège (2007), La Louvière (2008), Bruxelles (2009), Marche (2010), Verviers (2011), Molenbeek (2012), Soignies (2013), Charleroi (2014), c'est Saint-Gilles qui reprend le flambeau de cette édition 2015, sous la houlette du Centre culturel Jacques Franck en partenariat avec la bibliothèque, la Ville et la Maison du Livre, notamment. Ce panel d'organismes investis et enthousiastes mobilise depuis plusieurs mois le tissu local associatif et scolaire et développe, avec lui, un parcours créatif laissant la part belle aux arts urbains et aux apprenants de français pour qui les mots sont si précieux, et parfois si difficiles à maîtriser. Ce travail de fond débouchera sur un décor urbain et des animations qui se donneront à voir et se déploieront du 14 au 22 mars.

Le réseau des anciennes « Villes des mots », toujours aussi tonique et désireux de pérenniser la fête, connaît cette année une participation active de bibliothèques publiques qui prennent en main la coordination des actions dans leur commune. En effet, pour cette édition 2015, les bibliothèques de Watermael-Boitsfort, Molenbeek et Droixhe relèvent le défi de dynamiser leur territoire autour du français en collaborant étroitement avec les Centres culturels qui assurent cette dynamique dans d'autres villes, comme à Huy, Mouscron, Habay, Charleroi, Braine-l'Alleud...

### Au cœur de l'édition 2015

Chaque année, les partenaires de l'Opale (réseau des Organismes francophones de Politique et d'Aménagement linguistiques - France, Québec, Suisse romande, OIF et



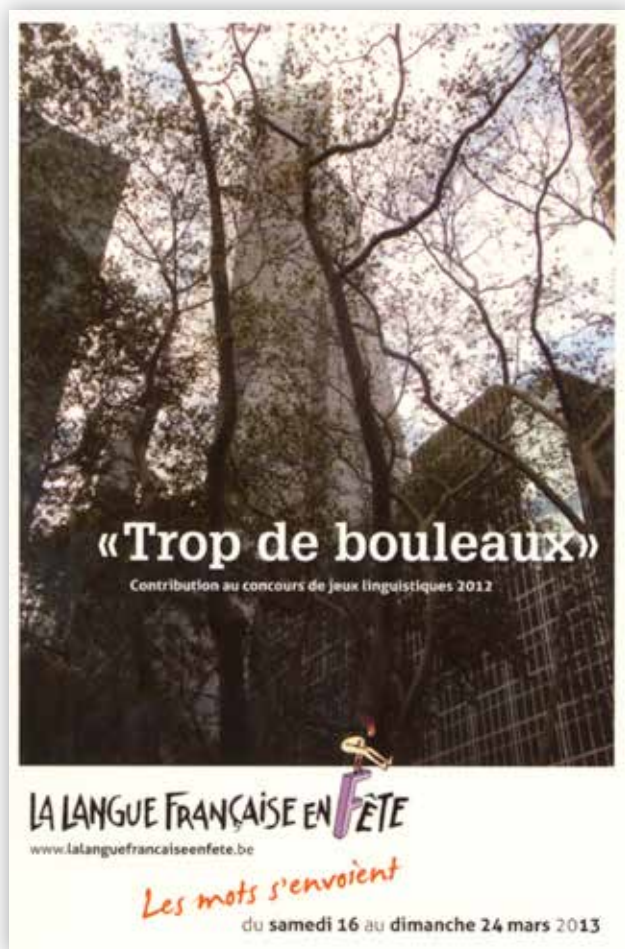
Fédération Wallonie-Bruxelles) choisissent un thème commun et établissent une liste de dix mots, matière de base pour de multiples démarches créatives à travers le monde.

L'édition 2015 se fêtera sur le thème du partenariat entre les langues. Sous le slogan « Dis-moi dix mots que tu accueilles », cette nouvelle thématique met en valeur la capacité de notre langue à accueillir et intégrer des mots venus d'autres langues. Les échanges commerciaux, intellectuels, culturels, les migrations, sans oublier les médias et, désormais, les technologies numériques ont en effet mis le français au contact d'autres langues. Venus d'ailleurs, ils sont devenus d'ici. La richesse de ces échanges a donné à notre langue une grande partie de ses accents et de ses couleurs. La capacité du français à se ressourcer est sans nul doute un signe de sa vitalité et une garantie pour son avenir.

Les dix mots de cette nouvelle édition invitent donc au voyage : « amalgame, bravo, cibler, grigri, inuit, kermesse, kitsch, sérendipité, wiki, zénitude ». Ils viennent respectivement

de l'arabe, de l'italien, du suisse allemand, de langues africaines et antillaises, de l'inuktitut, du flamand, de l'allemand, de l'anglais, de l'hawaïen et du japonais, et reflètent par leur diversité l'hospitalité de la langue française.

« La Langue française en fête » 2015 met également au cœur du débat la féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre. Illustrant la capacité du français à s'adapter à un monde en évolution, cette thématique nous rappellera qu'un décret pris en 1993 par la Fédération Wallonie-Bruxelles impose aux agents des services publics au sens très large d'utiliser des formes féminines pour désigner une femme ou un ensemble de femmes. Le Service de la langue française publie à cette occasion la troisième édition du Guide *Mettre au féminin, guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre*. Cette troisième édition augmentée comprendra, outre la liste actualisée des formes féminines recommandées, un guide de rédaction non-sexiste permettant de mieux visibiliser les femmes dans les textes sans toutefois nuire à la lisibilité de ceux-ci.



### La Caravane internationale des dix mots

S'appuyant sur le dispositif des dix mots sélectionnés par le réseau Opale, la Caravane des dix mots est un projet artistique et éducatif international autour du français qui s'adresse à tous les publics. Ateliers de pratique artistique autour des dix mots et réalisation de films en sont les principales modalités.

Partagé par de nombreuses équipes artistiques (92 équipes artistiques en dix ans, plus de 10 000 participants par an), dans une cinquantaine de territoires différents dans le monde, ce projet souhaite faciliter l'expression et la résonance des voix des peuples francophones. Il veut montrer que la langue française est un idiome vivant qui se nourrit et s'enrichit de la diversité de tous ceux qui parlent et font vivre au quotidien cette langue française que nous avons en partage.

<sup>1</sup> Il s'agit d'une collection de la Fédération Wallonie-Bruxelles-Service de la langue française. Un encadré à ce sujet figure dans ce numéro de *Lectures*. La liste des numéros et les modalités de commande figurent sur [www.languefrancaise.cfwb.be](http://www.languefrancaise.cfwb.be)

<sup>2</sup> Gianni, Rodari, *Grammaire de l'imagination*, éditions Rue du Monde.

Concrètement ? La Caravane des dix mots propose « d'aller à la pêche au sens des mots au-delà de leur propre définition, afin de montrer la richesse et la diversité que tout être humain porte en lui » à travers un projet aux multiples facettes : artistique, culturel, éducatif, linguistique et social.

Pour ce faire, un appel à projets est lancé chaque année, ouvert à toute structure locale qui souhaite se lancer dans l'aventure.

Sur chaque territoire, des artistes et pédagogues proposent à tous les publics, de s'exprimer autour des dix mots dans le cadre d'ateliers de pratique artistique : théâtre, écriture, conte, danse, photo, vidéo, arts plastiques, marionnettes... sont autant de passerelles pour la rencontre et l'approche différente de la langue française.

En lien, un réalisateur porte son regard sur les activités menées, et interroge ses concitoyens sur les mots. Les films ainsi réalisés permettent de collecter ces paroles et de les partager avec le plus grand nombre.

### La Caravane en Fédération Wallonie-Bruxelles

À dater de 2015, ce sont nos « Villes des mots » et leurs nombreux ateliers de pratiques artistiques autour des dix mots déployés pendant « La Langue française en fête » qui fourniront matière au film documentaire de la Caravane sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un projet coordonné par le Service de la langue française dans la foulée des recherches qu'il a commanditées sur le français en contexte migratoire et publiées dans la collection *Français et Société*<sup>1</sup>, parmi lesquelles la recherche-action réalisée par l'IRFAM sur les pratiques

• • « Tous les usages de la parole pour tout le monde, voilà qui me semble être une bonne devise, ayant une belle résonance démocratique. Non pas pour que tout le monde devienne artiste, mais pour que personne ne reste esclave. »  
Gianni Rodari<sup>2</sup>

culturelles favorisant l'appropriation du français par les migrants<sup>3</sup>.

En bref, « La Langue française en fête » est une invitation à s'approprier la langue par le plaisir et la créativité. (Re)trouver le goût de mots crée ensuite les conditions optimales pour un apprentissage approfondi. Une belle occasion offerte à tous les acteurs culturels et éducatifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont le français est au cœur du métier - bibliothécaires, libraires, organismes d'alphabétisation, enseignants, etc. - de participer à ce grand rendez-vous international des amoureux de la langue. Développer des animations autour des dix mots ou d'autres animations visant l'appropriation du français et l'amélioration des capacités langagières, inviter des auteurs à parler de leur rapport à la langue, mettre en valeur des ouvrages linguistiquement créatifs, développer un concours d'écriture... les ressources pour faire la fête sont totalement inépuisables ! Le Service de la langue française vous convie en tout cas chaleureusement à la fête et reste à votre écoute pour toute suggestion, discussion, information.

Au plaisir d'échanger quelques mots... ●



- ● « L'américain-langue ne fonde sa prétention despotique officielle, sa prétention majoritaire à l'hégémonie, que sur son étonnante aptitude à se tordre, à se casser, et à se mettre au service secret de minorités qui le travaillent du dedans, involontairement, officieusement, rongant cette hégémonie au fur et à mesure qu'elle s'étend : L'envers du pouvoir [...]

L'américain est travaillé par un *black english*, et aussi un *yellow english*, un *red english*, *broken english* qui sont chaque fois comme un langage tiré au pistolet des couleurs : l'emploi très différent du verbe être, l'usage différent des conjonctions, la ligne continue du ET... et si les esclaves doivent avoir une connaissance de l'anglais standard, c'est pour fuir ou faire fuir la langue elle-même. [...]

Il s'agit de faire bouger la langue, avec des mots de plus en plus sobres et une syntaxe de plus en plus fine. Il ne s'agit pas de parler une langue comme si l'on était un étranger, il s'agit d'être un étranger dans sa propre langue, au sens où l'américain est bien la langue des Noirs. [...]

L'anglais fait des mots composés dont le seul lien est un ET sous-entendu, rapport avec le Dehors, culte de la route qui ne s'enfonce jamais, qui n'a pas de fondations, qui file à la surface, rhizome. Blue-eyed boy : un garçon, du bleu et des yeux - un agencement. Et...Et...Et, le bégaiement. L'empirisme n'est pas autre chose. C'est chaque langue majeure, plus ou moins douée qu'il faut casser, chacune à sa façon, pour y introduire ce ET créateur, qui fera filer la langue, et fera de nous cet étranger dans notre langue en tant qu'elle est la nôtre. »

Gilles Deleuze<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Altay Manço et Patricia Alen, *La culture comme espace d'appropriation du français par les immigrants, observations en Fédération Wallonie-Bruxelles*, Fédération Wallonie-Bruxelles, Service de la langue française-EME, « Français et Société » 28.

<sup>4</sup> Gilles Deleuze, Claire Parnet, *Dialogues*, Flammarion, Champs, 1996, pp. 72-73.

## •• « Lire et Écrire » asbl

par Sylvie PINCHART,   
directrice de Lire et Écrire

Les bibliothèques constituent un lieu privilégié de rencontre entre le citoyen et l'écrit, l'information, le document sous toutes ses formes ; à ce titre c'est pour elles un enjeu essentiel d'intégrer tous les publics, en particulier ceux qui sont éloignés de l'écrit, et d'encourager le dialogue inter-culturel. Des échanges entre bibliothèques et acteurs de l'alphabétisation ont existé depuis l'émergence de ce secteur, mais les collaborations, amplifiées par le décret du 30 04 2009, pourraient encore se développer - ce qui implique toujours de mieux se connaître.

Lire et Écrire a été sollicité pour proposer quelques repères de connaissance et de compréhension du secteur de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est donc à partir de ce point de vue spécifique que certains enjeux sont éclairés.

À Lire et Écrire, nous utilisons de manière indifférenciée les termes illettrisme et analphabétisme pour désigner la situation des personnes adultes qui n'ont pas atteint les compétences de base attendues en fin de 6<sup>e</sup> primaire et équivalentes au CEB. Sont concernés par ces situations, des adultes qui ont été scolarisés en Belgique et des adultes peu ou pas scolarisés dans leur pays d'origine.

Trois publications ont plus particulièrement servi de base à la rédaction de cet article : la dernière édition de *l'État des lieux de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles*<sup>1</sup> (une nouvelle édition paraîtra début 2015) rédigée par le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes et deux publications de Lire et Écrire : le *Journal de l'Alpha* n°190 consacré aux 30 ans d'alpha en Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>2</sup> et le Cahier de revendications de Lire et Écrire en vue des élections du 25 mai 2014<sup>3</sup>.

### De l'alphabétisation populaire à la formalisation d'un secteur

L'association Lire et Écrire<sup>4</sup> est née en 1983 à l'initiative des mouvements ouvriers chrétiens et socialistes, et d'associations proches, afin de porter l'alphabétisation comme un droit fondamental et inaliénable pour tous les adultes et de contribuer à sa réalisation par leurs actions. Cette collaboration forte perdure encore aujourd'hui entre les mouvements ouvriers autour de ce projet commun. C'est donc à partir des terrains syndicaux et associatifs, et plus particulièrement des « associations pionnières »<sup>5</sup>, que la prise en compte des besoins d'alphabétisation s'est construite au travers de trois constats successifs : dans les années 1960, les besoins de formation d'une main-d'œuvre immigrée peu ou pas scolarisée ; dans les années 1970, la montée du chômage et la mise en place de dispositifs de reconversion professionnelle faisant apparaître les besoins de formation en compétences de base d'une part importante des travailleurs ; et, dans les années 1980, la prise de conscience de la persistance de l'analphabétisme en lien avec la pauvreté. Ce rapide détour historique permet de mieux appréhender l'analyse socioculturelle et politique du phénomène de l'analphabétisme qui fonde encore aujourd'hui l'action de Lire et Écrire et celle de nombreuses associations du secteur. Les difficultés de lecture et d'écriture que connaissent de nombreuses personnes s'inscrivent dans une trajectoire sociale marquée par l'appartenance à des groupes sociaux dominés et/ou exclus. L'analphabétisme, en tant que « problématique sociale », a partie liée avec le fonctionnement du marché du travail, les phénomènes migratoires, la pauvreté, les rapports sociaux de genre... Elle est cause et conséquence d'un fonctionnement social

<sup>1</sup> Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes, *État des lieux de l'alphabétisation. Sixième exercice – Données 2010-2011*, Fédération Wallonie-Bruxelles, septembre 2013 (<http://www.alpha-fle.be/index.php?id=1057>).

<sup>2</sup> Lire et Écrire communauté française, « 30 ans d'alpha », *Journal de l'alpha*, n°190, septembre-octobre 2013 ([www.lire-et-ecrire.be/ja190](http://www.lire-et-ecrire.be/ja190)).

<sup>3</sup> <http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/content/view/280/113/>

<sup>4</sup> Lire et Écrire agit sur l'ensemble du territoire de la FWB et s'organise en 9 régionales et 3 structures de coordination : bruxelloise, wallonne et communautaire. Plus de 300 travailleurs accueillent près de 30% des apprenants inscrits en formation d'alphabétisation. Site : [www.lire-et-ecrire.be](http://www.lire-et-ecrire.be)

<sup>5</sup> Voir : Catherine BASTYNS, Sylvie-Anne GOFFINET, Catherine STERCQ, « Hommage aux pionniers », in *Journal de l'alpha*, n°190, op. cit., p. 79-89.



inégalitaire et est liée au niveau de maîtrise des compétences exigée pour participer pleinement au fonctionnement de la société.

Le secteur de l'alphabétisation s'est donc construit en FWB à partir d'initiatives d'éducation populaire et citoyennes, essentiellement associatives. Dès 1976, de nombreuses associations ou actions d'alphabétisation populaire ont naturellement trouvé appui dans le cadre du décret Éducation permanente. C'est au début des années 2000, sous la pression des associations et particulièrement de Lire et Écrire, que les pouvoirs publics ont pris la réelle mesure de la persistance de l'analphabétisme en Belgique francophone et de la nécessité d'y affecter des moyens supplémentaires (politiques, matériels, financiers et humains). En 2005, un accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation est conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale pour instituer une Conférence interministérielle et un Comité de pilotage permanent, chargé de faire des propositions à ladite Conférence interministérielle pour une politique coordonnée de l'alphabétisation. Ce comité de pilotage publie régulièrement un État des lieux du secteur de l'alphabétisation, prenant ainsi le relais des enquêtes annuelles menées depuis la fin des années 80 par Lire et Écrire dans le secteur. L'implication croissante des pouvoirs publics a contribué de manière importante à la croissance de l'offre de formation, au renforcement d'une identité sectorielle, à la professionnalisation des acteurs, et à la compréhension des politiques publiques de l'alpha. Néanmoins du chemin reste à parcourir... tant les besoins en alphabétisation sont importants dans un contexte où les inégalités sociales se creusent et dans un environnement où l'écrit est omniprésent.

### **Publics, actions et acteurs du secteur de l'alpha en FWB**

Dans le cadre du travail de concertation entre acteurs de l'administration, des politiques et des opérateurs d'alpha, le Comité de pilotage a défini les publics prioritaires de l'alphabétisation comme étant les personnes adultes ne maîtrisant pas les compétences de base équi-

valentes au CEB ou juste au-delà du CEB, que ce soit en français ou dans une autre langue. Sont concernés par cette situation des adultes ayant été scolarisés en Belgique et des adultes peu ou pas scolarisés dans leur pays d'origine, qui ne maîtrisent aucune langue à l'écrit et dont certains ne parlent pas le français.

Plus concrètement, on distingue dans le secteur : la « formation de base ou de remise à niveau » pour les personnes qui ne possèdent pas d'autre diplôme que le CEB (ou compétences et/ou titres équivalents) et la « formation alpha écrit » (pas de CEB ou compétences équivalentes au CEB). Cette distinction se croise avec celle de la (non-)maîtrise du français (« FLE de base » et « alpha FLE »). Cette typologie a été construite sur base à la fois de logiques d'enquêtes et de délimitation du secteur de l'alpha, et ne recoupe pas nécessairement toutes les pratiques. De nombreuses associations mènent leurs actions avec des groupes nécessairement hétérogènes, rassemblés dans une même action sur base d'autres enjeux : participation citoyenne, insertion sociale, recherche d'emploi, intégration, soutien à la parentalité,... Il semble cependant se dégager un consensus pour délimiter le secteur sur ce double critère, car il permet de distinguer l'alpha de l'apprentissage du français par des personnes d'origine étrangère scolarisées - et parfois hautement diplômées -, d'une part ; et d'éviter la « dérive » d'orienter les actions vers les publics les plus scolarisés au détriment des publics spécifiques de l'alpha, plus difficiles à mobiliser, d'autre part.

L'organisation de formations est une des activités principales du secteur mais ce n'est certainement pas la seule. La recherche pédagogique, la formation de formateurs, la sensibilisation des acteurs à une meilleure prise en compte de l'analphabétisme et des besoins des personnes, la participation ou l'animation de plateformes territoriales, les analyses et études sur les publics, les politiques et les pratiques,... répondent aux besoins de professionnalisation d'un « secteur émergent » pour lequel peu de référents théoriques et méthodologiques ne préexistaient. Agir sur les enjeux politiques de lutte contre la reproduction de l'analphabétisme et de défense des droits culturels, sociaux et politiques des personnes en difficulté de lecture et d'écriture nécessite de développer des stratégies d'action spécifiques.

Les nombreux acteurs qui organisent des formations à destination des adultes infrascolarisés relèvent soit du secteur formel (enseignement de promotion sociale), soit du secteur non formel (les associations et certains organismes publics ou parapublics tels que CPAS, communes, bibliothèques, centres culturels...) Au total, on compte 338 opérateurs identifiés dans le secteur en 2010, dont 202 en Wallonie et 136 à Bruxelles. Sur base des 288 opérateurs analysés<sup>6</sup>, le secteur non formel représente 76% des opérateurs.

On dénombrait en 2010, 16 551 apprenants dont 50% à Bruxelles, 45% en Wallonie et 5% relevant de l'alphabétisation en milieu carcéral. C'est essentiellement pour le secteur non formel que nous disposons de données<sup>7</sup> plus précises sur les profils des publics en alphabétisation. Dans les deux régions, les apprenants sont majoritairement des apprenantes, sans revenus personnels, entre 26 et 40 ans et de nationalité étrangère. Ce profil général est à nuancer selon les régions, notamment en ce qui concerne la nationalité (72% de nationalité étrangère à Bruxelles pour 66% en Wallonie) et le statut des apprenants (18% de chômeurs complets indemnisés à Bruxelles pour 23% en Wallonie).

### **Une offre insuffisante par rapport aux besoins**

En FWB, faute de moyens dégagés pour mener une enquête à large échelle, nous ne disposons pas de données chiffrées permettant de quantifier l'ampleur du phénomène de l'analphabétisme ou d'avoir une connaissance précise des populations concernées. L'estimation du nombre d'adultes se base donc sur le regroupement de diverses enquêtes menées dans des pays ou régions géographiquement ou socialement proches. Citons, par exemple l'enquête PIAAC 2013 de l'OCDE qui relève, en Flandre, un taux de 14% de personnes âgées entre 16 et 65 ans ayant des difficultés à comprendre un texte suivi, ou l'enquête nationale sur les forces de travail menée en 2010 qui indique qu'en Wallonie et à Bruxelles, 262 500 personnes de 15 ans et plus ont quitté l'école sans avoir obtenu le CEB et près de 700 000 avec le CEB comme unique diplôme.

À partir de ces différentes données, Lire et Écrire retient le chiffre de 300 000 adultes concernés par des difficultés de lecture et d'écriture à Bruxelles et en Wallonie, soit 1 personne adulte sur 10<sup>8</sup>. Ces 300 000 personnes ne sont pas toutes désireuses d'entrer en formation (soit qu'elles n'en ressentent pas le besoin, la nécessité, n'en ont pas la disponibilité ou l'envie, soit qu'elles n'ont pas connaissance des dispositifs existants ou que rien n'est organisé dans leur environnement proche...)

Sur base de l'enquête menée en 2010 par Lire et Écrire, plus de 5 000 demandes de formation recensées n'ont pu aboutir faute de places disponibles dans un dispositif adéquat, soit 1 demande sur 4. Entre l'offre du secteur, les besoins potentiels et la demande exprimée, la tension est importante, ce qui ne va pas sans susciter de nombreuses difficultés et souffrances pour les travailleurs de première ligne et les personnes dont la demande, ou parfois les multiples demandes, n'aboutissent pas.

### **Un secteur à la croisée d'un faisceau de politiques publiques**

Le Comité de pilotage recense pas moins de 15 sources de financements publics intervenant directement pour soutenir le développement de l'alphabétisation. Tous les niveaux de pouvoir, de la commune à l'Europe, sont concernés. Le schéma ci-dessous en reprend les principales.

La multiplication des politiques publiques est liée à la fois à l'évolution institutionnelle belge, au développement des politiques européennes, mais aussi à la prise en compte par les pouvoirs publics de la transversalité du phénomène de l'analphabétisme, que ce soit en matière d'insertion socio-professionnelle, de cohésion sociale, de citoyenneté, de lutte contre la pauvreté,... Cette multiplicité de politiques publiques permet une offre diversifiée, adaptée aux différents besoins et projets des personnes. Elle évite la catégorisation ou la stigmatisation des publics en offrant à différents moments de la vie, différentes portes d'entrées, dont certaines ne sont pas spécifiques à l'alpha. En ce sens, c'est un facilitateur à l'entrée en formation, tant l'alpha-

<sup>6</sup> Les 288 opérateurs, 167 Wallons et 121 Bruxellois, sont ceux pour lesquels il y avait à la fois confirmation d'une action directe en alphabétisation et pour lesquels les données récoltées étaient suffisantes pour mener une analyse.

<sup>7</sup> Les données reprises dans cet article sont celles de l'enquête 2010 de Lire et Écrire, publiées dans le *Journal de l'alpha*, « 30 ans d'alpha », et dans l'État des lieux de la FWB (sixième édition). La prochaine édition (début 2015) de l'État des lieux permettra de disposer de chiffres actualisés pour l'année de référence 2012 et intégrera les données provenant de l'enseignement de promotion sociale.

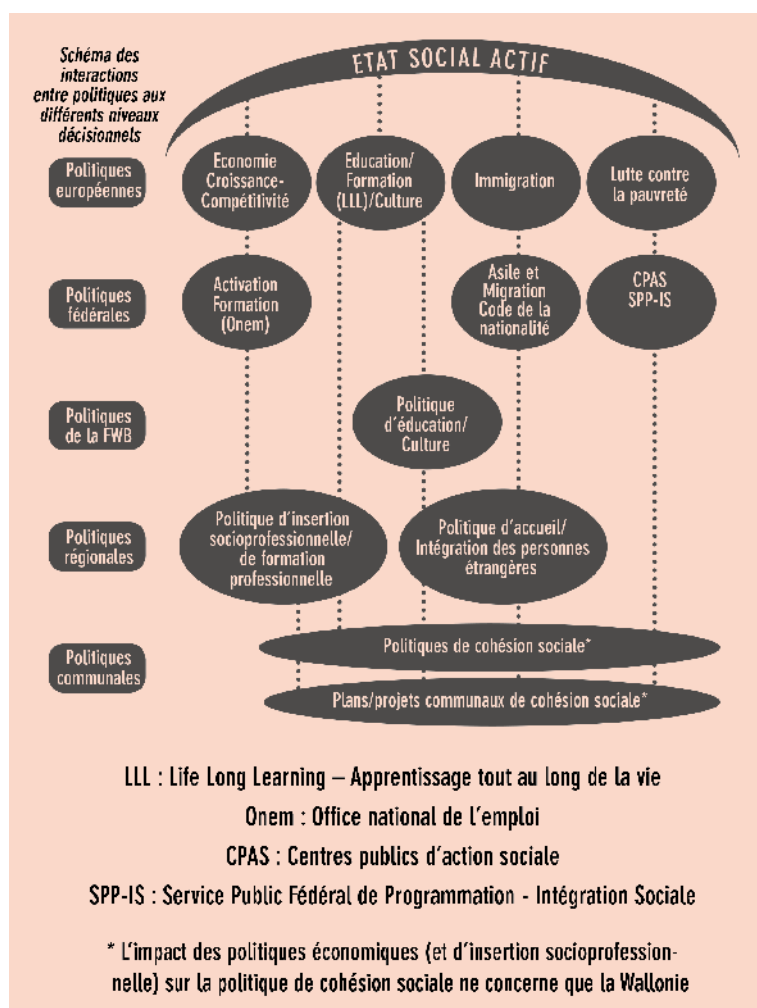
<sup>8</sup> Catherine STERCQ, « Les chiffres de l'alpha : compteur bloqué ? » (édito), in *Journal de l'alpha*, n°185, septembre-octobre 2012, p. 7-11 ([www.lire-et-ecrire.be/ja185](http://www.lire-et-ecrire.be/ja185)).

bétisme constitue encore un tabou important. La diversité des politiques ne doit cependant pas occulter le fait qu'elles n'ont pas toutes le même poids. Ces dernières années, en Région wallonne, les politiques d'insertion socio-professionnelles se sont largement ouvertes à des filières alpha, alors que l'accueil des personnes dans des dispositifs d'insertion sociale ou de lutte contre la pauvreté se heurte à un manque criant de moyens. À Bruxelles, seuls 9 organismes d'insertion socio-professionnelle accueillent les publics dans des filières alpha. L'offre est nettement insuffisante par rapport à la demande spontanée des personnes, et la pression auprès des publics (et par ricochet auprès des associations) augmente chaque jour sous l'effet des politiques d'activation (contraintes en matière de recherche d'emploi et contrôle des chômeurs).

Cette diversité, qui permet au secteur de l'alpha de répondre au mieux à ses missions, a pour corollaire une complexité de gestion importante, surtout pour les opérateurs poly-subventionnés. Comme dans d'autres secteurs, les exigences de contrôle et d'évaluation se multiplient, au mieux de manière juxtaposée, au pire de manière contradictoire entre les différents pouvoirs publics. La simplification administrative, qui à la fois assure un contrôle efficace des subsides alloués et s'exerce au bénéfice de l'action et des publics, reste un chantier à mener. Soutenu au travers de plusieurs décrets (Éducation permanente, Cohésion sociale, Insertion socio-professionnelle...), le secteur de l'alphabétisation est fragile et, quand les textes législatifs et réglementaires n'identifient pas clairement l'enjeu de l'alpha, celle-ci reste tributaire des arbitrages politiques effectués en lien avec chacun des décrets.

Malgré ces difficultés, Lire et Écrire reste favorable à un faisceau de politiques publiques coordonnées, plutôt qu'à la création de décret(s) spécifique(s) à l'alpha.

L'enjeu de la Conférence interministérielle et du Comité de pilotage qui lui est lié est bien de créer un espace de concertation et de coordination des différents acteurs publics afin d'adapter au mieux les politiques à l'évolution des besoins du secteur. Mais force est de constater que depuis 2005 la Conférence interministérielle ne s'est plus réunie.



### Nos chantiers

L'enjeu permanent du secteur est de développer en quantité et en qualité une offre de formation en alphabétisation coordonnée permettant à toute personne, quels que soient son statut, son origine ou son projet, d'y accéder. Le droit à l'alphabétisation est cependant aujourd'hui menacé par la mise en œuvre de politiques connexes et une vision réductrice de l'évaluation.

#### - L'impact des politiques connexes

Outre les politiques publiques qui sont directement impliquées dans la reconnaissance et le financement du secteur de l'alphabétisation, d'autres initiatives législatives ont un impact sur le secteur et sur les publics accueillis en formation. Ce sont principalement les politiques menées dans le cadre de l'État social actif<sup>9</sup> en matière d'emploi et d'aide sociale d'une part, d'accueil des primo-arrivants et d'acquisition de la nationalité d'autre part.

Dans un contexte où nous constatons sur le terrain une dégradation des conditions socio-économiques des apprenants, conditions peu propices à l'apprentissage, la mise en œuvre

Source : Lire et Écrire, *Cahier de revendications pour la prise en compte des personnes illettrées et le droit à l'alphabétisation en vue des élections du 25 mai 2014*, p. 5 (<http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/content/view/280/113/>).

<sup>9</sup> Voir : Lire et Écrire Communauté française, « L'État social actif », *Journal de l'alpha*, n°189, mai-juin 2013 ([www.lire-et-ecrire.be/ja189](http://www.lire-et-ecrire.be/ja189)).

de plans d'activation s'accompagne d'une prolifération de contraintes administratives nécessitant un recours systématique à l'écrit qui pénalise particulièrement les personnes analphabètes. Le manque de places dans un secteur saturé crée des situations paradoxales où l'on voit des personnes occuper sous la contrainte des places en formation, alors que d'autres, désireuses de s'impliquer dans un processus d'alphabetisation, s'en voient refuser l'accès. L'impact de ces mesures sur les droits sociaux des personnes en difficulté de lecture de d'écriture est actuellement une inconnue. L'ONEM par exemple, ne publie plus de données ventilées par niveaux de diplôme. Le nouveau Code de la nationalité (en vigueur depuis janvier 2013) définit de nouvelles conditions pour l'accès à la nationalité, exigeant désormais du candidat une série de preuves quant à ses liens avec la société d'accueil (preuves économique, d'intégration sociale et de connaissance d'une des trois langues nationales). Au niveau de la langue, la personne doit maintenant donner la preuve d'une connaissance équivalente au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, notamment via un test linguistique. Celui-ci a été conçu pour des personnes scolarisées et mesure les niveaux de compétences tant à l'oral qu'à l'écrit. À nouveau, l'impact spécifique d'une telle législation sur les personnes analphabètes reste une inconnue puisque cet impact n'a pas été mesuré (ou communiqué). Cette législation lie en outre l'analphabétisme et citoyenneté, et à ce titre, est un facteur supplémentaire d'exclusion : il faut désormais maîtriser les compétences de base pour pouvoir bénéficier des droits reconnus à tout citoyen.

L'accueil des primo-arrivants est régi par des décrets régionaux qui se mettent actuellement en place<sup>10</sup>. Les points principaux d'attention du secteur sont le caractère possiblement obligatoire du nouveau parcours d'accueil en Région wallonne, la question des moyens publics qui seront effectivement dégagés pour permettre l'accueil et les apprentissages linguistiques prévus, la prise en compte du temps d'apprentissage linguistique nécessaire pour atteindre le niveau A2, la place que prendront les pouvoirs publics dans les orientations pédagogiques prises par les opérateurs...

### - L'évaluation

Que ce soit via les politiques de l'État social actif ou sous l'influence des logiques managériales issues du secteur privé marchand, la question de l'évaluation des résultats des politiques devient centrale. À la croisée de politiques aux objectifs différents voire opposés, la tentation est grande de réduire la question de l'évaluation en alphabetisation au plus petit dénominateur commun, à savoir la mesure des compétences acquises par les apprenants à l'issue de leur parcours de formation. Pour Lire et Écrire, cette vision réductrice de l'évaluation pose de nombreux problèmes. Elle élude complètement les questions de l'évaluation des politiques et des moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour atteindre leurs objectifs, ainsi que de leurs effets cumulés sur les publics de l'alpha et les opérateurs. Elle pose aussi la question des cadres de référence utilisés pour mesurer les apprentissages et de la validité des normes auxquelles se référer. Les compétences de base validées par le CEB ?... alors que celui-ci émane du monde scolaire qui, par son fonctionnement inégalitaire, continue de reproduire l'analphabétisme<sup>11</sup>. Le Cadre européen pour les langues ? ... alors que celui-ci a été construit sans prendre en compte la question des publics adultes infrascolarisés.

Au travers de cette vision réductrice et peu adaptée à la réalité des publics adultes infrascolarisés, nous assistons à l'émergence d'un risque réel de subordination des visées d'émancipation sociale, individuelle et collective, centrales en éducation permanente, à un apprentissage strictement linguistique. De même, au niveau de l'insertion professionnelle, sociale ou de l'intégration des personnes d'origine étrangère, apparaît un risque réel de subordination de l'intégration sociale ou professionnelle à des acquisitions linguistiques, posées comme préalables. Le fait même de travailler et/ou de participer activement à la vie sociale, culturelle, politique ne concourrait-il plus à développer et renforcer les compétences utiles des personnes ?

Au travers de l'enjeu de l'évaluation se profile une remise en question du modèle de l'alphabetisation populaire telle que la conçoit Lire et Écrire pour qui « l'apprentissage de la langue, de la lecture, de l'écriture, du calcul,... est un outil d'expression sociale, de prise de parole, de pouvoir sur sa vie, son milieu et son environnement »<sup>12</sup>. ●

<sup>10</sup> Voir : Lire et Écrire Communauté française, « Parcours d'accueil des primoarrivants », *Journal de l'alpha*, n°193, 2<sup>e</sup> trimestre 2014 ([www.lire-et-ecrire.be/ja193](http://www.lire-et-ecrire.be/ja193)) et « Maîtrise de la langue et intégration », n°196, 1<sup>er</sup> trimestre 2015 (à paraître).

<sup>11</sup> Voir : Lire et Écrire Communauté française, « École et analphabétisme », *Journal de l'alpha*, n°194, 3<sup>e</sup> trimestre 2014 ([www.lire-et-ecrire.be/ja194](http://www.lire-et-ecrire.be/ja194)).

<sup>12</sup> Charte de Lire et Écrire (<http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/content/blogcategory/71/157/>).